

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
ET RAPPORT FINANCIER ANNUEL
2007-2008

RAPPORT ANNUEL 2007 - 2008



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
ET RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2007-2008



« Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 3 juillet 2008, en application de l'article 211-1 À 211-42 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers ».

Dans ce document, le « Groupe » désigne Laurent-Perrier et ses filiales consolidées et « Laurent-Perrier » désigne la marque sous laquelle sont vendus les produits Laurent-Perrier.

Les mots marqués du signe * renvoient au lexique en fin de document.

Code ISIN de Laurent-Perrier : FR0006864484.

SOMMAIRE

SOMMAIRE
LAURENT-PERRIER 2007 - 2008

1 Renseignements concernant l'activité du Groupe Laurent-Perrier

page 4

- 1.1. **HISTORIQUE DU GROUPE LAURENT-PERRIER : DES ORIGINES TOUJOURS PRÉSENTES**
- 1.2. **PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU GROUPE**
 - 1.2.1. Généralités
 - 1.2.2. Chiffres clés des trois dernières années
- 1.3. **LE MARCHÉ**
 - 1.3.1. Une filière réglementée
 - 1.3.2. Structure d'approvisionnement en raisin
 - 1.3.3. Evolution du marché
 - 1.3.4. L'environnement concurrentiel
 - 1.3.5. L'environnement réglementaire et fiscal de l'exercice 2007-2008
- 1.4. **LE GROUPE LAURENT-PERRIER : ÉVOLUTION RÉCENTE, OBJECTIFS ET STRATÉGIE, PERSPECTIVES**
 - 1.4.1. Faits marquants de l'exercice 2007-2008
 - 1.4.2. Stratégie
 - 1.4.3. Perspectives
 - 1.4.4. Principaux investissements
- 1.5. **FACTEURS DE RISQUES**
 - 1.5.1. Approvisionnement et prix du raisin
 - 1.5.2. Les risques liés aux opérations internationales et aux fluctuations des taux de change
 - 1.5.3. Les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt
 - 1.5.4. Assurances
 - 1.5.5. Risques de liquidité et covenants
- 1.6. **RAPPORT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES**
- 1.7. **RAPPORT SUR LES DONNÉES ENVIRONNEMENTALES - PRÉVENTION**
- 1.8. **FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES**

2 Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

page 31

- 2.1. **RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE**
- 2.2. **ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE**
- 2.3. **RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES**
- 2.4. **RESPONSABLE DE L'INFORMATION**

3 Renseignements de caractère général concernant Laurent-Perrier

page 33

- 3.1. RENSEIGNEMENTS STATUTAIRES ET PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS
- 3.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL ET LES ACTIONS LAURENT-PERRIER
- 3.3. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET ÉQUIPEMENTS
- 3.4. ORGANIGRAMME DU GROUPE LAURENT-PERRIER

4 Gouvernement d'entreprise et conflit d'intérêt : organes d'administration, de direction et de surveillance

page 43

- 4.1. LES MEMBRES DIRIGEANTS
- 4.2. MONTANT GLOBAL DES RÉMUNÉRATIONS TOTALES ET AVANTAGES DE TOUTES NATURES VERSÉS DURANT L'EXERCICE DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE PAR LAURENT-PERRIER OU TOUTES SOCIÉTÉS DU GROUPE
- 4.3. OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES
- 4.4. MESURES CONSERVATOIRES IMPOSÉES AUX DIRIGEANTS

5 Patrimoine, situation financière et résultat

page 50

- 5.1. COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 MARS, 2007 ET 2008
- 5.2. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2008
- 5.3. COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS, 2006, 2007 ET 2008
- 5.4. ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2008
- 5.5. RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES
- 5.6. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2008
- 5.7. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2008
- 5.8. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE AU 31 MARS 2008

6 Assemblée Générale Mixte du 9 juillet 2008

page 96

- 6.1. ORDRE DU JOUR
- 6.2. TEXTE DES RÉOLUTIONS

7 Divers rapports

page 100

- 7.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LAURENT-PERRIER ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE CONTRÔLE INTERNE (ARTICLE L 225-235 DU CODE DE COMMERCE)
- 7.2. DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL
- 7.3. RAPPORT SPÉCIAL SUR LES OPÉRATIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS
- 7.4. RAPPORT SPÉCIAL SUR LES TITRES DES DIRIGEANTS
- 7.5. EXTRAIT DU RAPPORT DE GESTION

Annexes

page 120

- Annexe 1 : L'élaboration du Champagne
- Annexe 2 : Lexique
- Annexe 3 : Tableau de concordance entre le document de référence et le rapport de gestion du Directoire
- Annexe 4 : Tableau de concordance entre le document de référence et les principales rubriques du Règlement CE n° 809-2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004.

1

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DU GROUPE LAURENT-PERRIER

1.1. HISTORIQUE DU GROUPE LAURENT-PERRIER : DES ORIGINES TOUJOURS PRÉSENTES

- 1939 : Acquisition de Laurent-Perrier par Marie-Louise de Nonancourt.
- 1949 : Bernard de Nonancourt, son fils, prend la direction de Laurent-Perrier.
- 1958 : Présentation de la Cuvée Grand Siècle.
- 1968 : Lancement de la Cuvée Rosé Brut.
- 1978 : Établissement d'une filiale de distribution au Royaume-Uni.
- 1983 : Participation de 34 % dans le capital de la Société Champagne de Castellane.
- 1988 : Prise de contrôle de la maison de champagne Salon.
- 1992 : Création d'une filiale de distribution en Suisse.
- 1998 : Rachat des participations minoritaires de 22 % dans Champagne Laurent-Perrier et de 3 % dans Laurent-Perrier, détenues par United Distillers and Vintners (« UDV »).
- 1998 : Création d'une filiale aux États-Unis et d'une succursale de distribution en Belgique.
- 1999 : Rachat de la part des actionnaires minoritaires de Champagne de Castellane.
- 1999 : Introduction au Second Marché d'Euronext Paris.
- 2002 : Rénovation des habillages de la gamme Laurent-Perrier.
- 2004 : Acquisition de Château Malakoff.
- 2005 : Mise en place mondiale de la nouvelle identité visuelle de Laurent-Perrier et de Grand Siècle.
- 2007 : Signature d'un contrat de distribution au Japon avec la société Suntory.
- 2007 : Démarrage avec un nouveau distributeur sur le marché russe.

1.2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU GROUPE

1.2.1. Généralités

Sous l'impulsion de Bernard de Nonancourt, le Groupe Laurent-Perrier s'est hissé parmi les premiers groupes de maisons de champagne, avec environ 14,2 millions de bouteilles de champagne vendues en 2007-2008 par les marques du Groupe. Sa part du marché mondial en volume est estimée à 4,2 % environ.

Parmi les négociants, sa part du marché en volume est de l'ordre de 6,2 % (source : Laurent-Perrier et C.I.V.C.*). Le Groupe vend ses produits principalement sous les marques, Laurent-Perrier, Salon, Delamotte et Champagne de Castellane, positionnées sur un éventail de prix allant de la gamme moyenne supérieure

au haut et très haut de gamme. Le Groupe Laurent-Perrier occupe la 4e position derrière les groupes LVMH, Boizel Chanoine Champagne et Vranken, et la Maison Laurent-Perrier occupe probablement la 3e place en valeur.

Laurent-Perrier estime, par ailleurs, avoir atteint une position prééminente dans des produits à forte valeur ajoutée, tels que le champagne rosé, les cuvées de prestige et le champagne brut nature.

Contrôlé par la famille de Nonancourt qui possède 56,16 % du capital et 70,35% des droits de vote, le Groupe Laurent-Perrier comprend trois types d'entités légales :

- les maisons de champagne qui comprennent, Champagne Laurent-Perrier, Champagne de Castellane (marque Champagne de Castellane), la Société A.S. (marques Salon et Delamotte), Champagne Lemoine et Château Malakoff (marques Jeanmaire, Oudinot et Beaumet) ;
- des filiales ou succursale de distribution en France et dans certains pays étrangers, Belgique, États-Unis, Suisse, et Grande-Bretagne ;
- les vignobles détenus en propre par Grands Vignobles de Champagne, ou par le biais de différentes sociétés civiles immobilières, en association ou non avec des viticulteurs.

Par ailleurs, deux groupements d'intérêt économique, dont les adhérents sont tous des sociétés du Groupe, permettent d'optimiser l'utilisation des moyens du Groupe en termes de distribution ou de production. Ils ne sont pas consolidés car leurs résultats sont appréhendés directement par les sociétés adhérentes des GIE, et ne détiennent pas d'actifs significatifs.

Le Groupe réalise 67,2 % de son chiffre d'affaire à l'exportation dans plus de 120 pays, notamment au Royaume-Uni, en Belgique, au Japon, en Suisse, aux États-Unis, en Italie, en Allemagne, en Espagne, aux Pays-Bas, au Luxembourg ou en Autriche. Pour la plupart de ses marchés à l'exportation, les produits de Laurent-Perrier sont distribués très majoritairement au travers des circuits de distribution spécialisés (les restaurants, les hôtels, les bars, les détaillants cavistes et les ventes directes), à l'exception notable de la Belgique où le Groupe dispose d'une présence importante en grande distribution. En France, 78 % des volumes sous la marque Laurent-Perrier sont vendus par le biais des circuits spécialisés et des ventes directes, les 22 % restants étant distribués par les circuits de vente en libre service aptes à diffuser nos champagnes.

1.2.2. Chiffres clés des trois dernières années (IFRS)

	31.03.2006	31.03.2007	31.03.2008
Chiffre d'affaires (en M€)	208,1	236,7	249,4
Part du chiffre d'affaires à l'exportation	63,9 %	64,9%	67,2%
Poids du haut de gamme dans le chiffre d'affaires Laurent-Perrier	36,2 %	36,5%	39,4%
Poids des ventes aux circuits spécialisés dans les volumes de la marque Laurent-Perrier en France	77,0 %	75 %	78 %
Marge brute	48,6 %	51%	53,1 %
Résultat opérationnel courant (en M€)	41,3	56,6	66
Rentabilité des capitaux investis	9,6 %	12,5%	13,5 %
Endettement net/capitaux propres part Groupe	146,0 %	114%	109 %
Valeur comptable des stocks/endettement net	132,0 %	149 %	154 %
Bénéfice net consolidé part du Groupe (en M€)	22,48	30,2	34,6

Endettement net :

« emprunts et dettes financières » - « valeurs mobilières de placement » - « disponibilités »

Rentabilité des capitaux investis :

« résultat opérationnel » / « capitaux investis »

Capitaux investis :

« écarts d'acquisition » + « marques et autres immobilisations incorporelles et corporelles » + « stocks et en cours » + « clients et comptes rattachés » + « autres créances et comptes de régularisation » - « fournisseurs et comptes rattachés » - « autres dettes et comptes de régularisation ».

1.3. LE MARCHÉ

La Champagne est l'un des seuls vignobles français qui n'ait pas connu la crise profonde dont certains ont souffert ou souffrent encore.

1.3.1. Une filière réglementée

L'appellation champagne recouvre une zone classée d'environ 35 000 hectares. Elle est délimitée par la loi de 1927 qui a institué l'Appellation d'Origine Contrôlée (A.O.C.*).

La surface classée A.O.C. a évolué progressivement de 20 000 à 25 000 hectares à la fin des années 1970 à 30 000 hectares à la fin des années 1990 pour être autour de 35 000 hectares aujourd'hui.

Révision de l'aire A.O.C. Champagne :

Aujourd'hui, sur les 35 000 hectares d'appellation, 32 700 sont plantés. Les marges de progression de volume sont donc extrêmement limitées. Or depuis 2004, les ventes de champagne s'envolent. La consommation française continue de progresser tandis que la demande des pays émergents augmente fortement.

Dans ce contexte, le projet de révision de la zone d'appellation « champagne » devient une priorité de la profession. Ce chantier très stratégique de la nouvelle carte du champagne a été engagé en 2003, date à laquelle les grandes maisons ont commencé à s'inquiéter d'un risque de surchauffe. Aujourd'hui 317 villages sont situés dans la zone de production de champagne. Un comité d'experts réunis par le C.I.V.C. (Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne) et composé de géologues chargés d'évaluer la nature des sols mais aussi d'historiens capable de définir des critères d'antériorité a élaboré un cahier des charges. En croisant les différents critères, ces spécialistes ont déjà pu lister 40 nouveaux villages aptes à l'appellation champagne et deux villages à retirer de la zone d'appellation. Les villages non retenus pourront déposer des recours. Au final, c'est le Conseil d'Etat qui tranchera.

Une commission d'enquête a donc travaillé durant quatre ans, accompagnée par des experts indépendants pour déterminer les critères historiques et surtout qualitatifs correspondant aux caractéristiques des terroirs.

La délimitation de l'A.O.C Champagne repose sur trois notions distinctes : la zone d'élaboration, la zone de production et la zone parcellaire.

La première, la zone d'élaboration, concerne un ensemble de communes où peuvent avoir lieu les phases d'élaboration du produit, (centres de pressurage, ateliers de tirage, lieux de stockage, ateliers d'habillage...).

La deuxième, la zone de production concerne l'ensemble des communes où peuvent être situées des vignes en appellation.

La troisième, la zone parcellaire, correspond à la liste des terrains reconnus par l'I.N.A.O. comme étant apte à porter de la vigne. Il ne pourra y avoir de délimitation parcellaire, c'est-à-dire de terrains classés en appellation Champagne que dans les communes de la zone de production.

Ouvert en 2003, le chantier de la révision de l'aire AOC du champagne a franchi une nouvelle étape : un premier projet de délimitation communale a été présenté au Comité National « vins, eaux-de-vie et autres boissons alcoolisées » de l'I.N.A.O.

En mars 2006, ce Comité National avait officialisé les principes généraux de délimitation de l'aire géographique, et nommé une commission d'experts pour redéfinir le territoire de l'A.O.C. Champagne. Il aura fallu 18 mois aux experts pour établir des critères de délimitation sur la base des principes généraux définis par l'I.N.A.O., et ensuite, sur la base de ces critères, établir un premier projet de délimitation. Ce projet comprend deux listes de communes : l'une pour la zone de production de raisins et l'autre pour la zone d'élaboration.

Le calendrier du chantier de la révision de l'aire AOC du champagne est le suivant :

- Début 2008, le Comité National de l'I.N.A.O. a examiné le projet des experts.
- Mars 2008, le Comité National a validé le dossier, la procédure de consultation publique a pu être mise en œuvre. La commission d'experts examinera les réclamations et pourra, en fonction de cet examen, faire évoluer les listes.
- Une proposition définitive de délimitation sera établie, qui devra être présentée au Syndicat Général des Vignerons et au Comité Régional de l'I.N.A.O. pour avis, sans doute au deuxième semestre 2008.
- Fin 2008, le Comité National de l'I.N.A.O. devrait examiner le projet définitif des experts.
- Si celui-ci est approuvé, un projet de décret officialisant la nouvelle définition de l'aire AOC du champagne pourra être présenté au Conseil d'Etat en 2009.

- Ce n'est qu'une fois cette étape terminée que pourra commencer la dernière phase de la délimitation : la révision de la zone parcellaire, uniquement dans les communes de la zone de production de raisins. Il faudra préalablement que l'I.N.A.O. définisse des principes généraux de délimitation parcellaire et nomme une nouvelle commission d'experts.

Les enjeux sont nombreux. Si la croissance de vente de champagne se maintient à 2,5% par an, le marché atteindra bientôt le plafond de production, soit 358 millions de bouteilles avec un rendement moyen disponible de l'ordre de 13 000 kilos/hectare et une surface de production de 34 000 hectares.

Si l'objectif premier de ce chantier de révision est bien économique : il ne s'agit en aucun cas de porter atteinte ni à la qualité ni à la typicité du champagne. L'objectif est plutôt de profiter de cette occasion pour améliorer encore la qualité. En est témoin le déclassement projeté de certaines communes, et peut-être ultérieurement, celui de certaines parcelles.

Avant d'ouvrir la première bouteille de champagne élaborée avec des raisins récoltés dans de nouvelles zones de production, il faudra attendre de nombreuses années, pas avant 2018, et plus probablement 2020.

La Champagne est la région viticole la plus septentrionale de France et, à quelques exceptions près, du monde. C'est un terroir de petite taille qui correspond à 6,8% des surfaces classées en A.O.C.* en France et à 3,5% de la superficie française consacrée à la production de vin (source : C.I.V.C.*, Banque de France). Les rendements sont limités (rendements par hectare et au pressurage*) afin de garantir la qualité de l'appellation. Les vins produits sous cette appellation dépendent ainsi exclusivement des limites du terroir et de la quantité de raisin accordée par l'I.N.A.O.*

Outre la délimitation de la Champagne viticole, la loi de 1927 définit des règles strictes et adaptées aux particularités du terroir concernant les plantations, les cépages*, les systèmes de taille, la récolte, la fermentation* et l'élaboration des vins. Le vignoble est planté avec une densité de pieds de vigne de l'ordre de 8 à 10 000 pieds à l'hectare.

Le Champagne cumule trois siècles de savoir-faire, de recherche et d'expérience en matière de travail de la vigne et d'élaboration. Son terroir est difficile – c'est là que réside en partie le secret de ce vin – et sujet à de fréquentes gelées d'hiver et de printemps. Il est rude pour la vigne et les viticulteurs, d'autant plus qu'il est morcelé en de multiples parcelles (276 000 environ) situées souvent à flanc de coteau. Pour cette raison, les vendanges* sont irrégulières. Pour pallier ces aléas et transformer en atouts ces caractéristiques, les Champenois pratiquent depuis très longtemps l'assemblage* de vins de différentes années et de différentes zones afin de garantir une qualité et un style constants.

La culture de la vigne, l'élaboration des vins et leur vieillissement* sont des opérations complexes : taille rigoureuse, vendanges* manuelles pour respecter l'intégrité des grappes, paniers de vendange de petite taille et percés, pressurage* très lent, fractionnement des moûts*, assemblage* de vins issus de parcelles de récoltes et de crus* différents, double fermentation*, remuage*, dégorgement*, dosage*. Il s'agit de plus de 25 opérations, qui requièrent à la fois des professionnels de talent, des outils sophistiqués et des investissements, nécessaires à l'élaboration de ces vins hors du commun (voir en annexe : élaboration du champagne). Outre son effervescence, la particularité du champagne est d'être élaboré à partir de l'assemblage* de différents vins, qu'ils soient de différentes années (assemblage* vertical) ou de différents cépages* ou bien encore crus* de la même année de récolte (assemblage* horizontal).

La technique et les compétences nécessaires pour obtenir un champagne d'une qualité et d'un style constants au fil des années en font un produit à part et recherché. Les connaisseurs ajoutent même que « le génie du champagne, c'est l'assemblage* » ; c'est ainsi que se distinguent les meilleures marques. Trois variétés de vignes ou cépages* sont cultivées essentiellement dans la région : le pinot noir, vigne produisant du raisin noir (38,4 % de la superficie totale plantée), le pinot meunier, vigne à raisin noir (32,9 % de la superficie totale plantée) et le chardonnay, vigne produisant du raisin blanc (28,7 % de la superficie totale plantée) qui est des trois le plus rare de la Champagne.

La profession a systématiquement agi pour accroître la qualité du vin de champagne afin de maintenir son produit en tête du marché. Sous l'égide de l'Institut National des Appellations d'Origine Contrôlée (I.N.A.O.*) et du C.I.V.C.* sont édictées une réglementation et des règles applicables à tout le secteur économique du champagne. La qualité du produit est contrôlée par des critères de production extrêmement stricts dont les plus importants sont les suivants :

Origine du raisin : tous les raisins doivent être cultivés à l'intérieur de la zone A.O.C.*. La surface en production était de 31 920 hectares en 2005, 32 378 hectares en 2006 et 32 700 hectares en 2007 (source : C.I.V.C.*).

Qualité du raisin* : elle est appréciée par rapport à une cote sur une échelle qualitative exprimée par un pourcentage. La cote minimum est de 80 %, la qualité la mieux valorisée de raisin ayant une cote de 100 %. Aujourd'hui, 323 crus* sont répertoriés. Le champagne a droit au titre « grand cru* » s'il est élaboré à partir de raisin venant des crus cotés à 100 % et au titre « premier cru* » si les raisins viennent de crus cotés de 90 à 99 %.

Rendement maximum* : pour avoir droit à l'appellation champagne, le rendement maximum du raisin à l'hectare est fixé chaque année, sans pouvoir dépasser un plafond de 15 500 kilos par hectare. Au-delà du rendement de base maximum fixé pour chaque récolte, une partie déterminée de l'excédent éventuel peut être utilisée pour constituer une réserve qualitative qui est stockée sous forme de vins clairs* afin de pouvoir ensuite être débloquée pour compenser une insuffisance de rendement futur.

Année	Rendement maximum réglementaire de base (Kg par ha)	Dont réserve qualitative individuelle (kg par ha) anciennement blocage	Rendement tirable (kg par ha) (rendement de base)
2000	12 600	1 600	11 000
2001	11 000	0	11 000
2002	12 000	600	11 400
2003	11 400	0	11 400
2004	14 000	2 000	12 000
2005	13 000	1 500	11 500
2006	13 000	0	13 000
2007	15 500	3 100	12 400

Cette réserve qualitative est indiquée dans le tableau ci-dessus.

Le surplus de production restant éventuellement est automatiquement envoyé en distillerie. A titre d'information, la réserve qualitative constituée depuis la vendange 1998 s'élève à 4 312 kilos par hectare après le déblocage du 1er février 2008.

En 2007, le rendement en appellation champagne était de 15 500 kg/ha avec possibilité de reconstituer la réserve individuelle dans la limite de 3 100 kg/ha.

La nouvelle mesure mise en place depuis la vendange 2007 se décline en trois points :

1) L'évolution du rendement butoir A.O.C. Champagne. Le rendement butoir constitue le plafond du rendement annuel de l'A.O.C. Champagne, il a été porté de 13 000 kg/ha à 15 500 kg/ha. Ce niveau de rendement constitue un maximum réservé aux années exceptionnelles.

2) La possibilité de se constituer individuellement une réserve de vins A.O.C. champagne bloqués. La réserve individuelle (RI) pourra être constituée dans la limite de 8 000 kg/ha et sous réserve de respecter le plafond fixé annuellement. La réserve individuelle aura un statut identique aux vins bloqués actuels. Ainsi les vins bloqués actuels entreranno dans le calcul du plafond de 8 000 kg/ha. Les règles de déblocage restent les mêmes : la libération des quantités mises en réserve pourra résulter d'une décision collective ou, sur un plan individuel, d'une récolte déficitaire ou d'une cessation d'activité.

3) La charge maximale à la parcelle. Pour optimiser la qualité des raisins produits, en contre partie de la mise en place de la réserve individuelle, le texte prévoit une charge maximale moyenne à la parcelle. La charge sera appréciée sur la base de 18 grappes/m² dans limite de 21 700 kg/ha.

Dotés d'une véritable assurance récolte, les viticulteurs devraient être plus enclins à faire évoluer leurs pratiques culturales pour une meilleure maîtrise des rendements.

Ce dispositif est expérimental jusqu'à la fin de la campagne 2011-2012 et il est susceptible d'évoluer en fonction des constats qui pourront être réalisés.

Durée de vieillissement* minimale : elle est fixée par la réglementation à 15 mois pour les champagnes non millésimés* et à trois ans pour les millésimés*.

1.3.2. Structure d'approvisionnement en raisin

Une des particularités de la région champenoise est la fragmentation des exploitations viticoles. 15 441 exploitants de récolte cultivent près de 89% de la surface plantée alors que les maisons de champagne ne possèdent que 11% du vignoble et réalisent 68% des ventes de champagne. Cette situation requiert des relations permanentes et équilibrées entre les viticulteurs et les maisons de champagne : celles-ci doivent être assurées d'un approvisionnement suffisant en raisin pour faire face à la croissance de la demande des marchés, en particulier à l'export où leur part de marché s'élève à 90 %. Il faut 1,2 kilo de raisin pour produire les 75 centilitres d'une bouteille de champagne. Le prix du raisin représente environ 75 % du coût total de cette bouteille: toute évolution de ce prix est donc déterminante pour les maisons de champagne.

Le mode de détermination du prix du raisin a connu plusieurs transformations depuis une dizaine d'années. Jusqu'en 1989, le C.I.V.C.* fixait le prix du raisin annuellement en fonction de la demande et de la récolte. En 1990, le mécanisme de fixation des prix du raisin a été libéralisé, ce qui a entraîné une forte volatilité des prix. La flambée du prix du raisin qui en a résulté, en partie répercutée par des hausses de prix du champagne, jointe au retournement de la conjoncture en Europe, s'est traduite par un fléchissement de la demande de l'ordre de 14 % de 1989 à 1991. Ce fléchissement n'a pas pu être enrayé par les baisses de prix significatives opérées par les maisons de champagne. La profession a tiré des

conclusions de cette situation en choisissant de remettre en place un système élaboré d'organisation des transactions. Ainsi, après une période de transition de 1993 à 1996, l'organisation représentant les viticulteurs (Syndicat Général des Vignerons) et l'organisme représentatif des maisons de champagne (Union des maisons de champagne) ont conclu en 1996 un accord interprofessionnel couvrant les quatre vendanges* de 1996 à 1999, accord renouvelé en 2000 pour les vendanges de 2000 à 2003. Cette convention a instauré des contrats d'approvisionnement de quatre ans entre les maisons de champagne et les viticulteurs. Dans le cadre du renouvellement des accords interprofessionnels, en 2004 les co-présidents de l'interprofession ont eu la volonté de mettre au point un nouveau type de contrat et une organisation plus rigoureuse et transparente, avec le C.I.V.C.* pour autorité d'arbitrage.

Les objectifs de ce nouvel accord étaient de :

- préserver les intérêts du consommateur ;
- favoriser la commercialisation de la récolte entre les vendeurs et les acheteurs dans le cadre de contrats de cinq ans avec une clause de réserve de propriété en faveur des livreurs ;
- conserver la pluralité des acteurs ;
- assurer la transparence du marché interne du champagne.

A partir de 1996, les viticulteurs ont vendu l'intégralité de leur récolte annuelle provenant du vignoble visé par l'accord cadre, dans la limite du rendement maximum* fixé chaque année. Le prix pratiqué était issu des statistiques de prix observés, communiquées par l'Observatoire Économique du C.I.V.C.*. Pour les crus* à 100 %, le prix constaté était de 4 €/kg en 2001, 4,10 €/kg en 2002, 4,25 €/kg en 2003. Ce prix était ajusté selon le taux de cru des parcelles concernées et complété éventuellement de primes que les maisons de champagne offrent aux viticulteurs.

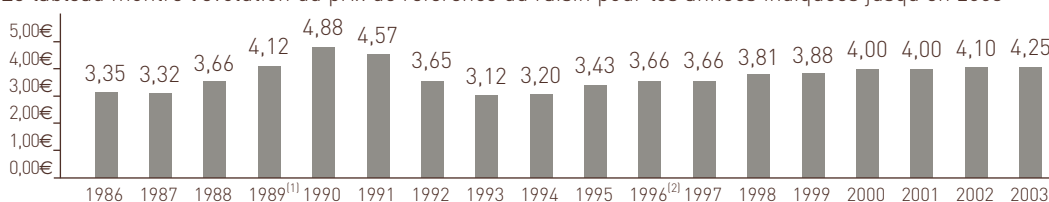
Depuis l'accord interprofessionnel du 21 juin 2004, la structure de rémunération des raisins a évolué. On note une tendance vers une certaine régionalisation des prix constatés, allant de 4,45 à 5,25 €/kg selon les crus, le cépage et le niveau qualitatif de la récolte. En 2006, le prix de base du kilo de raisin a augmenté en moyenne de 2 à 3 %. En 2007, le prix du raisin (toutes primes comprises) se situe entre 4,50 € et 5,40 € le kilo, ce que le groupe estime représenter une hausse de 10 % en 2 ans.

Certaines années, une partie de la récolte excédentaire et qualitative peut être mise en réserve qualitative après décision du C.I.V.C.* et de l'I.N.A.O.*. Les maisons de champagne ne payent les raisins correspondant à cette réserve qu'au moment de la décision du C.I.V.C.* et de l'I.N.A.O.* de sortie des vins correspondants sur le marché, aux prix en vigueur pour la vendange la plus proche.

Pendant cette période qui peut recouvrir plusieurs années, les maisons de champagne supportent uniquement le coût du stockage dans les cuves.

Cette pratique a permis une régulation de la production par les opérateurs du champagne, ce qui rend aujourd'hui les maisons de champagne mieux à même de gérer leurs stratégies d'expansion.

Le tableau montre l'évolution du prix de référence du raisin pour les années indiquées jusqu'en 2003



Prix par kg en € - N.A.O.C.I.V. - (1) 1989 - libéralisation des prix - (2) 1996 - début de l'accord cadre.

1.3.3. Évolution du marché

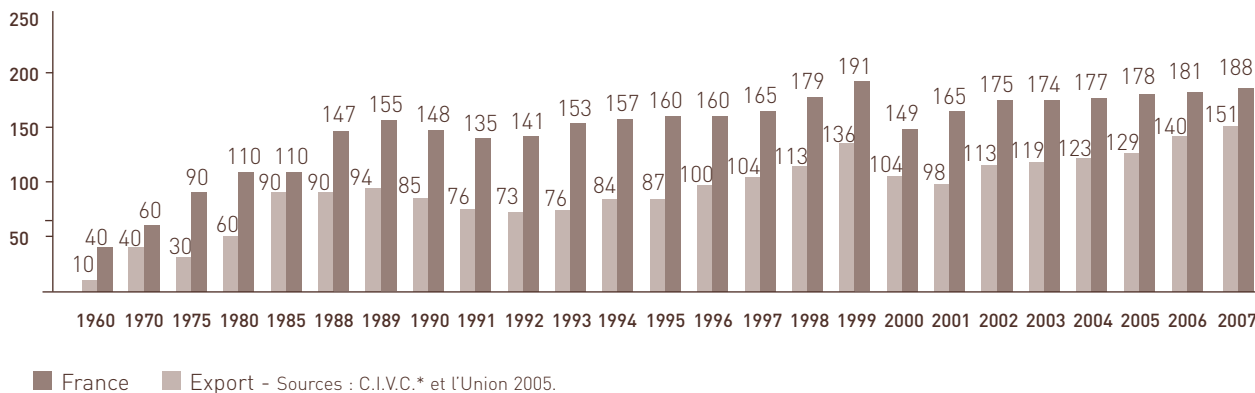
Après une croissance séculaire moyenne de l'ordre de 2,5 % par an, une évolution atypique des expéditions est survenue en 1998 et en 1999 en anticipation des célébrations du millénaire. Elle s'est traduite par un surstockage important des canaux de distribution, débouchant sur un recul des expéditions en l'an 2000 (- 22,6 %) malgré un contexte de consommation estimé sain et bien orienté.

À partir de 2001, la croissance des expéditions a repris pour passer la barre des 300 millions de bouteilles en 2004. Cette tendance s'est poursuivie jusqu'en 2007 avec des expéditions en hausse de 5,3 % à 339 millions de bouteilles.

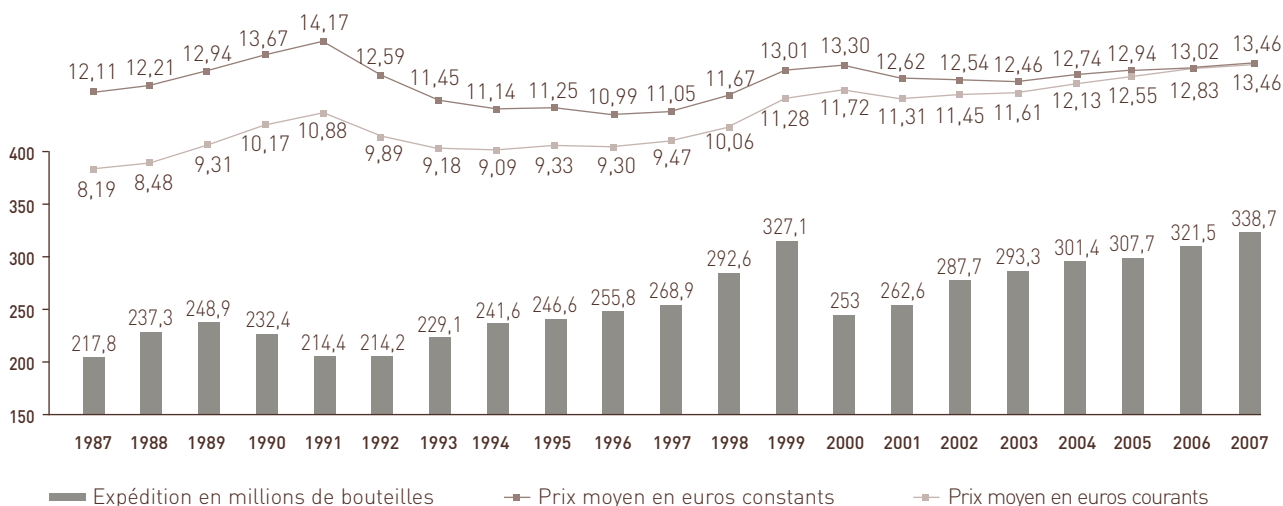
Pour la première fois de l'histoire, en 2006, le chiffre d'affaires annuel du champagne a dépassé les 4 milliards d'euros. Les maisons de champagne ont exporté 44,5 % de leur production, le taux le plus élevé depuis des années. La hausse des exportations en 2007 marque néanmoins une pause par rapport aux années précédentes. Elle avait atteint 9 % en 2006, et 18 % en 2005. Le deuxième marché international, les États-Unis, a en effet reculé. Les exportations y ont baissé de 6,2 % à 21,7 millions de bouteilles. Comme dans d'autres secteurs, les producteurs français ont été désavantagés par la hausse de l'euro face au dollar.

Dans tous les autres grands pays clients, les ventes de champagne se sont accrues en Grande-Bretagne, en Suisse, en Allemagne, en Italie et au Japon. Avec une percée particulièrement nette en Espagne (+ 27,5%), désormais huitième consommateur mondial, grâce à une économie florissante, et à la montée en gamme de l'hôtellerie et de la restauration dans ce pays. Forte hausse aussi au Japon (+ 14,5%), qui se classe au sixième rang des pays acheteurs. Il y a un retour du champagne en Russie, où en trois ans, la progression a été de 100%. Au début du 20^{ème} siècle, la Russie faisait partie des trois premiers marchés du champagne.

Le tableau suivant reprend, pour la profession du champagne, les ventes en millions de bouteilles depuis 1960, qui illustrent la forte croissance des volumes sur le long terme, ainsi que les variations enregistrées au début des années 1990 liées à l'évolution du prix du raisin, au cycle économique et au comportement des consommateurs :



Le tableau ci-dessous montre l'évolution des quantités de champagne expédiées et le prix moyen par bouteille depuis 1990 :



Le tableau suivant indique les principaux marchés à l'exportation (expéditions par millions de bouteilles pour les années indiquées) :

(en millions de bouteilles)	1990	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Taux de croissance annuel moyen (1990-2007)
Pays												
Royaume-Uni	21,3	24,3	32,3	20,4	25	31,7	34,5	35	36,8	36,8	39,0	3,6 %
États-Unis	11,7	16,9	23,7	19,2	13,7	18,3	19	20,3	20,7	23,1	21,7	3,7 %
Allemagne	14,2	19,3	17,5	14,2	12,8	11,4	12,1	11,5	11,9	12,3	12,9	-0,6 %
Belgique	5,9	9,5	10,7	7,3	7,4	9	9,1	9,3	9,4	9,3	9,9	3,1 %
Italie	6,9	8,2	9,4	8,2	7	7,9	8,5	8,2	8,8	9,3	10,3	2,4 %
Japon	1,5	3	3,9	3,2	3,5	4	5	5,9	5,9	8,0	9,2	11,2 %
Suisse	8,6	8,4	8,7	6,5	6,1	5,8	5,6	5,2	5,1	5,4	6,1	-2,0 %
Autres pays	12	24	30,4	24,5	22,7	24,6	25,6	27,6	31,1	36,4	41,8	7,6 %
Total Export	84,8	113,6	136,6	103,5	98,2	112,7	119,3	123	129,8	140,6	151,0	3,5 %
France	147,6	179	190,5	149,5	164,4	175	174	177,6	178	181,0	187,8	1,4 %
TOTAL	232,4	292,6	327,1	253,0	262,6	287,7	293,3	300,6	307,8	321,6	338,7	2,2 %

1.3.4. L'environnement concurrentiel

Au nombre d'une centaine, les maisons de champagne réalisent plus des deux tiers des ventes de la Champagne et 90% des exportations dans 160 pays. Le chiffre d'affaires réalisé par les Maisons participe à l'équilibre de la balance commerciale de la France.

(selon le chiffre d'affaires 2006 – Source UMC).

Maisons	Marques	Chiffre d'affaires 2005-2006
LVMH	Moët & Chandon, Ruinart, Vve Clicquot, Krug, Mercier	874M€
Boizel-Chanoine- Champagne (BCC)	Lanson, Burtin, Besserat de Bellefon, Boizel, Chanoine, Philipponat, De Venoge, A. et F. Bonnet, Abel Lepître	311 M€
Vranken Pommery Monopole	Vranken Pommery, Charles Lafitte, Heidsieck & C° Monopole, Demoiselle	268 M€
Laurent-Perrier	Laurent-Perrier, De Castellane, Jeanmaire, Oudinot, Beaumet, Salon Delamotte, Lemoine	237M€
Rémy Cointreau	Piper-Heidsieck, Charles Heidsieck	148M€
Roederer	Louis Roederer et Théophile, Deutz	128M€
Centre Vinicole de la Champagne (CVC)	Nicolas Feuillatte	123,5M€
Pernod Ricard	G.H. Mumm, Perrier Jouët	120M€
Thiénot	Thiénot, Canard-Duchêne, Marie Stuart, Joseph Perrier, Gobillard, Malard	119M€
Taittinger	Taittinger	97M€
Alliance Champagne	Jacquart, Veuve Devaux, Pannier, Raoul Collet	85M€
G.H. Martel & Co	Mansard Baillet, De Cazanove, Martel	76M€

Le secteur du champagne a connu d'importantes transformations depuis 1990. Outre une modification substantielle du cadre réglementaire régissant la profession, le paysage concurrentiel s'est modifié à la faveur d'importantes opérations de concentration ou de déconcentration, de l'apparition de nouveaux acteurs et de l'appel au marché boursier d'un nombre croissant de groupes.

Ces transformations, qui sont encore à l'oeuvre, traduisent des tendances de fond qui vont toutes dans le sens d'une rationalisation et d'une modernisation du secteur, et accompagnent la consécration du champagne comme produit de luxe mondial.

Certains analystes financiers notent que le champagne profite d'une pénurie commune aux matières premières. « Les capacités en approvisionnements sont saturées, ce qui provoque une hausse du prix de la bouteille ». La valeur des terres a beaucoup augmenté. Et certains pensent que l'intérêt pour ces valeurs ne sera pas démenti à l'avenir car, contrairement à la plupart des matières premières, l'offre ne peut être augmentée significativement. Sans parler ouvertement de valeurs refuges, les spécialistes du champagne préconisent un gros potentiel de développement aux Etats-Unis et dans des pays émergents comme la Chine ou l'Inde. « Le seul risque serait un manque à produire consécutif à deux ou trois mauvaises saisons de suite. »

Les principales opérations depuis 1995 sont les suivantes :

Acquéreur/Cédant	Cible	Date
La Financière Martin	Acquisition de Champagne Delbeck	1995
Vranken	Acquisition de la maison de champagne A. Charbaut et Fils	1995
Vranken	Acquisition de Heidsieck-Monopole	1997
Boizel-Chanoine	Acquisition de Philipponnat et Abel Lepître	1997
La Financière Martin	Acquisition de Champagne Bricout	1998
Rémy Cointreau	Cession de De Venoge, Krug	1998
Laurent-Perrier	Cession de Joseph-Perrier au Groupe Alain Thiénot	1998
LVMH	Acquisition de Krug et de De Venoge auprès de Rémy Cointreau	1998
	Revente de la marque De Venoge	1998
Boizel-Chanoine	Acquisition de Bonnet et de la marque De Venoge	1998
Seagram	Cession de Mumm et Perrier-Jouët à Hicks Muse Tate & Furst	1999
Vranken	Cession de Germain à Frey	1999
Allied Domecq	Acquisition de Mumm et Perrier-Jouët	2000
Vranken	Acquisition de Pommery auprès de LVMH	2002
Opson (Schneider)	Acquisition de Champagne Bricout et Champagne Delbeck	2003
Vranken Monopole/Moët & Chandon	Acquisition de Champagne Bricout et Champagne Delbeck	2003
Vranken Monopole	Acquisition de Champagne Jacopin	2003
LVMH et Vranken Monopole	Partage des actifs du négociant Bricout-Delbeck	2003
LVMH	Cession de Canard-Duchêne au Groupe Alain Thienot	2003
Laurent-Perrier	Acquisition de Château Malakoff	2004
Frey	Acquisition de 45 % du capital de Champagne Billecart Salmon	2004
Bruno Paillard	Acquisition du Domaine René Jardin et son vignoble	2004
Frey	Cession de la marque Ayala à Bollinger	2005
Pernod Ricard	Acquisition Mumm et Perrier-Jouët	2005
Starwood	Acquisition de Taittinger	2005
Boizel Chanoine	Acquisition de Lanson International	2006
Starwood	Prise de contrôle de Taittinger par le Crédit Agricole	2006
Famille Taittinger	Acquisition de 37 % du capital de Taittinger auprès du Crédit Agricole	2006-2007
Famille Taittinger	Acquisition de 4% supplémentaire du capital	Fin 2007

1.3.5. L'environnement réglementaire et fiscal de l'exercice 2007-2008

La profession du champagne est assujettie à un nombre important de réglementations européennes, nationales et régionales, notamment quant aux exigences en matière de production, de vieillissement*, de qualité, d'Appellation d'Origine Contrôlée*, de taxes et impôts indirects et d'étiquetage. De plus, les règles en matière de droit rural, de réglementation des structures et de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural, imposent des obligations, notamment en matière de transaction foncière et d'exploitation des domaines viticoles.

En France, la loi Évin du 10 janvier 1991 soumet à un régime spécial de publicité l'ensemble des boissons contenant plus de 1,2 degré d'alcool.

De nouvelles dispositions en matière de traçabilité sont entrées en vigueur depuis le 1er janvier 2005, et les nouvelles mesures mises en place par la Loi Chatel de janvier 2008 ont été appliquées dans les relations entre fournisseurs et distributeurs.

Les maisons de champagne composant le Groupe Laurent-Perrier ont mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour respecter cet environnement réglementaire et fiscal.

1.4. LE GROUPE LAURENT-PERRIER : ÉVOLUTION RÉCENTE, OBJECTIFS ET STRATÉGIE, PERSPECTIVES

1.4.1. Faits marquants de l'exercice 2007-2008

Laurent-Perrier enregistre une hausse de 14,7 % de son résultat net pour l'exercice 2007-2008. La marge opérationnelle s'améliore de 2,5 points à 26,4 %.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008, le Groupe Laurent-Perrier a enregistré un résultat net, part du Groupe, de 34,63 millions d'euros, en hausse de +14,7 % par rapport à l'exercice précédent.

Activité

En M€	2006/2007	2007/2008	Variation
Chiffre d'affaires	236,65	249,43	+ 5,4 %
Résultat opérationnel courant	56,6	66,0	+ 16,7 %
Marge opérationnelle courante %	23,9 %	26,5 %	+ 2,6 points
Résultat net part du groupe	30,20	34,63	+ 14,7 %
Bénéfice par action (en euros)	5,11	5,87	+ 14,9 %
Flux de trésorerie générés par l'activité	37,78	36,06	- 1,7 M€

La progression régulière des résultats, année après année, illustre la détermination avec laquelle la politique de valeur est poursuivie. Encouragés par ces bonnes performances qui renforcent la solidité de la structure financière face à une conjoncture mondiale plus volatile, le groupe intensifie ses investissements dans le développement de ses marques et l'internationalisation de sa présence. En s'inscrivant résolument dans l'univers international du raffinement et de l'art de vivre, le groupe entend maîtriser le développement de Laurent-Perrier, pérenniser son indépendance et continuer à améliorer sa rentabilité. L'objectif à moyen terme est de dépasser les 30% de marge opérationnelle et les 15% de retour sur capitaux investis.

Résultats

Poursuite de la croissance de la marge opérationnelle, soutenue par un fort effet prix/mix

La vigueur remarquable de l'effet prix/mix (+7,3 %) conjuguée à une croissance modérée des prix de revient a permis une amélioration de plus de 2 points de la marge brute, soit +11,6 millions d'euros. A 53,1 %, elle a progressé de 6,7 points en 3 ans.

Les investissements de développement de marque sont en progrès de plus de 11 %, conformément à la volonté stratégique du Groupe. De nombreuses opérations autour de la grande cuvée de Laurent-Perrier, Grand Siècle, et de la Cuvée Rosé Brut ont été réalisées au second semestre. Les charges commerciales et administratives sont, elles, en retrait de plus de 1% sur l'exercice et représentent désormais moins de 20% du chiffre d'affaires.

Le résultat opérationnel courant progresse de plus de 16 %, malgré un effet de change négatif, qui a pénalisé cette croissance de plus de 2 points de pourcentage. A 26,5 %, la marge opérationnelle courante atteint un niveau jamais enregistré dans le passé. Ajoutés aux progrès des années précédentes, elle a ainsi gagné 8,6 points en 3 ans.

Les frais financiers s'accroissent de près de 23 %, essentiellement à cause de la hausse continue des taux d'intérêt. Cependant, ils n'excèdent pas 18,5 % du résultat opérationnel courant, contre 17,6 % en 2006-2007.

Compte tenu de ces éléments, le Groupe dégage un résultat net part du Groupe de 34,6 millions d'euros (+14,7 % par rapport à l'exercice 2006-2007).

Renforcement de la solidité de la structure financière

Le léger recul des flux de trésorerie générés par l'activité, en dépit d'un résultat net plus élevé que l'an passé, s'explique par le paiement de 9 millions d'euros supplémentaires d'impôts par rapport à l'exercice précédent. Ceci résulte de la forte croissance des résultats de ces dernières années.

Les stocks, grâce au bon niveau de la vendange 2007 et au déblocage de la réserve qualitative décidé en cours d'année, atteignent 374 millions d'euros, soit une augmentation de 30,8 millions d'euros.

Conformément à ce qui avait été annoncé, le Groupe a accéléré ses investissements par rapport aux années précédentes : à 16 millions d'euros, ils ont essentiellement porté sur d'importants travaux d'extension et de renouvellement des capacités de production de son site de Tours-sur-Marne.

Au total, l'endettement net progresse modérément de 12,8 millions d'euros. Exprimé en pourcentage des fonds propres, il recule de 5 points, à 109 %. Par ailleurs, la valeur des stocks dépasse de plus de 50 % le montant de l'endettement, ce qui, là encore, constitue une amélioration de 5 points en un an.

Enfin, la hausse de la marge opérationnelle permet d'améliorer d'un point la rentabilité des capitaux investis, qui atteint désormais 13,5 %.

Endettement

Au total, l'endettement progresse modérément de 12,8 millions d'euros.

Exprimé en pourcentage des fonds propres, il recule de 5 points à 109 %. Par ailleurs, la valeur des stocks dépasse de plus de 50 % le montant de l'endettement, là encore une amélioration de 5 points en un an.

1.4.2. Stratégie

L'un des facteurs de succès du Groupe depuis son introduction en Bourse est que ses objectifs stratégiques ainsi que les moyens mis en œuvre pour les atteindre n'ont pas été remis en cause. Ainsi la stratégie du Groupe

En M€	2006/2007	2007/2008	Variation
Endettement net/Fonds propres	114%	109%	- 5 points
Rentabilité des capitaux investis	12,5%	13,5%	+ 1 point

repose sur quatre piliers :

- un métier unique : l'élaboration et la vente de vins de champagne de haut de gamme ;
- un approvisionnement de qualité reposant sur une politique de partenariats ;
- un portefeuille de marques complémentaires ;
- une distribution mondiale bien maîtrisée.

1.4.2.1. Un métier unique : l'élaboration et la vente de vins de champagne de haut de gamme

Depuis plus d'une décennie, le Groupe Laurent-Perrier s'est recentré sur une activité unique qu'il pratique depuis des décennies : l'élaboration et la vente de vins de champagne de haut de gamme. Métier complexe, le champagne de haut de gamme exige d'une part une recherche permanente et sans concession de la qualité et d'autre part des méthodes de commercialisation et de communication de marque spécifiques et très différentes de celles des vins. Chaque jour, le Groupe concentre tous ses efforts pour s'améliorer et développer ses ventes, notamment celles des produits à plus forte valeur ajoutée qui font partie de l'univers des produits de luxe et non plus de ceux des produits de consommation. La focalisation sur un métier unique évite les conflits dans les allocations de ressources et les décisions d'investissement et permet d'acquérir un niveau d'expertise et de spécialisation professionnelle plus élevé.

1.4.2.2. Un approvisionnement de qualité reposant sur une politique de partenariats

Il s'agit d'un domaine essentiel au développement de chaque marque en volume et en qualité. Le Groupe, qui fonde 89 % de son approvisionnement sur des contrats en raisin, entend exploiter ses importants atouts dans ce domaine. Il vise à développer et pérenniser ses approvisionnements en intensifiant davantage son partenariat avec le vignoble champenois et en y apportant de l'innovation.

Le Groupe s'approvisionne en raisins auprès de coopératives mais surtout auprès de plus de 1 200 viticulteurs indépendants de la région de Champagne. Cette stratégie lui permet un approvisionnement en raisin de très haute qualité. Avec une cote qualitative moyenne sur l'échelle des crus* de Champagne de 91 %, Champagne Laurent-Perrier figure parmi les Maisons de Champagne les mieux approvisionnées en raisin de qualité, la cote qualitative moyenne de la profession étant proche de 88 % (source : C.I.V.C.*). Par ailleurs, la qualité des relations avec les viticulteurs et les coopératives ainsi que la mise en place de partenariats forts et durables ont favorisé la diversité des dates de renouvellement des contrats, ce qui constitue un facteur positif pour le Groupe.

Volume des approvisionnements

Le volume des ventes s'élève à environ 14,2 millions de bouteilles pour 2007-2008 y compris celui des marques secondaires, ce qui nécessite un approvisionnement de près de 17 millions de kg de raisin. Pour faire face à ces besoins, le Groupe a sécurisé environ 1 400 hectares d'approvisionnement.

L'approvisionnement propre du Groupe (vignes dont le Groupe est propriétaire) représente environ 11 % de son approvisionnement en raisin sur l'exercice 2007-2008, en dessous du taux moyen des maisons de champagne qui est de l'ordre de 20 % (estimation Laurent-Perrier sur base de données professionnelles). Le Groupe a toujours considéré que l'achat et l'exploitation de vignobles ne devaient être ni son activité première, ni une finalité en soi et privilégie les accords avec les viticulteurs.

1.4.2.3. Un portefeuille de marques complémentaires

Avec Laurent-Perrier, de Castellane, Delamotte et Salon, le Groupe a constitué un portefeuille de quatre marques principales qui couvrent tous les segments de moyen et de haut de gamme.

Elles ne se concurrencent pas car elles opèrent toujours dans des segments de prix ou des canaux de distribution différents. Le poids de ces quatre marques représente 87% du chiffre d'affaires du Groupe.

Champagne Laurent-Perrier

La marque principale du Groupe est Laurent-Perrier, dont le site d'élaboration est localisé au cœur du vignoble champenois, à Tours-sur-Marne. Les expéditions de la Société Champagne Laurent-Perrier ont continué de progresser en 2007-2008.

Champagne Laurent-Perrier réalise 28 % de son chiffre d'affaires en France et 72 % à l'exportation. Les ventes sont essentiellement effectuées au travers des canaux de distribution spécialisés tels que les restaurants, les épiceries fines et les cavistes. Champagne Laurent-Perrier est peu présent en grandes surfaces, à l'exception de la Belgique où la majeure proportion des ventes est faite dans ce circuit de distribution.

Première marque dans les pays ou territoires francophones, Laurent-Perrier est selon nos estimations la 3^e maison en valeur au niveau mondial. Les USA, le Japon ainsi que l'Italie font partie de ses priorités de développement actuelles.

Laurent-Perrier cultive et affiche patiemment sa différence depuis la prise de fonctions de Bernard de Nonancourt en 1949. La création de cuvées comme Grand Siècle, Laurent-Perrier Ultra Brut et la Cuvée Rosé Brut, et d'habillages particulièrement innovants, permettent à Laurent-Perrier de préserver la tradition tout en étant en parfaite adéquation avec son époque. La mise en place de la nouvelle identité visuelle de Laurent-Perrier en 2004 et de celle de Grand Siècle en 2005 ou encore le nouveau coffret du Rosé en 2007 en sont la parfaite illustration.

Champagne Laurent-Perrier a reçu le brevet de fournisseur officiel de champagne de S.A.R. le Prince de Galles en mars 1998, distinction qui n'a été accordée à aucune autre marque de Champagne et qui a été renouvelée en 2007.

L'une des caractéristiques principales de Laurent-Perrier est sa gamme étendue comprenant des vins spécifiques et des cuvées spéciales :

Brut L-P

Si le champagne millésimé est caractéristique d'une récolte, le brut non millésimé est, lui, la caractéristique du style d'une maison. Toutes les qualités de fraîcheur, d'élégance et d'équilibre des vins Laurent-Perrier sont réunies avec constance dans le Brut L-P.

Champagne le plus vendu de la Maison Laurent-Perrier, il est élaboré avec un pourcentage très élevé de cépage* chardonnay ce qui le rend élégant, frais et particulièrement indiqué pour l'apéritif.

Demi-Sec

Au XIX^e siècle Laurent-Perrier désignait ce vin sous le nom d'« Excellent » pour les desserts. Il est ample et généreux avec une bouche grasse et riche où domine la rondeur. L'évolution du goût général vers des vins moins sucrés, et le développement de la consommation à l'apéritif ont conduit à la généralisation des champagnes bruts. Mais de nombreux amateurs continuent à apprécier la subtilité et le rappel agréable des plaisirs du passé que représente le Demi-Sec, particulièrement avec les desserts.

Laurent-Perrier Ultra Brut

Ce champagne trouve son origine dans le « Grand Vin sans Sucre » créé par Laurent-Perrier à la fin du XIX^e siècle, dont la version moderne fut relancée à l'occasion de la vendange 1976, à fort niveau de maturité, et du début de la tendance vers une cuisine moins apprêtée et plus naturelle.

Il requiert un savoir-faire exceptionnel d'assemblage* de raisins de grande qualité et d'années particulières à forte maturité et faible acidité. Créé aux débuts de la Nouvelle Cuisine, Laurent-Perrier Ultra Brut est le champagne « nu » ou « sans fard ». Ce champagne hors du commun fait partie de la catégorie des bruts nature. Il est une véritable démonstration de savoir-faire et intéresse de plus en plus les œnophiles modernes qui découvrent ainsi de multiples occasions d'apprécier le champagne.

Millésimé 1999

Laurent-Perrier a fait le choix exigeant de ne millésimer que rarement en ne choisissant que les plus grandes années, pour faire du Brut Millésimé* un vin rare et exceptionnel. En restant fidèle à son style, la pureté et la fraîcheur, la Maison recherche la pleine expression du caractère de l'année. Le Brut Millésimé 1999 offre un vin mature tout en rondeur avec des notes de fruits confits et de vanille et terminant sur une note finale joyeuse. Il a été mis sur le marché à l'été 2007, soit 7 années après la vendange concernée. Ceci illustre l'exigence de la Maison pour respecter un temps de vieillissement important.

Les ventes du Millésimé 1999 sont volontairement limitées par le fait que Champagne Laurent-Perrier ne millésime que les années vraiment exceptionnelles et n'en produit que des quantités réduites.

Cuvée Rosé Brut

La forme de sa bouteille dotée d'un écusson date de Henri IV. Il est l'un des rares champagnes rosés obtenus par une base de macération, ce qui lui procure une remarquable vinosité. Choisi par les amateurs pour ses qualités gustatives et par les esthètes pour la beauté de son flacon, il s'est rapidement imposé dans le monde entier comme la référence des champagnes rosés, et comme l'un des fleurons de Laurent-Perrier. En 1968, Laurent-Perrier a été la première maison de champagne à développer vraiment ce type de vin, qui combine une très haute qualité, une vinification particulière et une présentation originale dans la célèbre bouteille arrondie à écusson. La Cuvée Rosé Brut, vin à la couleur unique, dégage des arômes de fruits rouges frais caractéristiques. Ce champagne (qui est vendu à un prix environ deux fois plus élevé que celui du Brut L-P), a créé un nouveau segment à forte croissance. Laurent-Perrier est la référence mondiale en matière de champagne rosé.

Grand Siècle

Pour élaborer la grande cuvée de Laurent-Perrier, Bernard de Nonancourt a eu l'idée de privilégier deux notions du savoir-faire traditionnel champenois : l'assemblage de crus et l'assemblage d'années. Cuvée champenoise par excellence, Grand Siècle est le fruit de l'assemblage de vins complémentaires provenant à la fois des plus grands crus et d'années particulièrement réussies et millésimées par Laurent-Perrier. Destiné à être offert à des êtres chers ou partagé avec eux, c'est le champagne du plaisir et de la séduction.

Présentée en 1958 lors de l'inauguration du paquebot « France », cette cuvée de prestige est le résultat d'assemblage de grandes années millésimées par Laurent-Perrier de deux cépages seulement (chardonnay et pinot noir) et de crus parmi les plus prestigieux, ce qui est unique dans l'univers des cuvées de prestige champenoises. Sur ce marché à forte valeur ajoutée, la marque prévoit d'intensifier le développement de ce vin exceptionnel.

Alexandra Rosé 1998

Bernard de Nonancourt a saisi l'occasion du mariage de sa fille aînée Alexandra en 1987 pour créer ce champagne rosé millésimé qui exprime les valeurs d'exigence de la Maison. Laurent-Perrier, auteur d'un champagne rosé non millésimé de référence se devait aussi de proposer une très grande cuvée de rosé, un vin rare et recherché qui occupe une place unique au sein de sa gamme.

Issu d'une sélection de parcelles ou lieux-dits et de raisins triés et égrappés avant la vinification, ce vin aux quantités très limitées permet de révéler tous les arômes des deux cépages pinot noir et chardonnay.

Champagne de Castellane

Champagne de Castellane porte le nom de l'une des plus anciennes familles de France, dont les origines remontent au X^e siècle et aux comtes d'Arles et de Provence.

Cette maison de champagne, fondée en 1895 par le vicomte Florens de Castellane, est située à Épernay. Elle prend rapidement son essor, portée par les fastes de la Belle Époque. Acquisée en 1927 par Alexandre Mérand, elle est fortement développée par ce chef d'entreprise charismatique pour devenir une des toutes premières maisons de champagne dans les années 1960.

A partir de 1970, les trois filles de ce dernier poursuivent l'activité de l'entreprise familiale jusqu'à l'entrée de Laurent-Perrier au capital de la Maison en 1983. Dix ans plus tard, la famille de Nonancourt et Laurent-Perrier acquièrent 50 % du capital pour en assurer le contrôle total en 1999.

Champagne de Castellane est aujourd'hui indissociable de la capitale du champagne, grâce à sa célèbre Tour qui se dresse, haute de 66 mètres, comme un symbole d'Épernay. Cette Tour domine un ensemble de bâtiments imposants, classés pour certains à l'Inventaire des Monuments Historiques.

Ses vins sont reconnaissables par leur étiquette particulièrement distinctive qui porte la Croix Rouge de Saint André. Au sein des marques de champagne, Champagne de Castellane se caractérise par un style et une qualité reconnus et une présence particulièrement forte en France dans les circuits modernes de distribution. La marque est présente en Europe où elle réalise 10 % de ses ventes mondiales.

Les ventes de Champagne de Castellane s'effectuent dans la gamme des marques nationales.

Champagne « symboliste », de Castellane s'adresse particulièrement à une clientèle jeune pour qui le monde de la nuit est un élément essentiel à l'esprit de fête, caractéristique de la marque à la Croix Rouge depuis plus d'un siècle.

Champagne Salon

Cette prestigieuse maison de champagne, acquise par le Groupe en 1988, fut fondée en 1921 par Eugène-Aimé Salon. Champagne Salon est localisé au Mesnil-sur-Oger, au cœur de la Côte des Blancs*, célèbre pour la très haute qualité de son raisin blanc de cépage chardonnay, cru* classé à 100 % sur l'échelle des crus*.

Le champagne Salon est unique. Il est élaboré exclusivement à partir de raisins de cépage chardonnay, issus de parcelles sélectionnées situées sur le territoire du Mesnil-sur-Oger (grand cru). Il est fait à partir de raisin d'une seule année, et uniquement dans les très grandes années. Sa période de vieillissement* est très longue. Ces caractéristiques font que Salon est considéré comme la plus rare et la plus exclusive des marques de champagne, et la référence en matière de champagne blanc de blancs*.

Seule une faible proportion des ventes de Salon s'effectue en France, la majorité des ventes étant réalisée à l'exportation dans une trentaine de pays, principalement les États-Unis, le Japon, le Royaume-Uni, la Suède, l'Italie, l'Espagne, la Belgique, la Russie et Singapour.

Les clients de Salon se trouvent parmi la grande restauration, les cavistes spécialisés et les amateurs de très grands vins. Cette clientèle est servie par des importateurs indépendants qui distribuent souvent en même temps les vins les plus réputés du monde.

Champagne Delamotte

Cette maison fondée en 1760, est l'une des cinq plus anciennes. Elle fut acquise par Marie-Louise de Nonancourt en 1948. Elle se situe également au Mesnil-sur-Oger, sur la célèbre Côte des Blancs*.

Les ventes de Champagne Delamotte se répartissent d'une manière harmonieuse, 45% en France et 55% à l'exportation. Aujourd'hui, ce sont plus de quarante pays qui achètent le Champagne Delamotte qui est importé et distribué par les mêmes importateurs que la Maison Salon.

Les ventes de Champagne Delamotte s'effectuent entièrement via la restauration et les cavistes spécialisés. La marque Delamotte bénéficie d'un fort potentiel de croissance et d'une excellente image auprès des professionnels.

Jeanmaire, Oudinot, Beaumet

Ces trois marques sont entrées dans le Groupe Laurent-Perrier en février 2004, lors du rachat de Château Malakoff, maison à la notoriété discrète mais fortement implantée dans le vignoble, avec ses pressoirs situés au cœur de la prestigieuse Côte des Blancs* et dans l'Aube.

Elles se caractérisent par des cibles commerciales spécifiques :

- Jeanmaire est une marque de gamme intermédiaire commercialisée en grande distribution en France et à l'export, où elle a des positions solides en Europe du Nord (Pays-Bas, Scandinavie, Belgique,...). En France, elle soutient efficacement les marques Champagne Laurent-Perrier et Champagne de Castellane en permettant au Groupe Laurent-Perrier d'avoir une offre étagée du milieu au haut de gamme.
- Beaumet est réservée exclusivement à la restauration à l'exportation.
- Oudinot est une marque de gamme intermédiaire présente en grande distribution à l'exportation. Elle figure notamment parmi les marques de champagne réalisant régulièrement des volumes importants au Royaume-Uni.

Autres produits distribués

Dans le Groupe, les filiales de distribution (LPD) peuvent commercialiser également des vins et spiritueux extérieurs au Groupe : les vins de Château de Lamarque, les vins espagnols Marqués de Riscal, ainsi que les portos Taylor's.

1.4.2.4. Une distribution mondiale bien maîtrisée

Depuis 1998, le Groupe a pris le parti de renforcer la maîtrise de la distribution de ses propres produits. Cette stratégie est exécutée au travers d'équipes commerciales locales dans cinq pays clés, la France, le Royaume-Uni, la Belgique, les États-Unis et la Suisse. Ces pays représentent en 2007, 78 % du marché mondial du champagne (source C.I.V.C.*) et 62 % du chiffre d'affaires du Groupe. Le Groupe considère que dans les pays proches où une certaine taille critique existe, la ressource d'une équipe de vente propre est un facteur clé de succès, vital pour bâtir de manière ordonnée et durable la notoriété ainsi que la rentabilité de ses marques et aussi pour mieux contrôler le niveau des stocks en aval.

Dans les autres pays, il confie la distribution à des importateurs exclusifs, soigneusement sélectionnés pour leur connaissance du marché des vins et leur implantation dans les circuits traditionnels.

Ils constituent de véritables partenaires, notamment quand les marchés sont plus étroits et plus complexes.

On peut citer Suntory (Japon), D & C (Italie), Marqués de Riscal (Espagne), Brasseries de Bourbon (La Réunion), Kwast (Pays-Bas), Othon Schmitt (Luxembourg), Kattus (Autriche), Simple (Russie), ou encore Grands Vins de France et La Mauny dans les Caraïbes et bien d'autres.

Qu'ils soient salariés des filiales de distribution du groupe ou des importateurs, les commerciaux chargés des marques du Groupe doivent d'abord privilégier la valeur et le long terme, plutôt que le volume et le court terme. Ils doivent être des spécialistes du champagne et des circuits de distribution locaux et développer des relations directes avec l'ensemble de la clientèle. Ils doivent savoir gérer toute la gamme composée de différents vins et, en particulier, ses produits haut de gamme aussi uniques que Grand Siècle ou la Cuvée Rosé Brut. Une attention particulière est portée à la clientèle traditionnelle des cavistes et restaurants de haut de gamme, là où se construisent patiemment l'image et la notoriété des produits de luxe en gastronomie. Le champagne étant un vin de marque, il est essentiel de pouvoir assurer la cohérence entre les investissements de développement de marque et l'argumentation commerciale liée aux différents produits.

France

La France représente le marché le plus important pour les marques du Groupe. La distribution y est principalement effectuée par une filiale, Laurent-Perrier Diffusion (LPD). LPD distribue l'ensemble des marques du Groupe aussi bien dans les circuits spécialisés que dans les grandes et moyennes surfaces. La commercialisation dans les circuits spécialisés reste prépondérante non seulement à cause du volume qui peut y être réalisé, mais aussi à cause de l'importance de ces circuits pour l'image des marques. Les ventes à travers ces circuits représentent 66 % du chiffre d'affaires en 2007-2008, alors que les ventes aux circuits de vente en libre-service aptes à diffuser nos champagnes s'élèvent à 34 % pour 2007-2008.

Autres pays

Le Groupe Laurent-Perrier dispose de filiales de distribution dans quatre des sept premiers marchés d'exportation, le Royaume-Uni, la Belgique, la Suisse et d'une filiale d'importation dans l'un d'entre eux, les États-Unis.

1.4.3. Perspectives

Afin de mieux valoriser encore la qualité de ses champagnes et le savoir-faire de la Maison, le Groupe a mis en œuvre, en 2008, une nouvelle politique de prix : celle-ci s'appuie davantage sur les circuits de distribution sélective, dits « prescripteurs ». Ces évolutions permettront de franchir une nouvelle étape dans le développement du Groupe, même si un retrait des volumes est attendu à court et moyen terme. À l'avenir, l'effet prix/mix sera, plus que jamais, le levier principal de développement de Laurent-Perrier.

Par ailleurs, le Groupe va renforcer les synergies entre les différentes maisons qui le composent. Ainsi, il a entamé les démarches nécessaires pour rapprocher l'activité de production de Château Malakoff avec celle de Champagne de Castellane pour mieux utiliser les capacités installées et en faciliter la gestion.

Fort des résultats obtenus ces dernières années, le Groupe dispose des atouts nécessaires pour se distinguer dans un environnement mondial de plus en plus concurrentiel et continuer à améliorer ses principaux ratios financiers. Ainsi, le Groupe se fixe de nouveaux objectifs à moyen terme : la marge opérationnelle devrait être supérieure à 30% et le retour sur capitaux investis dépasser 15%.

Depuis la clôture, le groupe a annoncé l'arrivée de M Stéphane TSASSIS, nommé à compter du 1er juillet 2008 au poste de Directeur Général Adjoint et Membre du Directoire.

Cette nomination est destinée à renforcer les structures de la Maison et à préparer l'avenir, Yves Dumont, Président du Directoire, ayant décidé de prendre sa retraite au printemps 2010.

1.4.4. Principaux investissements

Les principaux investissements corporels réalisés au cours de l'exercice ont été :

En M€	Au 31.03.2007	Au 31.03.2008
Matériels industriels	2,370	5,215
Matériels viticoles	0,520	0,535
Logiciels et matériels informatique	0,240	1,324
Agencement des constructions	1,980	7,250
Mobiliers	0,009	0,100
Frais de plantations	-	-
Vignes	0,114	0,145
Divers	0,102	0,009

1.5. FACTEURS DE RISQUES

1.5.1. Approvisionnement et prix du raisin

Il est important pour une maison de champagne d'avoir un approvisionnement en raisin stable à moyen terme. La qualité et la quantité du raisin dépendent de plusieurs facteurs comme les conditions météorologiques, les maladies éventuelles dont peut souffrir la vigne et le développement des surfaces plantées.

L'approvisionnement en raisin dans la région de Champagne est limité en raison de la superficie réglementée de production. Le Groupe s'auto-approvisionne à hauteur de 11 %. Pour autant, il reste très confiant dans sa capacité à maintenir le volume nécessaire des surfaces sous contrat. La profession a également constitué des réserves de champagne équivalant à environ 120 millions de bouteilles qu'elle peut utiliser en cas de mauvaise récolte après accord du C.I.V.C. Laurent-Perrier estime que le Groupe est bien approvisionné en raisin mais ne peut pas exclure un éventuel déficit d'approvisionnement pour l'avenir.

Enfin, il n'est pas d'usage en Champagne d'assurer le vignoble. En ce qui concerne le Groupe Laurent-Perrier, la dispersion des parcelles amenuise considérablement tous risques.

1.5.2. Les risques liés aux opérations internationales et aux fluctuations des taux de change

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et couvrir opérationnellement les risques de variation de taux de change. Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives.

Les instruments dérivés détenus par le Groupe et qualifiés comptablement de couverture au sens de la norme IAS 39 sont en majorité des achats et ventes à terme fermes de devises.

Risque de change :

En K€	Créances	Dettes	Couvertures de flux futurs
GBP	2 261,9	4 632,8	
CHF	813,4		1 000
USD		562	

1.5.3. Les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et couvrir opérationnellement les risques de variation de taux d'intérêts. Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives.

Les instruments dérivés détenus par le Groupe et qualifiés comptablement de couverture au sens de la norme IAS 39 sont en majorité des swaps de couverture de flux de trésorerie futures (receveur Euribor 3M, payeur taux fixe).

1.5.4. Assurances

Les sociétés du Groupe Laurent-Perrier sont assurées dans le cadre de polices « groupe ».
Les couvertures et les limites de garanties sont conformes à celles de groupes de même taille et de même activité.

Ces polices couvrent les risques de :

Responsabilité civile exploitation et après livraison

Ce contrat garantit tous les dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers et consécutifs à l'exploitation, la distribution et la vente des produits.

Responsabilité civile exploitation : 15 245 000 €

Responsabilité civile après livraison : 15 245 000 €.

Sous réserve de limitations propres à chacune des garanties comprises dans les contrats.

Dommages aux biens (bâtiments, installations, stocks, système d'information, bris de machines...)

Ce contrat garantit les dommages causés aux biens sur la base d'événements, capitaux et franchises prédéfinis ainsi que les frais supplémentaires d'exploitation pour une période d'indemnisation de 18 mois.

Depuis le 1^{er} avril 2005, les marchandises sont assurées en différence de limites et en différence de garanties pour les filiales étrangères situées en Suisse, États-Unis, Grande-Bretagne et Belgique.

Dommages directs : 350 879 225 €.

Frais supplémentaires : 979 810 €.

Pertes d'exploitation (uniquement pour Château Malakoff) : 12 600 000 €.

Sous réserve de limitations propres à chacune des garanties comprises dans les contrats.

Flotte automobile

Ce contrat garantit tous les dommages matériels subis par la flotte de véhicules ainsi que les dommages matériels et corporels causés aux tiers par ladite flotte de véhicules

Auto mission

Ce contrat garantit les dommages survenus occasionnés lors des déplacements occasionnels des salariés du Groupe avec leurs véhicules personnels.

Responsabilité civile des dirigeants

Ce contrat garantit les dirigeants de droit et de fait contre toute faute professionnelle se définissant comme :

- une faute de gestion, commise par imprudence, négligence, erreur, omission et déclaration inexacte ;
- tout manquement aux obligations légales et réglementaires.

Tous risques informatiques

Ce contrat garantit le matériel informatique fixe et portable selon une liste annuellement mise à jour par le Groupe.

Individuelle accidents

Ce contrat garantit les salariés dénommés du Groupe à l'occasion de déplacements professionnels (assistance, rapatriement, capitaux décès et invalidité).

Marchandises transportées

- transports de marchandises en France réalisés avec le Groupe Géodis Walbaum ;
- le transport du moût de raisin pendant la période des vendanges.

Les primes payées aux compagnies d'assurances pour les différentes polices s'élèvent à environ 300 000 € par an.

Le Groupe auto-assure les risques suivants :

- les produits ne sont pas assurables et leur remplacement reste donc à la charge du Groupe dans le cadre du fonctionnement de la police responsabilité civile ;
- les stocks de vins ne sont pas assurés en totalité ; le Groupe considère que le risque de vol, d'incendie ou tout autre sur les vins en caves est limité et qu'il est impossible qu'un sinistre affecte la totalité de ce stock ; toutefois une garantie « effondrement des caves » a été prise, couvrant les caves elles-mêmes et les marchandises qui y sont stockées ;
- le risque « perte d'exploitation » n'est pas couvert, par contre, une assurance des frais supplémentaires a été souscrite afin de garantir le remboursement des frais à exposer à la suite d'un sinistre couvert dans le cadre de l'assurance « dommages aux biens » ;
- le vignoble car la dispersion des parcelles sur l'ensemble de la région champenoise amenuise considérablement tous risques.

Le Groupe gère avec la plus grande prudence ses crédits aux clients et il n'a pas jugé utile de souscrire un contrat d'assurance crédit.

Les expéditions de marchandises hors de France sont assurées directement par les clients et leurs prestataires.

La Société a recours à un courtier qui fait appel aux grandes compagnies d'assurance ; environ 10 compagnies interviennent ainsi sur nos différents contrats comme assureur principal ou comme co-assureur.

1.5.5. Risques de liquidité et covenants

La politique du Groupe pour ses covenants bancaires est de négocier des clauses de « revoir » et non d'exigibilité en cas de dépassement des ratios financiers.

Les mesures prises par le Groupe dans ce domaine sont décrits au chapitre 5 du présent document de référence.

1.6. RAPPORT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES

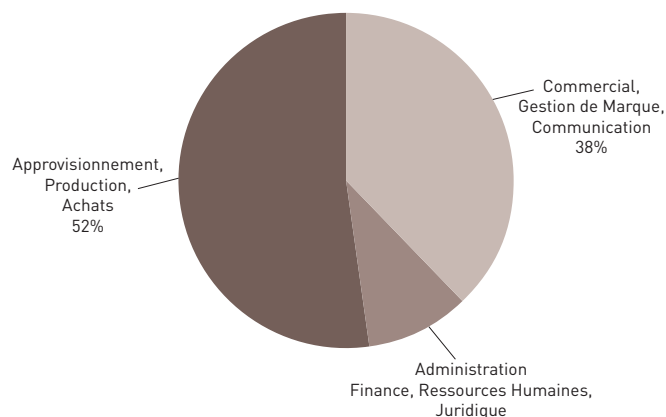
1.6.1. Situation des effectifs

Au 31 mars 2008, l'évolution des effectifs du Groupe a surtout été marquée par la diminution des contrats temporaires liés aux travaux viticoles saisonniers. En effet, compte tenu du développement moins précoce que l'an dernier de la végétation, ces contrats ont été décalés au mois d'avril au lieu du mois de mars.

Au 31 mars 2008, le nombre total de salariés inscrits à l'effectif était de 465. Les tableaux ci-dessous donnent la répartition par catégorie sur les trois dernières années :

	2006	2007	2008
Effectifs au 31 mars			
Commercial, Gestion de Marque, Communication	192	178	175
Administration, Finance, Ressources Humaines, Juridique	56	53	47
Approvisionnement, Production, Achats	278	279	243
TOTAL	526	510	465

Effectifs Groupe Présents au 31/03/2008



1.6.2. Situation des effectifs dans les sociétés commerciales françaises

Les principales sociétés commerciales françaises du Groupe sont les sociétés Laurent-Perrier, Champagne Laurent-Perrier, Champagne de Castellane, AS, Grands Vignobles de Champagne et Château Malakoff.

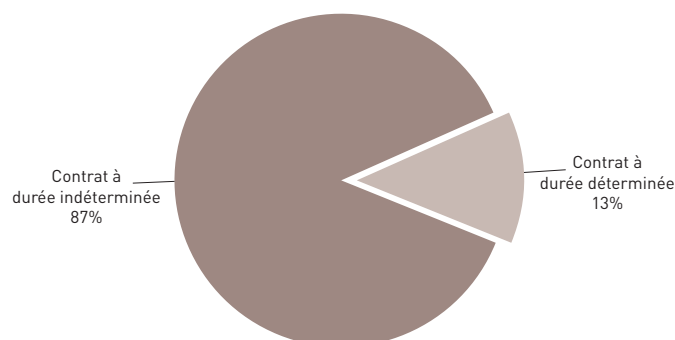
La situation des effectifs par type de contrat, dans ces différentes sociétés, est la suivante :

Effectif au 31 mars	Laurent-Perrier		Champagne Laurent-Perrier		Champagne de Castellane		Société A.S.		Grands Vignobles de Champagne		Château Malakoff	
Année	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008
CDI	14	14	188	184	44	41	11	11	33	34	50	48
CDD	0	0	9	7	11	4	1	0	0	0	43	17
TOTAL	14	14	197	192	55	45	12	11	33	34	93	65

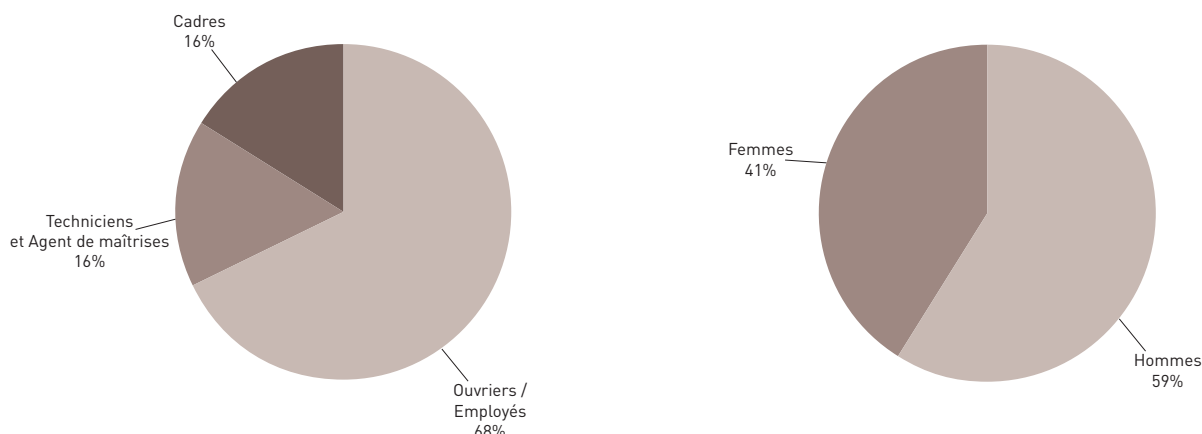
Les variations d'effectifs les plus sensibles se trouvent parmi les effectifs saisonniers liés essentiellement au travail de la vigne comme indiqué ci-dessus.

Au 31 mars 2008, les salariés en contrat à durée indéterminée représentaient 92% des effectifs. En équivalent temps plein, cette part représente 87% des effectifs.

Répartition par type de contrat EQTP (F'08)



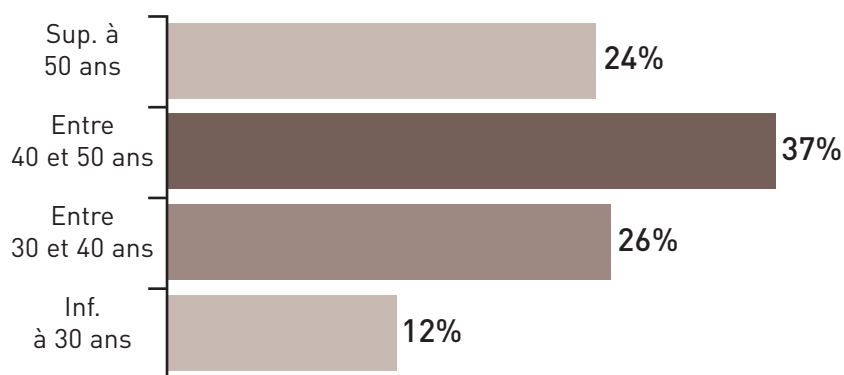
1.6.2.1. Répartition des effectifs par catégorie socio-professionnelle et par sexe



1.6.2.2. Age moyen des salariés

Les départs en retraite et les embauches réalisés aboutissent à un rajeunissement de l'effectif. Ainsi depuis 2 ans, la part des salariés âgés de plus de cinquante ans est passée de 28% à 24% de l'effectif alors que celle des salariés de moins de trente ans est passée de 10% à 12% de l'effectif.

Répartition par âge (EQTP) - F'08



1.6.2.3. Embauches

22 recrutements en contrat à durée indéterminée ont été réalisés en France dans ces sociétés au titre de l'exercice écoulé. 7 correspondent à des créations de postes, 11 à des remplacements et 4 à des mutations au sein du Groupe. 1 272 recrutements en CDD ont été effectués : 1008 pour la période des vendanges et 264 dans le cadre du remplacement de personnel temporairement absent de leur poste de travail ou pour faire face à un surcroît d'activité. Le recours à l'intérim est pratiqué dans les entreprises du groupe mais son utilisation est limitée aux missions de très courte durée.

Enfin, 25 salariés, en contrat à durée indéterminée, travaillent à temps partiel.

Les difficultés rencontrées en matière de recrutement sont de deux ordres : des réticences à la mobilité géographique en ce qui concerne les recrutements de cadres et des compétences parfois incomplètes au niveau local pour les autres catégories de personnel.

Par ailleurs, il faut noter l'existence de difficultés de recrutement pour la réalisation des travaux de vigne.

1.6.2.4. L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés au 31 mars 2008

Au 31 mars 2008, 9 travailleurs handicapés étaient employés dans les sociétés concernées.

Par ailleurs, il est fait ponctuellement appel à des Centres d'Aide par le Travail et à des Entreprises Adaptées en vue de la réalisation de travaux ne relevant pas du champ de compétences habituel de l'entreprise ou pour lesquels les compétences nécessaires à leur réalisation n'existent pas au sein de ces entreprises. Ainsi, des travaux éventuels de conditionnement ou des travaux saisonniers peuvent être confiés à ces organismes..

1.6.3. Organisation du travail

1.6.3.1. : Temps de travail et absentéisme

La législation relative à la réduction du temps de travail est appliquée dans la totalité des filiales françaises du Groupe. La réduction du temps de travail et l'absentéisme sont analysés comme suit :

	Moyenne hebdo.	Absentéisme hors Congés payés	Commentaires
Laurent-Perrier	35 h	4,13 %	la modulation du temps de travail en fonction des spécificités de l'activité est mise en place à travers des calendriers annuels de travail
Champagne Laurent-Perrier	34 h 20	3,60 %	Les services en contact avec la clientèle sont soumis à une modulation d'horaire annuelle permettant la variation de l'horaire hebdomadaire de 32 à 40h en fonction de la saisonnalité de l'activité.
Champagne de Castellane	35 h	10,05 %	Le temps de travail est régi par des plages horaires fixes à l'exception des services en contact avec la clientèle soumis à une modulation d'horaire.
Société A.S.	35 h	2,17 %	L'activité administrative est soumise à une modulation du temps de travail.
Grands Vignobles Champagne	35 h	0,86 %	La modulation du temps de travail permet de faire varier l'horaire de 0 à 40 heures pour tenir compte des particularités du travail de la vigne.
Château Malakoff	35 h	5,62 %	Les services de production exercent leur activité en équipe.

Les sociétés du groupe ne pratiquent pas le recours aux heures supplémentaires à l'exception de la période des vendanges.

1.6.3.2. Les conditions d'hygiène et de sécurité

Pour l'ensemble des sociétés du Groupe, les conditions d'hygiène et de sécurité dans les entreprises font l'objet d'un examen attentif par la Direction en liaison avec le Médecin du travail.

Au titre de l'exercice, il a été dénombré :

	2006/2007	2007/2008
Journées de travail perdues	786	411
Nombre d'accidents du travail	48	40
Nombre d'accidents de trajet	1	0

L'exercice écoulé se caractérise par une réduction des accidents du travail tant en termes de fréquence que de gravité. Des améliorations sont apportées régulièrement aux conditions de travail et de sécurité par des travaux, investissements et renouvellement des équipements de protection individuelle ainsi que par des réunions régulières avec les représentants du personnel dans le cadre des Comités d'Hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail. De même, des actions de prévention sont mises en œuvre en liaison avec les organismes de protection sociale. Dans chacune des sociétés du Groupe, il est procédé à la mise à jour du document d'évaluation des risques professionnels.

1.6.4. Rémunérations

1.6.4.1. Rémunération globale

Le total des rémunérations versées, hors indemnités journalières de Sécurité Sociale, pendant l'exercice et le total des charges sociales et fiscales à la charge de l'entreprise se sont élevés :

Exercice 2007-2008	Rémunérations en €	+/- année précédente	Charges sociales et fiscales en €	+/- année précédente
Laurent-Perrier	893 098	+ 17,41 %	378 899	+ 13,42 %
Champagne Laurent-Perrier	8 371 575	- 1,27 %	3 947 928	- 0,02 %
Champagne de Castellane	1 644 847	- 6,60 %	765 075	- 11,98 %
Société A.S.	466 832	- 0,40 %	204 249	- 1,08 %
Grands Vignobles de Champagne	763 235	+ 7,59 %	320 762	+ 2,30 %
Château Malakoff	2 986 116	- 3,80%	1 197 908	- 2,2 %

Des systèmes de rémunération variable existent pour les cadres opérationnels et les commerciaux. Les systèmes de primes de résultats et primes de performance sont individualisés et directement liés à l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs définis au début de chaque exercice.

Les sociétés du Groupe bénéficient des régimes de réduction des cotisations sur les bas salaires en vigueur.

Le principe d'égalité de traitement entre les hommes et les femmes est respecté à poste et expérience identiques.

1.6.4.2. Intéressement et Participation

Conformément à la réglementation, Champagne Laurent-Perrier, Champagne de Castellane et Château Malakoff sont dotés d'un accord de participation des salariés aux bénéfices.

Un accord d'intéressement des salariés est également applicable dans ces trois entreprises. L'accord d'intéressement applicable au sein de Champagne Laurent-Perrier est basé sur l'atteinte d'objectifs annuels de productivité, de chiffre d'affaires et de résultat opérationnel.

L'accord d'intéressement de Champagne de Castellane a été renouvelé pour une période de trois ans et est basé sur l'atteinte d'objectifs annuels de production et de prix moyen de vente.

L'accord d'intéressement de Château Malakoff a également été renouvelé pour 3 ans et porte sur l'atteinte d'objectifs de productivité et de prix moyen de vente.

Les montants distribués en application des accords d'intéressement et de participation peuvent être placés sur des Plans d'Epargne Entreprise.

1.6.5. Formation Professionnelle

Les sociétés du Groupe accordent une importance particulière à la formation professionnelle et souhaitent en faire un véritable outil de développement des compétences des salariés.

Les dépenses au titre de l'exercice ont augmenté de près de 28% à 100 939 €.

Plus de la moitié des salariés ont suivi une formation pour un total de 2736 heures.

Les formations suivies portent principalement sur l'actualisation et le perfectionnement des connaissances, l'utilisation de nouveaux logiciels, la formation technique dans les domaines viticoles et vinicoles, les langues, le management et la sécurité.

Au titre de l'année 2007, 24 salariés ont suivi une formation dans le cadre de leur Droit Individuel à la Formation, portant principalement sur les langues et les connaissances viti-vinicoles.

Champagne Laurent-Perrier soutient également la Chaire en Management du Champagne mise en place au sein de la Reims Management School et dont la première promotion a débuté en 2007.

1.6.6. Dialogue Social

Le Groupe attache une importance particulière à la qualité du dialogue social.

1.6.6.1. Relations Professionnelles

Les sociétés françaises du Groupe bénéficient d'instances de représentation du personnel sauf Laurent-Perrier SA et A.S. dont les effectifs sont trop restreints pour cela.

Dans ce cadre, les Délégations Uniques du Personnel de Champagne Laurent-Perrier et de Château Malakoff ont été renouvelées et la durée des mandats a été portée à 4 ans, conformément à la réglementation. L'ensemble des questions relevant des attributions des instances de représentation du personnel est abordé régulièrement lors des réunions de ces instances.

En plus, un comité de Groupe est en place entre les sociétés dotées d'une Délégation Unique du Personnel et se réunit régulièrement.

Des organisations syndicales représentatives sont implantées chez Champagne Laurent-Perrier, Champagne de Castellane et Château Malakoff.

Indépendamment de la négociation annuelle obligatoire, une place particulièrement importante est accordée au dialogue social au sein des différentes sociétés du Groupe. Celui-ci se caractérise par une forte implication de la Direction de chaque entreprise concernée. De nombreux sujets sont abordés tels que l'aménagement du temps de travail, l'emploi, les régimes de frais de santé.

Le nombre d'accords d'entreprise signés au sein des entreprises dotées de délégués syndicaux du groupe est le suivant :

Société	Nombre d'accords	Thèmes des accords
Champagne Laurent-Perrier	3	Calendriers annuels de travail Classification des ouvriers et Employés Régime de frais de santé
Champagne de Castellane	1	Accord d'Intéressement
Château Malakoff	1	Accord d'Intéressement

L'accord de réduction et d'aménagement du temps de travail de Champagne Laurent-Perrier fait l'objet d'un avenant annuel afin d'adapter les calendriers de travail, établis par service, aux besoins de l'entreprise et aux spécificités de l'année.

L'accord de classification des ouvriers et employés de Champagne Laurent-Perrier permet aux salariés de progresser dans leur métier et dans leur classification.

L'accord Champagne Laurent-Perrier relatif au régime de frais de santé a été négocié et signé dans la perspective de la mise en œuvre des contrats socialement responsables.

Les contrats d'intéressement de Champagne de Castellane et Château Malakoff ont été signés pour une période de trois ans.

1.6.6.2. Les œuvres sociales

Les contributions au financement des Oeuvres Sociales et de l'Aide aux Vacances versées par les entreprises du Groupe aux différents comités d'entreprise sont les suivants :

Société	Oeuvres Sociales (€)	Aide aux Vacances (€)
Laurent-Perrier	9 908	423
Champagne Laurent-Perrier	134 579	7 086
Champagne de Castellane	29 562	2 367
A.S.	7 266	387
Château Malakoff	45 315	1 836

Les salariés de Champagne Laurent-Perrier et de Champagne de Castellane bénéficient d'un régime de frais de santé dont la charge financière est partagée entre l'entreprise, le salarié et le comité d'entreprise.

Les salariés de Laurent-Perrier, d'A.S. et de Grands Vignobles de Champagne bénéficient d'un régime commun dont la charge financière est partagée entre l'entreprise et le salarié.

Les salariés de Château Malakoff bénéficient d'un régime distinct dont la charge financière est répartie entre l'entreprise et le salarié.

Les salariés de Laurent-Perrier SA, Champagne Laurent-Perrier et Château Malakoff bénéficient de titres restaurant.

1.6.7. L'importance de la sous-traitance

Les dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail sont respectées par les sociétés du Groupe. Celles-ci font appel à la sous-traitance de façon limitée et isolée essentiellement pour des travaux ne relevant pas du champ de compétence habituel de l'entreprise.

1.6.8. Indicateurs clés de performance de nature non financière relatifs aux questions de personnel.

Les indicateurs relatifs à l'absentéisme du personnel des différentes sociétés du Groupe ainsi qu'au nombre et à la durée des accidents du travail sont suivis régulièrement (cf. paragraphe 1.6.3).

1.7. RAPPORT SUR LES DONNÉES ENVIRONNEMENTALES - PRÉVENTION

1.7.1. Rapport sur les données environnementales

La volonté de respecter l'environnement et le terroir se retrouve dans tous les aspects de l'activité de l'ensemble du Groupe.

1.7.1.1. Viticulture et vignoble

La gestion du vignoble appartenant au Groupe s'inscrit dans une logique de développement durable qui consiste à prendre en compte la pérennité de l'activité et, en particulier, s'interdire toute pratique, tout comportement susceptible de modifier irréversiblement les milieux et l'environnement.

En ce sens, les pratiques viticoles respectueuses de l'environnement progressent tous les ans dans le vignoble possédé par le Groupe.

Un autodiagnostic annuel permet de situer les pratiques viticoles du groupe par rapport aux engagements du Référentiel Technique établi pour le vignoble champenois (cahier des charges validé par les professionnels champenois, qui recense l'ensemble des pratiques jugées compatibles, en l'état actuel de nos connaissances, avec les objectifs de la viticulture raisonnée). Le résultat montre un très haut niveau de respect de ce référentiel.

Cette politique environnementale implique :

- une utilisation équilibrée des terroirs et des sols,
- une gestion économe des ressources telles que l'eau, l'énergie ou les intrants,
- une réduction à la source des déchets (recyclage, valorisation).

Le vignoble Laurent-Perrier est intégré dans la démarche de la viticulture raisonnée qui s'appuie sur le respect de l'environnement, des ressources naturelles, des équilibres biologiques et des hommes.

L'expérience et la motivation des équipes sur le terrain est essentielle, mais l'action du Groupe se cale aussi sur les dispositions législatives et réglementaires, principalement sur les conditions de production et exigences territoriales fixées par l'Appellation d'Origine Contrôlée.

La démarche du Groupe s'appuie sur :

- un diagnostic régulier des pratiques mises en œuvre,
- la formation continue du personnel,
- la mise en œuvre de pratiques viticoles, de stratégies de protection de la vigne et d'entretien des sols et sur l'adaptation de notre parc de matériel afin de préserver la qualité de l'air, de l'eau, du sol et des milieux naturels,
- des actions permettant d'approfondir et d'amplifier la dynamique liée au développement durable : gestion des effluents viticoles (rinçage à la parcelle, aire de lavage sur le site de la Montagne de Reims), gestion des déchets, prévention des risques, procédures.

Tout en restant attentif aux innovations, une attention toute particulière est portée aux actions écologiques. Ainsi en 2007, un chiffrage du bilan carbone de l'activité vignoble de Champagne Laurent-Perrier a été réalisé et va permettre d'agir sur les postes les plus efficaces de sorte à diminuer encore nos émissions de gaz à effet de serre.

1.7.1.2. Vinification

Tous les résidus de pressurage (aignes, résidus de pressurage et moûts, jus de raisin obtenu après pressurage des raisins et avant son entrée en fermentation), sont envoyés dans une distillerie locale où ils sont transformés en alcool.

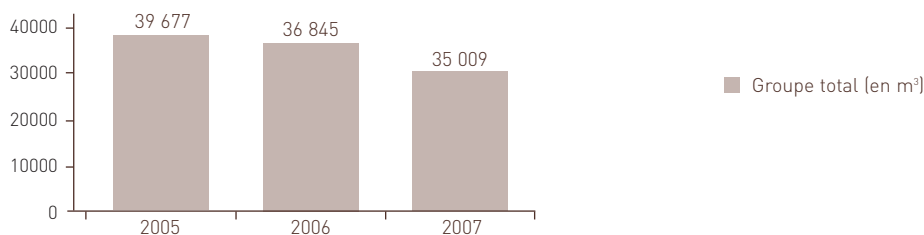
Les eaux usées de la cuverie de Tours-sur-Marne ne sont plus envoyées dans un centre de traitement des eaux du village mais dans le propre centre de traitement du site Champagne Laurent-Perrier.

Les cuveries sont aux normes de sécurité pour protéger les employés mais aussi pour des raisons écologiques avec une grande sélection d'initiatives, notamment la mise en place d'un système sophistiqué d'extraction de l'oxyde de carbone.

Depuis longtemps, la priorité est donnée à la gravité plutôt qu'à l'utilisation de pompes afin de faire des économies d'énergie et de préserver la qualité des vins.

Le nettoyage des cuves se fait en circuit fermé. Les produits utilisés à cet effet sont ainsi récupérés après le nettoyage afin d'être ensuite recyclés puis traités.

Consommation en eau



En 2005, l'activité a retrouvé un niveau élevé, du fait de la forte vendange 2004. Ceci a entraîné une plus forte consommation en eau. On note pour 2006, une baisse de 7% malgré une bonne vendange et une augmentation d'activité, et sur 2007 une nouvelle baisse de 5%.

Centre de traitement des effluents de Tours-sur-Marne

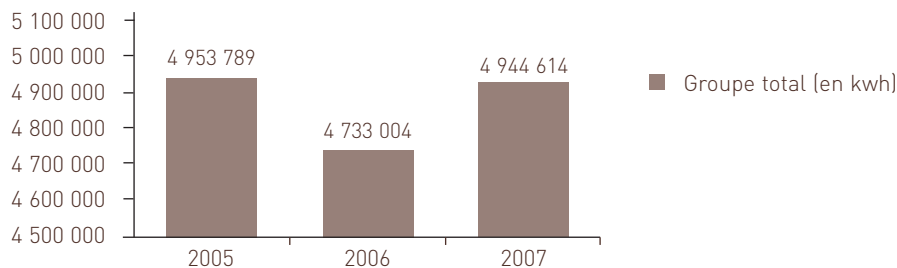
Pour réduire l'impact des rejets d'effluents liquides sur le milieu aquatique (surtout en période de vendanges), Laurent-Perrier a réfléchi aux diverses solutions envisageables.

La mise en place d'un centre de traitement en interne combinant les procédés biologiques (boues activées) et physiques (filtration membranaire) ont permis d'atteindre un abattement de 99 % de la pollution organique (DCO).

Soucieux de ne pas dénaturer l'esthétique générale du site qui se trouve au cœur du vignoble, Laurent-Perrier a aménagé sa station de traitement à l'intérieur d'un bâtiment construit dans le style traditionnel champenois et qui prend place au fond du parc arboré de la Société.

Consommation d'énergie

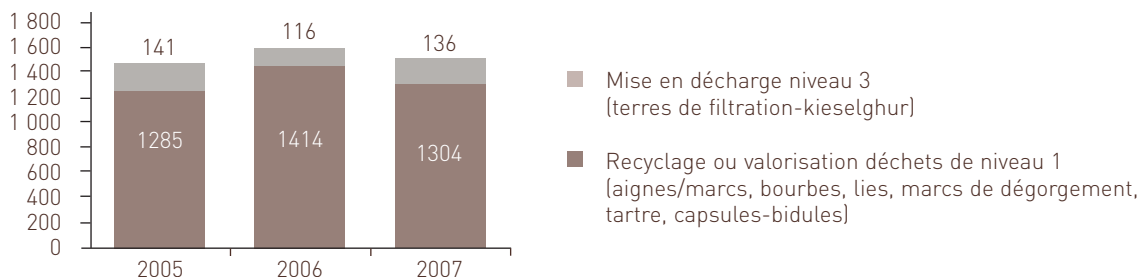
Le site de Tours-sur-Marne a adopté le gaz en 2000. On note une stabilité de la consommation d'énergie ces trois dernières années.



Gestion des déchets

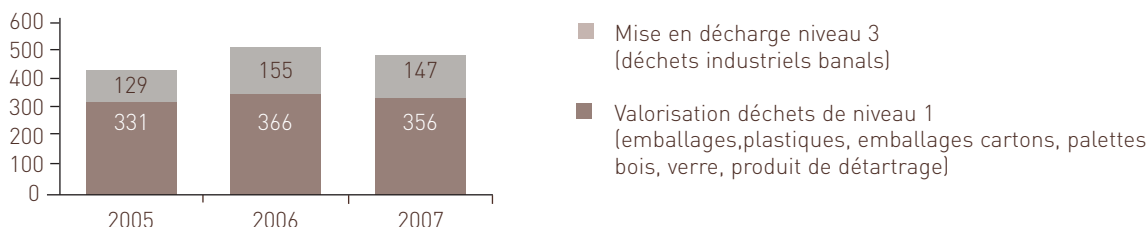
Groupe Laurent-Perrier

Déchets liés à l'élaboration du champagne (en tonnes)



Groupe Laurent-Perrier

Déchets annexes à l'élaboration du champagne (en tonnes)



Le site d'Epernay de Château Malakoff s'est vu renouvelé la certification ISO 14 001 en décembre 2004 puis en 2007. Celle-ci témoigne de l'engagement de la direction et des efforts réalisés par le personnel afin d'améliorer de manière continue la performance environnementale des activités dans le respect de la réglementation actuelle et à venir.

1.7.1.3. Habillage et conditionnement

En termes d'habillages et d'objets publi-promotionnels, Laurent-Perrier cherche à utiliser de plus en plus des matériaux respectueux de l'environnement et aux normes européennes désormais en vigueur dans de nombreux pays.

Comme prévu en 1997, l'utilisation de capsules en étain a été réduite.

L'usage de polystyrène pour les habillages a été totalement arrêté. Il est désormais remplacé par des plaques en cellulose moulées qui peuvent être recyclées.

Toutes les pièces en carton utilisées pour la fabrication des coffrets sont faites de papier recyclé et, malgré les caractères imprimés et autres éléments qui les ornent, ils restent entièrement recyclables.

Afin de se conformer aux lois européennes, un logo « Recyclable » figure sur toutes les étiquettes, celles directement collées sur les bouteilles et les étuis. Les cartons d'expédition sont re-utilisables.

1.7.1.4. Bâtiments

Les principaux bâtiments de la Maison Laurent-Perrier sont situés dans les villages de Tours-sur-Marne, de Louvois, d'Epernay et à Châlons-en-Champagne. Ces bâtiments illustrent bien la politique du Groupe de conservation des bâtiments historiques et d'insertion de ces constructions dans leur cadre à la campagne.

Le Château de Louvois, son grand parc et ses jardins, sont régulièrement restaurés dans le style et les règles de leur passé historique et architectural.

Une très large partie de la production à Tours-sur-Marne s'effectue sous terre, dans les caves. Quand ce n'est pas possible, le travail est effectué dans des bâtiments industriels qui sont, par nécessité, des constructions plus modernes mais dont les façades se marient parfaitement au style du village.

C'est dans un souci constant de protéger l'héritage esthétique des régions viticoles que Laurent-Perrier a installé son propre centre de traitement des eaux dans un bâtiment construit en 2004 dans la tradition et le style architectural de la région de Champagne. En 2006, également à Tours-sur-Marne, Laurent-Perrier a construit une nouvelle cuverie sur le lieu dit « Clos Valin » tout en respectant l'environnement local.

1.7.1.5. Conclusion

Laurent-Perrier applique une politique environnementale dans toutes ses activités, démontrant ainsi son engagement envers une protection durable de l'environnement.

Yves Dumont, le Président du Directoire, pour l'ensemble de l'entreprise, Michel Fauconnet, Directeur de l'approvisionnement et de la production, ainsi que les autres Directeurs de département plus spécifiquement pour leurs départements, sont engagés dans la promotion et l'encouragement de meilleures pratiques en terme de gestion et de protection de l'environnement.

1.7.2. Rapport sur la prévention

Le Groupe a poursuivi son action de sensibilisation auprès de l'ensemble des salariés qui, de par leur fonction, sont amenés, pour représenter une des sociétés du Groupe, à se déplacer en voiture. La charte intitulée « Fatigue, Alcool, Vitesse », rappelant le nécessaire respect du code de la route ainsi que les risques liés à la fatigue ou à la consommation d'alcool lors de l'utilisation d'un véhicule est remise à chaque salarié concerné, lors de son embauche.

1.8. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

À la connaissance de Laurent-Perrier, il n'existe pas de faits exceptionnels ou de litiges susceptibles d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence sensible sur l'activité, le résultat, la situation et le patrimoine de la Société.

2

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

2.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Yves Dumont - Président du Directoire

2.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Le présent document de référence contient le rapport financier annuel.

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion ci-inclus présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Tours-sur-Marne, le 3 juillet 2008
Yves Dumont - Président du Directoire

2.3. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires :

PricewaterhouseCoopers Audit, membre de la Compagnie des Commissaires aux comptes de Versailles,
représenté par Monsieur Christian Perrier,
63, rue de Villiers

92208 Neuilly-sur-Seine

Date de première nomination : le 11 juillet 1996

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos
au 31 mars 2008. Mandat à renouveler lors de l'Assemblée Générale de 2008

Philippe Venet & Associés, membre de la Compagnie des Commissaires aux comptes de Reims,

Monsieur Philippe Venet

12, rue des Élus

51100 Reims

Date de première nomination : le 10 juillet 1984

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos
au 31 mars 2011.

Commissaires aux comptes suppléants :

Société d'Expertise Comptable FIDEX

Monsieur Leroy

2 bis, allée de Villiers,

92300 Levallois-Perret

Date de première nomination : le 25 juin 1985

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos
au 31 mars 2011.

Monsieur Pierre Coll

63, rue de Villiers

92208 Neuilly-sur-Seine

Date de première nomination : le 11 juillet 1996 en succession de M. Michael Moralee

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos
au 31 mars 2008. Proposition de nomination de Etienne BORIS lors de
l'Assemblée Générale de 2008

2.4. RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Étienne Auriou, Directeur Administratif et Financier

E-mail : etienne.auriau@laurent-perrier.fr

Tél. : + 33 (0)3 26 58 91 22

Fax : + 33 (0)3 26 58 17 29

3

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LAURENT-PERRIER

3.1. RENSEIGNEMENTS STATUTAIRES ET PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

3.1.1. Dénomination sociale et siège social

Laurent-Perrier - 32, avenue de Champagne - 51150 Tours-sur-Marne.

Numéro de téléphone 33 (0)3.26.58.91.22.

La législation régissant les activités de Laurent-Perrier en France est la législation française, et pour chaque filiale à l'étranger la législation du pays correspondant :

- Laurent-Perrier UK : législation britannique
- Laurent-Perrier Suisse : législation suisse,
- Laurent-Perrier US : législation américaine,
- Laurent-Perrier Diffusion Belgique : législation belge.

3.1.2. Lieu où peuvent être consultés les documents ou renseignements relatifs à Laurent-Perrier

Au siège social dans les conditions légales - 51150 Tours-sur-Marne.

Les documents consultables sont les suivants :

- l'acte constitutif et les statuts de Laurent-Perrier,
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques et déclarations établis par un expert à la demande de Laurent-Perrier,
- les informations financières historiques de Laurent-Perrier et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de référence.

Les documents ci-dessus peuvent être consultés, sur support physique ou par voie électronique.

3.1.3. Date de création et durée (article 5)

Le Groupe a été constitué le 20 février 1939, pour une durée de vie de 99 ans expirant le 30 janvier 2038, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

3.1.4. Registre du commerce et des sociétés de Laurent-Perrier

RCS Reims 335 680 096. Son code APE est le 6420 Z.

3.1.5. Forme juridique (article 1)

Société anonyme de droit français à Directoire et Conseil de Surveillance.

3.1.6. Objet social (article 3)

Laurent-Perrier a pour objet plus spécialement dans le secteur vinicole :

- l'acquisition, la gestion, la vente de valeurs mobilières, titres de sociétés et de tous droits portant sur ces valeurs et titres ;
- l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement, ou sur lesquelles elle exerce une influence notable, en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique ;
- la coordination et le contrôle notamment budgétaire et financier des sociétés du Groupe ainsi formé ;
- la reddition à titre purement interne au Groupe de services spécifiques administratifs, juridiques, comptables, financiers ou immobiliers ;
- la réalisation de toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent ou contribuent à sa réalisation.

3.1.7. Exercice social (article 19)

Du 1^{er} avril au 31 mars de chaque année civile.

3.1.8. Affectation et répartition des bénéfices (article 20)

3.1.9. Assemblées générales (article 18)

3.1.10. Clauses statutaires particulières

Franchissements de seuils statutaires (article 9)

Les statuts de Laurent-Perrier prévoient, en leur article 9, que toute personne physique ou morale, qui vient de franchir à la hausse ou à la baisse, de quelque manière que ce soit, au sens de l'article L 233-7 du Code de Commerce, le seuil de 2,5 % du capital ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer Laurent-Perrier du nombre total d'actions qu'elle possède.

Droit de vote double (article 18)

Un droit de vote double est attaché dans les conditions légales à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative depuis quatre ans révolus au nom du même actionnaire. Il s'agit de quatre ans de date à date.

Identification des détenteurs de titres aux porteurs

À la date du 31 mars 2008, Laurent-Perrier a procédé à une enquête sur les Titres au Porteur Identifiable qui a recensé 4 811 actionnaires environ.

3.1.11. Modalités de participation au sein du Conseil de Surveillance (article 15)

Sauf ce qui est prévu dans les présents Statuts, les règles relatives au Conseil de Surveillance, et notamment à sa composition, son fonctionnement et ses attributions, sont celles prévues par les dispositions légales alors applicables. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence, dont la nature et les modalités d'application sont conformes aux dispositions réglementaires.

La participation par visioconférence n'est cependant pas admise pour les décisions suivantes :

- nomination des membres du Directoire, du Président du Directoire et du Directeur Général unique,
- révocation des membres du Directoire et du Directeur Général unique, si les statuts prévoient cette révocation par le Conseil de Surveillance,
- élection et rémunération du Président et du Vice Président du Conseil de Surveillance.

3.1.12. Modalités de participation à l'Assemblée Générale (article 18)

Sauf ce qui est prévu dans les présents Statuts, les règles relatives aux Assemblées Générales d'actionnaires, et notamment à leurs convocations et à leur tenue ainsi qu'aux droits de communication et d'information des actionnaires, sont celles prévues par les dispositions légales alors applicables.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification, dont la nature et les conditions d'application sont conformes aux dispositions réglementaires.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

3.1.13. Programme de rachat par Laurent-Perrier de ses propres titres

L'Assemblée Générale du 5 juillet 2007 a autorisé le Directoire à racheter des actions de la Société dans les conditions fixées par les articles L225-209 et suivants en vue notamment de :

- assurer l'animation du cours de bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de l'AFEI reconnue par l'AMF ;
 - attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux ;
 - utiliser les actions en vue de consentir des Options d'Achat d'Actions à des salariés ou mandataires sociaux ;
 - conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.
- annuler tout ou partie des actions acquises ;

Ce programme n'a donné lieu à aucune annulation des actions ainsi détenues.

Le rapport spécial sur le rachat d'actions figure au chapitre 7.

Une nouvelle autorisation sera donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 9 juillet 2008 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2008.

Sous condition de l'obtention de l'autorisation des actionnaires, le Directoire sera autorisé à annuler les actions et à réduire le capital de la Société.

Modalités

Les opérations effectuées au titre de ce nouveau programme devront être réalisées à un prix maximum d'achat par action hors frais de 150 €.

La part maximale du capital dont le rachat sera autorisé par l'Assemblée Générale du 9 juillet 2008 s'élève à 594 000 actions de 3,80 € de valeur nominale chacune (dont il convient de soustraire 65 477 actions appartenant déjà à la Société au 31 mars 2008).

Éléments permettant d'apprécier l'incidence du programme sur la situation financière de Laurent-Perrier

Le calcul des incidences du programme sur les comptes de Laurent-Perrier a été effectué, à titre indicatif, à partir des comptes consolidés au 31 mars 2008. Il est toutefois peu probable que les rachats d'actions effectués au titre de ce programme atteignent 594 000 actions de Laurent-Perrier en tenant compte des 65 477 actions d'auto-détention appartenant à la Société au 31 mars 2008.

Les actions seront rachetées et revendues par intervention sur le marché et/ou par acquisition de blocs.

Financement du programme de rachat

L'intention de Laurent-Perrier est d'assurer le financement des rachats sur ses ressources propres.

Intention des dirigeants

Les dirigeants de Laurent-Perrier n'ont pas l'intention d'acheter ou de vendre des titres dans le cadre de la réalisation du présent programme de rachat.

Opérations effectuées par Laurent-Perrier sur ses propres actions en application de l'article L 225-209 du Code de Commerce

1. Au cours de l'exercice, soit du 01.04.2007 au 31.03.2008 :

- A) Animation de marché :
 - Actions achetées au cours de l'exercice : 122 902 actions
 - Actions vendues au cours de l'exercice : 118 594 actions
 - Cours moyens : des achats : 110,27 euros
des ventes : 110,69 euros
- B) Options d'Achat d'Actions
 - Actions achetées au cours de l'exercice : 82 532 actions
 - Cours moyen des achats : 97,97 euros
- C) Croissance externe
 - Actions achetées au cours de l'exercice : NÉANT
 - Actions vendues au cours de l'exercice : 175 actions
 - Cours moyens : des achats : NÉANT
des ventes : 115 euros
- D) Montant des frais de négociations :
 - Animation de marché :
 - Frais sur achats : 0 €
 - Frais sur ventes : 0 €
 - Options d'Achat d'Actions :
 - Frais sur achats : 43 982,16 €
- E) Motifs des acquisitions effectuées : Animation de marché et attribution aux salariés et croissance externe dans une moindre proportion.
- F) Fraction du capital représentée par l'autodétention : 1,10 %.

2. Au total

- A) Nombre total des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice : 65 477 actions
- B) Valeur évaluée au cours d'achat : 6 437 699 €
- C) Valeur nominale de l'autodétention : 3,8 € par action (soit au total 248 813 €)

NB : il faut rajouter au nombre total d'actions Laurent-Perrier détenu par la Société 1 000 actions résultant d'une opération financière antérieure à l'introduction en Bourse.

Le rapport spécial sur le rachat d'actions visé à l'article L 225-209 al. du Code de commerce est joint en Annexe 7-3 du présent document de référence.

3.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL ET LES ACTIONS LAURENT-PERRIER

3.2.1. Capital social (article 7)

Au 31 mars 2008, le capital social s'élevait à 22 594 271,80 € divisé en 5 945 861 actions d'une valeur nominale de 3,80 € chacune, toutes de même catégorie.

3.2.2. Plans d'options d'achat d'actions

- Les Assemblées Générales Mixtes du 26 mai 1999, du 29 juin 2001, du 3 juillet 2003 ont autorisé le Directoire, dans le cadre des articles L 225-177 et suivants du Code de Commerce (anciens articles 208-1 et suivants de la loi du 24 juillet 1966), à consentir dans les conditions légales aux salariés ou aux mandataires sociaux du Groupe qu'il désignera, des Options d'Achat d'Actions.
- L'Assemblée générale Mixte du 6 juillet 2006 a autorisé le Directoire à consentir des options d'achat d'actions à hauteur de 8,5% du capital aux mêmes bénéficiaires que précédemment. Cette autorisation a été donnée pour 38 mois et pourra donc être renouvelée en 2009.

	Date d'assemblée												
	26.05. 99					29.06.01			03.07.03			06.07.06	
	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3	Plan n°4	Plan n°5	Plan n°6	Plan n°7	Plan n°8	Plan n°9	Plan n°10	Plan n°11	Plan n°12	Plan n°13
Date du Directoire	11.06 1999	22.10 1999	30.03 2000	25.04 2000	30.03 2001	05.09 2001	26.03 2002	25.03 2003	30.03 2004	08.03 2005	14.03 2006	22.03 2007	18.03 2008
Nombre de salariés et/ou mandataires sociaux concernés	18	3	22	1	21	3	25	27	30	3	6	5	23
Nombre total d'actions pouvant être achetées	31 474	4 500 ⁽¹⁾	44 950 ⁽¹⁾	2 250 ⁽¹⁾	44 000 ⁽¹⁾	3 950	66 700 ⁽¹⁾	46 900 ⁽¹⁾	49 400 ⁽¹⁾	18 000	28 000	25 000	34 200
Dont : nombre d'actions pouvant être achetées par les membres du Comité de Direction Groupe	20 124	0	26 500	2 250	26 600	3 950	45 150	27 250	28 400	18 000	28 000	25 000	25 000
Nombre de membres du Comité de Direction bénéficiaires des attributions	7	0	7	1	7	3	10	7	7	3	6	5	5
Point de départ d'exercice des options	12.06.04	23.10.04	31.03.05	26.04.05	31.03.06	06.09.05	27.03.06	26.03.07	31.03.08	09.03.09	15.03.10	23.03.11	19.03.12
Date d'expiration	10.06.09	21.10.09	29.03.10	24.04.10	29.03.11	04.09.11	25.03.12	24.03.13	29.03.14	08.03.15	13.03.16	21.03.17	17.03.18
Prix de souscription	33 €	33,90 €	30,63 €	29,97 €	29,62 €	32,22 €	27,66 €	29,78 €	28,70 €	34,10 €	50,38 €	83,72 €	98,98 €

(1) y compris les attributions faites à des bénéficiaires avant leur départ du Groupe.

3.2.3. Capital autorisé non émis (autorisations financières)

L'Assemblée Générale Mixte du 5 juillet 2007 a décidé de déléguer au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, pendant une période de 26 mois, à l'émission, en une ou plusieurs fois :

- d'actions de Laurent-Perrier ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de Laurent-Perrier à l'exception toutefois d'actions de préférence, d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote et de certificats d'investissements. Ces émissions pourront être réalisées avec maintien ou avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Le montant nominal des augmentations du capital résultant de ces émissions ne pourra être supérieur à 10 000 000 € (pour les actions) et 150 000 000 € (pour les emprunts) ;
- d'actions de Laurent-Perrier par augmentation de capital dans la limite d'un montant nominal de 10 000 000 € par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.

Ces autorisations n'ont pas été mises en œuvre par le Directoire au 31 mars 2008.

3.2.4. Titres susceptibles de donner accès directement ou indirectement au capital de la société

Il n'existe aucun titre susceptible de donner accès directement ou indirectement au capital de la Société.

3.2.5. Évolution du capital

Date	Nature de l'opération	Augmentation ou réduction de capital (en FRF sauf indication contraire)	Prime d'émission ou d'apport (en FRF sauf indication contraire)	Variation du nombre d'actions	Capital après l'opération (en FRF sauf indication contraire)
20.02.1939	Création de Laurent-Perrier par apport			36 000	3 600 000
Entre 1939 et 1993	Augmentations successives de capital			366 000	36 600 000
10.12.1993	Augmentation de capital	444 500	10 668 000	4 445	40 644 500
27.06.1994	Augmentation de capital par incorporation de réserves			2 032 225	243 867 000
15.03.1999	Réduction de capital par diminution de la valeur nominale de l'action ramenée de 100 FRF à 50 FRF	121 933 500			121 933 500
31.03.1999	Fusion-absorption de Galilée Investissements ⁽¹⁾	11 030 400	27 403 170	220 608	132 963 900
26.05.1999	Division de la valeur nominale de l'action de 50 FRF à 25 FRF			2 659 277	132 963 850
26.05.1999	Conversion du capital en Euros (3,80 € par action), arrondissement et réduction corrélative du capital	59 703 €			20 210 505,20 €
31.05.1999	Annulation d'actions d'auto-contrôle	(1 653 820,80) €		(435 216)	18 556 684,40 €
11.06.1999	Augmentation de capital	3 510 945,40 €	26 978 843,00 €	923 933	22 067 629,80 €
Juillet 1999	Option de surallocation	526 642 €	4 046 828 €	138 590	22 594 271,80 €
				Nombre d'actions Total : 5 945 861	

(1) En outre, annulation d'une action formant rompu lors de la réunion du Directoire du 10 mai 1999.

Dans un souci de simplification de l'organigramme de Laurent-Perrier et de rationalisation des structures de détention, et afin de donner une meilleure visibilité de son actionnariat, une fusion-absorption est intervenue en date du 31 mars 1999 entre Laurent-Perrier et Galilée Investissements (une société anonyme à caractère familial détenue exclusivement par la famille de Nonancourt).

Cette fusion-absorption s'est effectuée « par transparence », après capitalisation de divers comptes courants d'actionnaires existant dans Galilée Investissements. Laurent-Perrier a reçu à titre d'apport le seul actif de Galilée Investissements, soit 220 608 actions de Laurent-Perrier.

Suite à la fusion-absorption de Galilée Investissements par Laurent-Perrier, et à la division par deux de la valeur nominale des actions décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 26 mai 1999, Laurent-Perrier s'est trouvée détenir 441 216 de ses propres actions. Lors de sa réunion du 31 mai 1999, le Directoire de Laurent-Perrier a ensuite décidé d'annuler 435 216 des actions d'autodétention pour ne conserver que 6 000 actions au 31 mai 1999.

3.2.6. Répartition du capital et des droits de vote

3.2.6.1. Au 31 mars 2008

Actionnaires	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
1 - Actionnaires familiaux au nominatif (famille de Nonancourt)	3 339 221	56,16 %	70,35 %
2 - Actionnaires institutionnels au nominatif ⁽¹⁾	483 946	8,14 %	5,56 %
3 - Autres actionnaires (y compris public) ⁽²⁾	2 037 932	34,28 %	23,65 %
4 - Salariés au travers d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise géré par HSBC Épargne Entreprise	19 285	0,32 %	0,44 %
5 - Auto-détention ⁽³⁾	65 477	1,10 %	
TOTAL GÉNÉRAL au 31.03.2008	5 945 861	100 %	100 %

(1) dont First Eagle Funds Inc, détenant à la connaissance du Groupe plus de 7,5% du capital et plus de 5% des droits de vote.

(2) dont Arnhold and S. Bleichroeder (US Investment Advisor) qui a déclaré avoir franchi le seuil de 7,5% du capital et de 5% des droits de vote, y compris le fonds First Eagle Funds Inc visé au(1).

(3) Autodétention : à savoir principalement les actions acquises en vertu des articles L 225 -209 et suivants du Code du Commerce (animation du marché et attribution aux salariés).

3.2.6.2. Au 31 mars 2007

Actionnaires	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
1 - Actionnaires familiaux au nominatif (famille de Nonancourt)	3 339 221	56,16 %	69,96 %
2 - Actionnaires institutionnels au nominatif ⁽¹⁾	559 852	9,42 %	6,39 %
3 - Autres actionnaires (y compris public) ⁽²⁾	2 005 744	33,73 %	23,15 %
4 - Salariés au travers d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise géré par HSBC Épargne Entreprise	21 782	0,37 %	0,50 %
5 - Auto-détention ⁽³⁾	19 262	0,32 %	
TOTAL GÉNÉRAL au 31.03.2007	5 945 861	100 %	100 %

(1) dont First Eagle Funds Inc, détenant à la connaissance du Groupe plus de 7,5 % du capital et plus de 5 % des droits de vote.

(2) dont Arnhold and S. Bleichroeder (US Investment Advisor) qui a déclaré avoir franchi le seuil de 10 % du capital et de 5 % des droits de vote, y compris le fond First Eagle Funds Inc visé au (1).

(3) Auto-détention : à savoir principalement les actions acquises en vertu des articles L 225 -209 et suivants du Code du Commerce (animation du marché et attribution aux salariés).

3.2.6.3. Au 31 mars 2006

Actionnaires	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
1 - Actionnaires familiaux au nominatif (famille de Nonancourt)	3 334 421	56,08 %	70,52 %
2 - Actionnaires institutionnels au nominatif ⁽¹⁾	617 288	10,38 %	7,11 %
3 - Autres actionnaires (y compris public) ⁽²⁾	1 870 252	31,45 %	21,83 %
4 - Salariés au travers d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise géré par HSBC Épargne Entreprise	23 602	0,40 %	0,54 %
5 - Auto-détention ⁽³⁾	100 298	1,69 %	
TOTAL GÉNÉRAL au 31.03.2006	5 945 861	100 %	100 %

(1) dont First Eagle Funds Inc, détenant à la connaissance du Groupe plus de 7,5 % du capital et plus de 5 % des droits de vote.

(2) dont Arnhold and S. Bleichroeder (US Investment Advisor) qui a déclaré avoir franchi le seuil de 10 % du capital et de 7,5 % des droits de vote, y compris le fond First Eagle Funds Inc visé au (1).

(3) Auto-détention : à savoir principalement les actions acquises en vertu des articles L 225 -209 et suivants du Code du Commerce (animation du marché et attribution aux salariés).

3.2.7. Modifications du capital depuis l'introduction en bourse

Depuis l'introduction en Bourse, il n'y a eu aucune modification significative dans la répartition du capital et des droits de vote du Groupe.

3.2.8. Modifications du capital

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

3.2.9. Pacte d'actionnaires

À la connaissance du Groupe Laurent-Perrier, il n'existe pas de pacte relatif au capital social.

En juillet 2005, le groupe familial de Nonancourt a réorganisé sa participation dans le capital de Laurent-Perrier.

À l'issue de l'opération, ASN a augmenté sa participation dans le capital et les droits de vote de la société.

3.2.10. Nantissement et garanties

À notre connaissance, aucun titre Laurent-Perrier n'a été donné en nantissement en 2007-2008.

L'ensemble des garanties données par les sociétés du Groupe figure dans les annexes aux comptes consolidés, qui figurent au chapitre 5.2. (engagements hors bilan paragraphe 4.2.6. du présent document de référence) et dans les annexes aux comptes sociaux qui figurent au chapitre 5.4. (note 13 hors bilan du présent document de référence).

3.2.11. L'action Laurent-Perrier : marché, évolution du cours et des transactions

Les actions de Laurent-Perrier sont cotées au compartiment B d'Euronext Paris.

	Cours d'ouverture 1 ^{er} jour en €	Cours de clôture dernier jour en €	Cours le plus haut en €	Cours le plus bas en €	Nombre de titres échangés	Capitaux Échangés en €
Octobre-06	67,00	68,20	69,95	65,10	62 270	4 209 877
Novembre-06	68,20	78,30	81,10	66,85	149 799	10 881 025
Décembre-06	77,00	72,80	77,85	72,35	87 661	6 599 605
Janvier-07	73,50	76,00	78,80	71,00	203 176	15 235 199
Février-07	76,00	83,00	86,70	75,50	109 291	8 903 555
Mars-07	83,50	85,24	85,50	79,80	68 974	5 762 370
Avril-07	85,00	87,80	93,58	85,00	137 893	12 344 145
Mai-07	87,80	98,40	100,50	87,80	153 847	14 353 960
Juin-07	100,10	111,00	119,03	99,10	153 576	15 797 851
Juillet-07	112,80	120,60	127,80	103,60	275 576	32 053 247
Août-07	120,60	116,22	121,00	96,70	156 872	17 639 267
Septembre-07	117,00	115,00	117,79	110,60	87 642	10 067 546
Octobre-07	116,00	128,79	139,39	115,24	128 635	16 048 586
Novembre-07	128,00	118,00	129,50	102,00	141 301	16 821 852
Décembre-07	117,00	129,77	131,00	105,91	143 586	17 771 601
Janvier-08	130,00	106,58	130,00	100,00	174 064	20 150 638
Février-08	107,35	101,45	114,00	93,10	134 307	13 974 408
Mars-08	98,50	99,73	105,50	94,98	74 742	7 352 843

3.2.12. Politique de dividendes

Laurent-Perrier entend mener une politique constante de distribution de dividendes de l'ordre de 20 à 30 % du bénéfice net consolidé par du Groupe (normes IFRS) sous réserve que l'intérêt social de Laurent-Perrier le permette.

Ainsi, le Directoire du 27 mai 2008 a décidé de proposer au titre de l'exercice 2007-2008 à l'Assemblée Générale Mixte du 9 juillet 2008, la distribution d'un dividende de 1,40 € par action avant prélèvements sociaux.

Les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende par action en €
2004-2005	0,75
2005-2006	1€
2006-2007	1,30€

Les dividendes non encaissés dans un délai de cinq ans sont prescrits au profit de l'État français.

3.3. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET ÉQUIPEMENTS

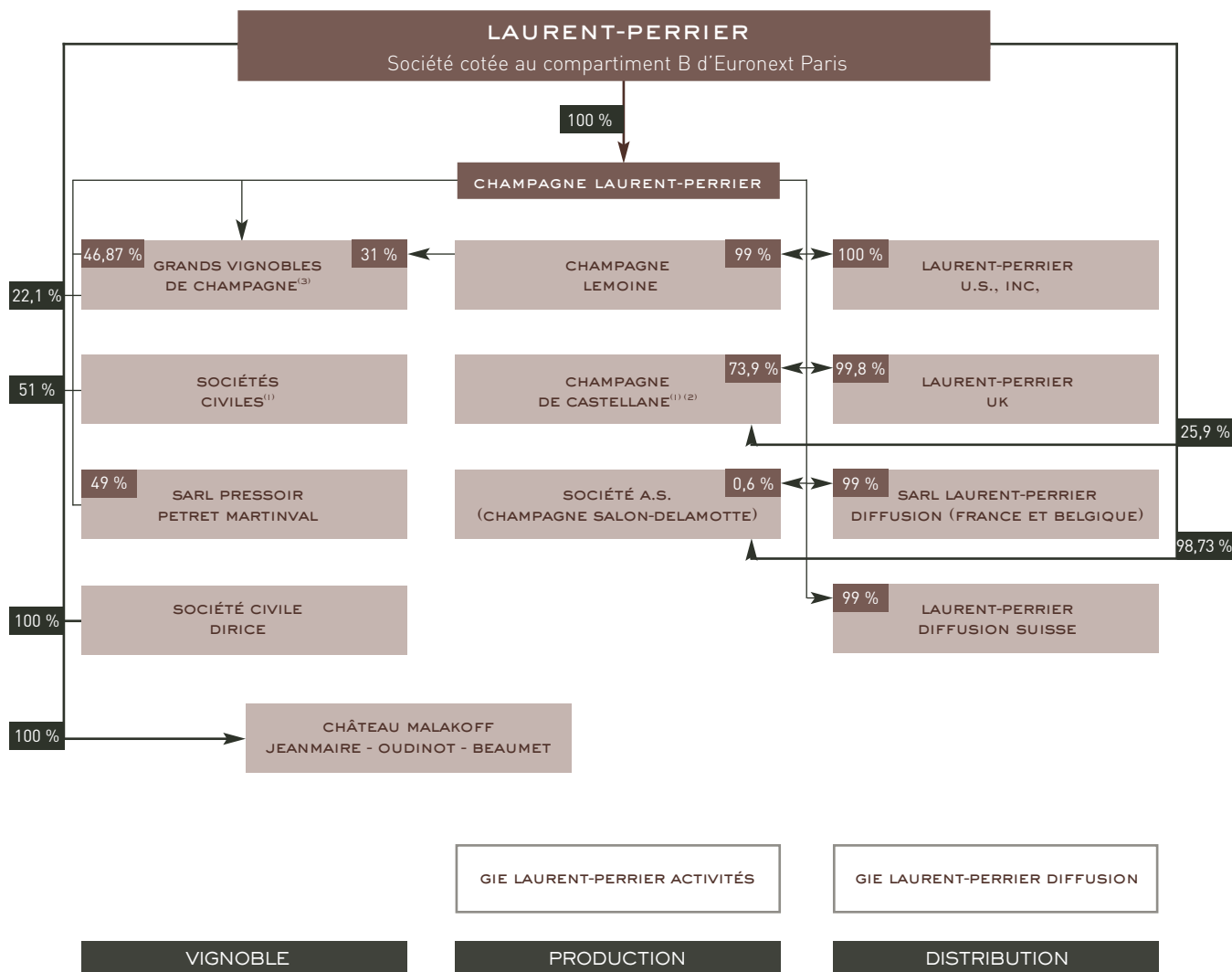
Les sites de production du Groupe détenus en propriété sont situés dans la Marne [51]:

- Champagne Laurent-Perrier	Tours-sur-Marne et Châlons en Champagne
- Champagne de Castellane	Eprenay
- Château Malakoff	Eprenay et Oger
- Champagne Salon – Champagne Delamotte	Mesnil sur Oger

Le détail des propriétés immobilières figure au chapitre 5 du présent document de référence.

3.4. ORGANIGRAMME DU GROUPE LAURENT-PERRIER

L'organigramme simplifié ci-dessous au 31 mars 2008 présente la structure juridique du Groupe qui s'organise autour du holding Laurent-Perrier, de Champagne Laurent-Perrier, de Champagne Castellane et de Château Malakoff, ses principales filiales opérationnelles détenues à 100 % des actions et des droits de vote.



(1) voir annexe aux comptes consolidés en ce qui concerne les participations minoritaires

(2) voir paragraphe 1.1 ci-dessus

(3) fusion absorption de la SARL Alain Mandois par Grands Vignobles de Champagne au 22 janvier 2008.

4

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONFLIT D'INTÉRÊT : ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

4.1. LES MEMBRES DIRIGEANTS

4.1.1. Composition du Directoire de Laurent-Perrier

Mandats dans le Groupe et en dehors du Groupe

Mandats renouvelés pour deux exercices à l'issue de l'Assemblée Générale qui a statué sur l'approbation des comptes clos le 31 mars 2007 :

	Mandats exercés dans la société au cours des 5 dernières années ou date de 1 ^{re} nomination	Date d'échéance du mandat	Autres mandats exercés dans le Groupe	Autres mandats exercés en dehors du Groupe
Monsieur Yves Dumont Adresse professionnelle : Laurent-Perrier – 32 avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne	10 mai 1999	À l'issue de l'AG 2009	Cf. tableau Cumul des mandats	Néant
Madame Alexandra Pereyre de Nonancourt* Adresse professionnelle : Laurent-Perrier – 32 avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne	10 mai 1999	À l'issue de l'AG 2009	Cf. tableau Cumul des mandats	Néant
Madame Stéphanie Meneux de Nonancourt* Adresse professionnelle : Laurent-Perrier – 32 avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne	10 mai 1999	À l'issue de l'AG 2009	Cf. tableau Cumul des mandats	Néant

* Mesdames Alexandra Pereyre de Nonancourt et Stéphanie Meneux de Nonancourt sont les filles de M. Bernard de Nonancourt et son épouse, Mme Claude de Nonancourt.

4.1.2. Composition du Conseil de Surveillance de Laurent-Perrier

Mandats dans le Groupe et en dehors du Groupe

Les membres du conseil de surveillance sont nommés pour 6 ans.

Membres du conseil de surveillance Date de 1 ^{ère} nomination Échéance du mandat	Autres mandats exercés dans le Groupe et mandats exercés en dehors du Groupe au 31 mars 2008
Monsieur Bernard de Nonancourt <i>Président : 26 mai 1999 au 7 juillet 2005</i> <i>Président d'honneur : 7 juillet 2005</i> <i>Membre : 26 mai 1999 - 2011</i> <i>Adresse professionnelle :</i> Laurent-Perrier 32, avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne	<i>Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier : cf. tableau Cumul des mandats</i> <i>Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier : néant</i>
Monsieur Maurice de Kervénoaël⁽¹⁾ <i>Président : 07 juillet 2005 - 2011</i> <i>Adresse professionnelle : MDK Consulting - 20, rue Vignon - 75008 Paris</i>	<i>Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier : néant</i> <i>Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier :</i> - Gérant de MDK Consulting - Président du Comité d'Audit d'Hermès International - Administrateur et Vice Président d'Hermès International - Président du Conseil de Surveillance de SIA - Administrateur ONET - Président de Petit Bateau
Monsieur François Philippoteaux <i>Vice-Président</i> <i>Membre : 11 juillet 1996 - 2008</i>	<i>Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier : cf. tableau Cumul des mandats</i> - Président de Laurent-Perrier Suisse <i>Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier : néant</i>
Monsieur Michel Chiron⁽¹⁾ <i>Membre : 07 juillet 2005 - 2011</i>	<i>Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier : néant</i> <i>Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier :</i> Président du Conseil de Surveillance Partner-Jouet Management Expert comptable et ancien Commissaire aux Comptes
Monsieur Bernard de La Giraudière <i>Membre : 11 juillet 1996 - 2008</i>	<i>Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier :</i> - Président de Laurent-Perrier UK <i>Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier :</i> - Chairman & CEO de Spirited Co. Limited
Madame Claude de Nonancourt <i>Membre : 11 juillet 1996 - 2008</i> <i>Lien familial : épouse de M. Bernard de Nonancourt</i>	<i>Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier : cf. tableau Cumul des mandats</i> <i>Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier : néant</i>
Monsieur Yann Duchesne⁽¹⁾ <i>Membre : 3 juillet 2003 - 2009</i> <i>Adresse professionnelle : Doughty & Hanson - 45 Pall Mall London - SW1Y 5 JG Grande Bretagne</i>	<i>Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier : néant</i> <i>Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier :</i> - Associé Senior du fonds d'investissement Doughty & Hanson - Président du Conseil de Surveillance de Saft - Président de Balta - Président de KP1 - Administrateur de TV3 - Administrateur de Impress - Administrateur d'IPSOS - Administrateur d'Altran Technologies jusqu'au 30.06.2005 - Chairman de NAMG jusqu'au 01.08.2007 - Administrateur de TUMI - Administrateur de Moeller jusqu'au 01.10.2007

Monsieur Grant Gordon⁽¹⁾ <i>Membre : 26 octobre 1999 - 2011</i> <i>Adresse professionnelle : 32 Buckingham Palace Road London SW1W 0RE - Grande-Bretagne</i>	<i>Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier : néant</i> <i>Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier : Director General, Institute for Family Business (UK)</i>
Monsieur Éric Meneux <i>Membre : 26 octobre 1999 - 2011</i> <i>Lien familial : Époux de Stéphanie Meneux de Nonancourt, Membre du Directoire</i>	<i>Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier : néant</i> <i>Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier : Docteur en médecine Chirurgien des hôpitaux</i> <i>Activité Libérale : clinique Sainte Isabelle et Hôpital Américain – Neuilly-sur-Seine</i>
Monsieur Alain Nkontchou⁽¹⁾ <i>Membre : 26 octobre 1999 - 2011</i> <i>Adresse professionnelle : Crédit Suisse First Boston – One Cabot Square London E 144 QJ - Grande-Bretagne</i>	<i>Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier : néant</i> <i>Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier : Managing Director en charge du Global Macro Proprietary Trading de Crédit Suisse First Boston à Londres</i>
Monsieur Jean-Louis Pereyre <i>Membre : 20 décembre 1994 - 2012</i> <i>Lien familial : Époux de Alexandra Pereyre de Nonancourt, Membre du Directoire</i>	<i>Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier : néant</i> <i>Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier : Président de la Maritime Archéologie et Prospection</i> <i>Administrateur de la Société Media Contact Services</i>

(1) Membres du Conseil de Surveillance indépendants.

Comités au sein du Conseil de Surveillance :

Certains Comités se sont réunis plusieurs fois au cours de l'exercice.

Le Comité de la Stratégie est chargé d'étudier le développement de l'entreprise et de présenter à l'ensemble du Conseil de Surveillance des propositions stratégiques pour le Groupe Laurent-Perrier. Il est présidé par Bernard de Nonancourt, et en font partie Yann Duchesne, Vice Président, Maurice de Kervénoaël, Eric Meneux, François Philippoteaux, Jean-Louis Pereyre et les membres du Directoire Yves Dumont, Alexandra Pereyre et Stéphanie Meneux.

Le Comité exécutif se réunit tous les mois et examine le tableau de bord de l'entreprise, ainsi que les résultats et la rentabilité des différents pays et produits du Groupe. En font partie Maurice de Kervénoaël, Bernard de Nonancourt, et les membres du Directoire Yves Dumont, Alexandra Pereyre et Stéphanie Meneux.

Le Comité de l'Audit et de la Communication Financière traite des résultats, de leur analyse et de la communication de ceux-ci aux actionnaires. Il a pour mission de s'assurer de la qualité des méthodes comptables et des procédures internes, d'examiner les comptes sociaux et consolidés avant leur soumission au Conseil de Surveillance et de veiller à la qualité de la communication financière aux actionnaires. Il est présidé par Michel Chiron et en font partie Bernard de La Giraudière, Éric Meneux, Alain Nkontchou et Claude de Nonancourt

Le Comité des Rémunérations et de Gouvernement d'Entreprise propose les conditions de rémunération des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire ainsi que les autorisations régissant les plans de stock-options et leur application aux membres du Directoire. Il formule aussi des avis sur la politique générale de rémunération des cadres. Il s'assure enfin de l'absence de conflit d'intérêts, de la fixation et de l'application de la politique de Gouvernement d'Entreprise. Il est présidé par Yann Duchesne et en font partie Michel Chiron, Grant Gordon et Jean-Louis Pereyre.

Contrôle interne

Au chapitre 7 figure le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe.

Tableau de cumul des mandats au sein des sociétés anonymes du Groupe Laurent-Perrier au 31 mars 2008

Sociétés	Laurent-Perrier	Champagne Laurent-Perrier	Champagne de Castellane	Société A.S.	Château Malakoff
Mandataires					
M. Bernard de Nonancourt	Membre du Conseil de Surveillance et Président d'Honneur	Président du Conseil de Surveillance		Président du Conseil de Surveillance	
M. Maurice de Kervénoaël	Président du Conseil de Surveillance				
M. Yann Duchesne	Membre du Conseil de Surveillance				
M. Michel Chiron	Membre du Conseil de Surveillance				
M. Bernard de la Giraudière	Membre du Conseil de Surveillance				
M. Grant E. Gordon	Membre du Conseil de Surveillance				
M. Éric Meneux	Membre du Conseil de Surveillance				
M. Alain Nkontchou	Membre du Conseil de Surveillance				
Mme Claude de Nonancourt	Membre du Conseil de Surveillance		Administrateur	Vice-Président du Conseil de Surveillance	
M. Jean-Louis Pereyre	Membre du Conseil de Surveillance				
M. François Philippoteaux	Vice-Président du Conseil de Surveillance	Vice-Président du Conseil de Surveillance			
M. Yves Dumont	Président du Directoire	Président du Directoire	Président du Conseil d'Administration		Président
Mme Stéphanie Meneux	Membre du Directoire	Représentant permanent de L-P, membre du Conseil de Surveillance	Représentant permanent de CLP Administrateur	Membre du Directoire	
Mme Alexandra Pereyre	Membre du Directoire	Membre du Directoire			

4.1.3. Conflits d'intérêt potentiels et gouvernement d'entreprise

Conflit d'intérêt

Il n'existe pas de conflits d'intérêt potentiels entre les devoirs à l'égard d'une part de Laurent-Perrier, et d'autre part des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire et leurs intérêts privés.

À la date du présent document et à la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années au moins, aucun des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance en fonction au 31 mars 2008 :

- n'a été condamné pour fraude,
- n'a été associé à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a été incriminé et/ou fait l'objet d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires,
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

Gouvernement d'entreprise

Le Groupe estime que ses pratiques se conforment au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

4.2. MONTANT GLOBAL DES RÉMUNÉRATIONS TOTALES ET AVANTAGES DE TOUTES NATURES VERSÉS DURANT L'EXERCICE DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE PAR LAURENT-PERRIER OU TOUTES SOCIÉTÉS DU GROUPE

4.2.1. Membres du Directoire

La rémunération variable est fonction de l'atteinte des résultats du Groupe et de l'atteinte des objectifs individuels.

- Monsieur Yves Dumont
 - au titre de la rémunération fixe versée en 2007-2008 : 332,5 K€
 - au titre de la rémunération variable de l'exercice 2006-2007 versée au cours de l'exercice 2007-2008 : 181,2 K€
 - au titre d'un avantage en nature relatif au véhicule de fonction : 4 K€
 - attribution d'options d'achat d'actions en 2007-2008 : 10 000.
- Madame Stéphanie Meneux :
 - au titre de la rémunération fixe versée en 2007-2008 : 87,0 K€
 - au titre de la rémunération variable de l'exercice 2006-2007 versée au cours de l'exercice 2007-2008 : 15,3 K€
- Madame Alexandra Pereyre :
 - au titre de la rémunération fixe versée en 2007-2008 : 86,9 K€
 - au titre de la rémunération variable de l'exercice 2006-2007 versée au cours de l'exercice 2007-2008 : 15,3 K€

Seuls le Président du Directoire et Mme Alexandra Pereyre, ont perçu des rémunérations d'Administrateur (jetons de présence). Pour ces deux mandataires sociaux, les rémunérations d'Administrateur sont incluses dans les rémunérations fixes énoncées ci-dessus.

Les contrats avec les Dirigeants ne prévoient aucun autre élément de rémunération.

Le montant total des sommes provisionnées ou constatées par la société ou ses filiales aux fins de versement des pensions, retraites ou autres avantages s'élève à 1 341,2 K€, réparti de la manière suivante :

	Yves Dumont	Stéphanie Meneux	Alexandra Pereyre
Retraite à prestations définies	981,1 K€	73,8 K€	78,3K€
Indemnités de départ en retraite	153,9 K€	24,8 K€	29,3 K€

4.2.2. Membres du Conseil de Surveillance

- La rémunération brute versée à Monsieur Bernard de Nonancourt au cours de l'exercice 2007-2008 par les sociétés du Groupe s'est élevée à 121,96 K€.
- La rémunération brute versée à Maurice de Kervénoaël, au titre de son mandat de Président du Conseil de Surveillance de la société Laurent-Perrier, durant l'exercice 2007-2008 s'est élevée à 26,1 K€. Par ailleurs, Laurent-Perrier a versé à la société MDK Consulting, au sein de laquelle M. Maurice de Kervénoaël exerce des fonctions de gérant, des honoraires à hauteur de 78,4 K€ au titre de diverses prestations de services.
- Au titre des jetons de présence et en raison des mandats sociaux exercés dans les sociétés du Groupe :
 - Monsieur Michel Chiron a perçu 16,2 K€,
 - Monsieur Yann Duchesne a perçu 16,2 K€,
 - Monsieur Bernard de La Giraudière a perçu 16,2 K€,
 - Monsieur Grant Gordon a perçu 16,2 K€,
 - Monsieur Éric Meneux a perçu 16,2 K€,
 - Monsieur Alain Nkontchou a perçu 16,2 K€,
 - Monsieur Bernard de Nonancourt a perçu 16,2 K€,
 - Madame Claude de Nonancourt a perçu 16,2 K€,
 - Monsieur Jean-Louis Pereyre a perçu 16,2 K€,
 - Monsieur François Philippoteaux a perçu 23,5 K€.

Aucun prêt ni aucune garantie n'ont été accordés par Laurent-Perrier aux membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance.

4.3. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES

4.3.1. Conformément aux dispositions de l'article L 225-184, alinéa 2 du Code de Commerce, tel que modifié par la Loi n° 2001-420 du 15 mai 2001, et de l'article D 174-20 du décret du 23 mars 1967, le présent rapport a été établi par votre Directoire afin de vous rendre compte des attributions d'Options d'Achat d'Actions de la société et des sociétés contrôlées par elle qui sont intervenues au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008, au profit :

- des mandataires de la société et des sociétés qu'elle contrôle, à raison des mandats exercés dans celles-ci,
- des 10 salariés de ces sociétés, non mandataires sociaux, ayant bénéficié du plus grand nombre d'options au cours de cette période.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-184 précitées, le tableau ci-dessous décrit plus précisément le nombre, les dates d'échéance, et le prix des options ainsi consenties au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008 aux personnes visées ci-dessus, dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 6 juillet 2006.

	Nombre d'options consenties	Date d'échéance des options	Prix des options
1) MANDATAIRES SOCIAUX			
Yves Dumont	10 000	17 mars 2018	98,98 €
2) SALARIÉS NON MANDATAIRES AYANT REÇU LE PLUS GRAND NOMBRE D'OPTIONS			
	24 200	17 mars 2018	98,98 €

4.3.2. De même, le présent rapport doit, conformément aux dispositions de l'article L 225-184 précité du Code de Commerce, préciser le nombre et le prix des actions effectivement souscrites ou achetées suite à la levée d'une ou plusieurs options détenues sur la société ou sur les sociétés que celle-ci contrôle, par les mandataires de celles-ci, et par les dix salariés non mandataires sociaux de ces sociétés et dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé.

Nom des bénéficiaires	Plan n°1 11.06.99	Plan n°2 22.10.99	Plan n°3 31.03.00	Plan n°4 25.04.00	Plan n°5 29.03.01	Plan n°7 26.03.02	Plan n°8 25.03.03	Plan n°9 30.03.04	TOTAL
Période d'exercice	du 12.06.04 au 10.06.09	du 31.03.04 au 29.03.09	du 31.03.05 au 29.03.10	du 26.04.05 au 24.04.10	du 31.03.06 au 29.03.11	du 27.03.06 au 25.03.12	du 25.03.07 au 24.03.13	du 31.03.08 au 29.03.14	
Prix d'exercice	33,00€	34,00€	30,63€	29,97€	29,62€	27,66€	29,78€	28,71€	
1) MANDATAIRES SOCIAUX									
Yves Dumont								10 000	10 000
2) SALARIÉS NON MANDATAIRES AYANT LEVÉ LE PLUS GRAND NOMBRE D'OPTIONS									
	750	1 000	1 000	1 300	2 500	2 250	15 500	6 000	30 300

4.4. MESURES CONSERVATOIRES IMPOSÉES AUX DIRIGEANTS

Le Conseil de Surveillance de Laurent-Perrier a décidé que pour les actions issues de l'exercice des Options d'Achat d'Actions attribuées à partir de 2007, les règles de conservation suivantes devront être respectées :

- titres à conserver : actions Laurent-Perrier ;
- bénéficiaires concernés et % à conserver :
 - Président du Directoire : le Président du Directoire devra conserver 20% des actions issues de l'exercice d'Options d'Achat d'Actions à compter des attributions de 2007. Le nombre d'actions à conserver devra se calculer et être conservé à l'issue de chaque attribution.
 - Membres du Comité des Opérations : chaque membre du Comité des Opérations devra conserver 20% des actions issues de l'exercice d'Options d'Achat d'Actions à compter des attributions de 2007. Le nombre d'actions à conserver devra se calculer et être conservée à l'issue de chaque attribution.
- fin de l'obligation de conservation :
 - Pour le Président du Directoire : les actions à conserver et issues de l'exercice d'Options d'Achat d'Actions pourront être cédées à partir du 1er jour qui suivra la cessation par le Président de ses fonctions de Président du Directoire, et la fin de tous ses contrats de travail éventuels.
 - Pour chaque membre du Comité des Opérations : les actions à conserver et issues de l'exercice d'Options d'Achat d'Actions pourront être cédées à partir du 1er jour qui suivra la fin de tous leurs contrats de travail.

5

PATRIMOINE, SITUATION FINANCIÈRE
ET RÉSULTAT

Les documents de référence antérieurs sont consultables sur le site de Laurent-Perrier www.finance-groupelp.com.

En application de l'article 28 du règlement CE n° 809-2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence : les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2007 établis en application des normes IFRS et le Rapport des Commissaires aux Comptes afférent présentés aux pages 47 à 88 du Document de Référence 2006-2007, déposé auprès de l'Autorité des Marchés financiers le 28 juin 2007, ainsi que les informations extraites du rapport de Gestion 2006-2007 figurant aux pages 11 à 17 dudit Document de Référence. Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence : les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2006 figurent aux pages 47 à 94 du document de référence 2005-2006, déposé auprès de l'AMF le 29 juin 2006, ainsi que les informations extraites du rapport de gestion aux pages 11 à 18, et les rapports des commissaires aux comptes qui figurent aux pages 90 à 91 du même document de référence.

5.1. COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2007 ET 2008

Compte de résultat consolidé

(en M€, sauf résultat par action)

	Notes	31 mars 2008	31 mars 2007
Chiffre d'affaires	4,16	249,43	236,65
Coût des ventes		(117,09)	(115,95)
Marge brute		132,34	120,70
Autres produits d'exploitation nets	4,17	0,64	1,40
Charges commerciales		(46,07)	(45,60)
Charges administratives		(20,88)	(19,93)
Résultat opérationnel courant		66,03	56,57
Autres produits opérationnels	4,19	0,21	0,44
Autres charges opérationnels	4,19	(0,43)	(0,35)
Résultat opérationnel		65,81	56,66
Produits financiers		0,30	0,17
Coût de la dette financière nette		(11,86)	(9,90)
Autres charges financiers		(0,68)	(0,22)
Résultat financier	4,20	(12,24)	(9,95)
Impôts sur les bénéfices	4,21	(18,83)	(16,36)
Part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		0,00	0,00
Résultat net		34,74	30,34
Résultat net : part des minoritaires		0,11	0,14
Résultat net : part du Groupe		34,63	30,20
Résultat net, part du Groupe par action (en euros)		5,88	5,11
Nombre d'actions		5 895 057	5 909 941
Résultat net, part du Groupe par action après dilution (en euros)		5,81	5,06
Nombre d'actions		5 959 496	5 969 664

Les notes annexes listées au page 6 font partie intégrante des comptes consolidés.

(en M€)

	Notes	31 mars 2008	31 mars 2007
ACTIF			
Goodwill	4,1	24,50	24,41
Immobilisations incorporelles nettes	4,2	4,43	3,59
Immobilisations corporelles nettes	4,3	134,88	120,20
Participations dans les entreprises associées	4,4	0,08	0,08
Actifs financiers non courants	4,5	3,89	2,76
Actif non courant		167,78	151,04
Stocks et en-cours	4,6	373,59	342,83
Créances clients	4,7	38,94	40,86
Autres actifs	4,8	17,97	13,48
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4,12	7,62	11,93
Actif courant		438,12	409,10
TOTAL DE L'ACTIF		605,90	560,14

	Notes	31 mars 2008	31 mars 2007
CAPITAUX PROPRES			
Capital	4,9	22,59	22,59
Réserves liées au capital		22,74	22,74
Réserve de réévaluation		22,88	20,37
Autres réserves		119,12	103,74
Ecart de conversion		(1,39)	(0,16)
Résultat part du groupe		34,63	30,20
Capital et réserves revenant aux actionnaires de la Société		220,57	199,48
Intérêts minoritaires		2,00	2,00
Total des capitaux propres		222,57	201,48
PASSIF			
Provisions pour risques et charges - part à LT	4,11	8,24	8,36
Dettes financières à long terme	4,14	233,48	225,90
Autres dettes à long terme	4,14	3,70	3,26
Passifs d'impôt différé	4,15	18,72	16,24
Passif non courant		264,14	253,76
Dettes financières à court terme	4,12	12,55	12,11
Fournisseurs		80,05	65,71
Dettes fiscales et sociales		12,02	15,03
Autres dettes		14,57	12,05
Passif courant		119,19	104,90
TOTAL DU PASSIF		383,33	358,66
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		605,90	560,14

Tableau des flux de trésorerie consolidé

(en M€)	31 mars 2008	31 mars 2007
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS A L'ACTIVITÉ (A)		
Résultat net des sociétés intégrées	34,74	30,34
Dotations nettes aux amortissements et provisions	4,10	4,21
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	0,27	(0,40)
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie	0,16	0,40
Quote part dans le résultat des mises en équivalence	0,00	0,00
Plus values de cession, nettes d'impôt	(0,03)	(0,20)
Capacité d'autofinancement après impôt	39,24	34,35
Charge d'impôt (y compris l'impôt différé)	18,83	16,36
Capacité d'autofinancement avant impôt	58,07	50,71
Impôt versé	(22,01)	(12,93)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		
- Stocks et en-cours	(30,90)	(17,30)
- Créances clients	1,10	(1,20)
- Fournisseurs	14,85	5,41
- Autres créances et autres dettes	(1,21)	4,12
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	19,90	28,81
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)		
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(14,62)	(5,68)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	0,15	0,41
Variation nette des autres immobilisations financières	(2,06)	(0,85)
Incidence des variations de périmètre		
Autres flux liés aux opérations d'investissement		
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(16,53)	(6,12)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)		
Dividendes mis en paiements au cours de l'exercice	(7,75)	(5,99)
Vente (Rachat) d'actions propres	(7,34)	1,86
Emission d'emprunts	35,24	5,59
Remboursement d'emprunts	(27,03)	(19,81)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(6,88)	(18,35)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (A+B+C)	(3,51)	4,34
Trésorerie nette en début de période	11,62	7,34
Incidence des variations de cours de devises	(0,59)	(0,06)
Incidence des variations de périmètre et changement de méthodes de consolidation	0,00	0,00
Variation de trésorerie	(3,51)	4,34
TRÉSORERIE NETTE A LA FIN DE LA PÉRIODE	7,52	11,62
Trésorerie et équivalent de trésorerie	7,62	11,93
Découverts bancaires	(0,10)	(0,31)
TRÉSORERIE NETTE	7,52	11,62

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

<i>en M€ sauf le nombre d'actions</i>	Nombre d'actions	Capital	Réserves liées au capital	Réserves de rééva- luation	Action propres	Réserves consolidées	Écart de conver- sion	Total part du groupe	Minoritaires	Total
1er avril 2006	5 945 861	22,59	22,74	15,25	(2,78)	110,44	(0,29)	167,97	1,87	169,84
Couverture de la charge d'intérêt future				0,28				0,28		0,28
- variation de valeur				4,84				4,84	0,09	4,93
Variation de valeur des terres à vignes						0,06		0,06		0,06
Passifs sociaux							0,13	0,13		0,13
Écart de conversion										
Variations de valeur reconnues directement en capitaux propres				5,12		0,06	0,13	5,31	0,09	5,40
Résultat 2006-2007						30,20		30,20	0,14	30,34
Total des charges et produits comptabilisés				5,12		30,26	0,13	35,51	0,23	35,74
Vente (Rachat) d'actions propres					1,86			1,86		1,86
Charges liées aux plans d'options						0,15		0,15		0,15
Dividendes versés						(5,92)		(5,92)	(0,08)	(6,00)
Variation de périmètre et autres						(0,09)		(0,09)	(0,02)	(0,11)
31 mars 2007	5 945 861	22,59	22,74	20,37	(0,92)	134,85	(0,16)	199,49	2,00	201,49
Couverture de la charge d'intérêt future				(0,37)				(0,37)		(0,37)
- variation de valeur				2,87				2,87	0,16	3,03
Variation de valeur des terres à vignes						0,04		0,04		0,04
Passifs sociaux							(1,24)	1,24		1,24
Écart de conversion										
Variations de valeur reconnues directement en capitaux propres				2,51		0,04	(1,24)	1,31	0,16	1,47
Résultat 2007-2008						34,63		34,63	0,11	34,74
Total des charges et produits comptabilisés				2,51		34,67	(1,24)	35,94	0,27	36,21
Vente (Rachat) d'actions propres					(7,34)			(7,34)		(7,34)
Charges liées aux plans d'options						0,19		0,19		0,19
Dividendes versés						(7,63)		(7,63)	(0,08)	(7,71)
Variation de périmètre et autres						(0,07)		(0,07)	(0,19)	(0,26)
31 mars 2008	5 945 861	22,59	22,74	22,88	(8,26)	162,01	(1,39)	220,57	2,00	222,57

5.2. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les montants sont exprimés en millions d'euros sauf mention contraire

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Groupe LAURENT-PERRIER exerce sa principale activité dans la production et la vente des vins de Champagne sous quatre marques principales, du milieu au haut de gamme.

LAURENT-PERRIER S.A. (Siège social : 32, avenue de Champagne 51150 Tours sur Marne et N° de SIRET 335 680 096 00021) est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, cotée à Euronext Paris.

Les états financiers consolidés du groupe LAURENT-PERRIER pour l'exercice clos le 31 mars 2008 ont été arrêtés par le Conseil de Surveillance du 27 mai 2008 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 9 juillet 2008. Ils sont exprimés en millions d'euros, sauf indication contraire.

2. PRINCIPES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après.

2.1. Référentiel comptable retenu

Les états financiers du Groupe LAURENT-PERRIER sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne.

Les états financiers consolidés au 31 mars 2008 sont établis suivant les principes et méthodes comptables identiques à ceux appliqués au 31 mars 2007.

La norme IFRS 7 - *Instruments financiers : informations à fournir* et l'amendement de la norme IAS 1 - *Présentation des états financiers – Informations à fournir sur le capital* requièrent de fournir des informations relatives à l'importance des instruments financiers au regard de la situation et de la performance financières de l'entité, ainsi que des informations qualitatives et quantitatives sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée.

Par ailleurs, les interprétations suivantes étaient d'application obligatoire à partir de l'exercice 2007-2008 :

- L'interprétation IFRIC 7 - *Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29 : information financière dans les économies hyper inflationnistes* précise les modalités d'application de IAS 29 quand une économie devient hyper inflationniste et, en particulier, la réévaluation des éléments non monétaires et la comptabilisation de l'impôt différé qui en résulte.
- L'interprétation IFRIC 8 - *Champ d'application d'IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions* requiert d'appliquer IFRS 2 à toutes transactions dans le cadre desquelles des instruments de capitaux propres sont émis, alors que la contrepartie reçue se révèle être d'une valeur inférieure à la juste valeur dudit paiement fondé sur des actions. Dans la mesure où les instruments de capitaux propres sont uniquement émis en faveur des employés dans le cadre du plan d'actionnariat salarié, cette interprétation n'a pas d'impact sur la performance ou la situation financière du Groupe.
- L'interprétation IFRIC 9 - *Réévaluation des dérivés incorporés* précise que l'analyse du contrat pour déterminer s'il existe un dérivé incorporé et s'il doit être comptabilisé selon IAS 39 doit être effectuée lorsque l'entité devient pour la première fois partie prenante au contrat ou en cas de changement contractuel modifiant de manière significative les flux de trésorerie de ce contrat.
- L'interprétation IFRIC 10 - *Informations financières et dépréciation* interdit la reprise d'une perte de valeur comptabilisée au titre d'une période intermédiaire précédente et portant sur un goodwill, un investissement dans un instrument de capitaux propres ou un actif financier comptabilisé au coût. IFRIC 10 s'applique de manière prospective à compter de la date de première application de la norme IAS 36 (concernant la dépréciation du goodwill) et de celle de la norme IAS 39 (relative aux dépréciations d'investissements dans des instruments de capitaux propres ou d'actifs financiers évalués au coût), en l'occurrence le 1er janvier 2004.
- L'interprétation IFRIC 11 - *IFRS 2 – Actions propres et transactions intra-groupe* précise les modalités d'évaluation et de comptabilisation des instruments de capitaux propres de la société mère octroyés aux membres du personnel d'une filiale.

Ces interprétations n'ont pas eu d'effet significatif sur les comptes du Groupe au 31 mars 2008.

Enfin, le Groupe LAURENT-PERRIER a décidé de ne pas appliquer par anticipation la norme IFRS 8 - *Secteurs opérationnels*, qui remplace la norme IAS 14 - *Information sectorielle* et adopte une approche fondée sur l'information dont dispose la direction pour identifier et évaluer les résultats des segments opérationnels. Cette norme est applicable à compter du 1er janvier 2009.

Le Groupe mène actuellement des analyses afin de mesurer l'effet éventuel de son application sur les états financiers.

2.2. Bases d'évaluation

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des terres à vignes, des récoltes vendangées par LAURENT-PERRIER et de certaines catégories d'instruments financiers, qui sont évaluées à leur juste valeur.

Les valeurs comptables des actifs et des passifs reconnus au bilan et qui font l'objet d'une couverture sont ajustées pour tenir compte des variations de juste valeur des risques couverts.

2.3. Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers nécessite que la direction du Groupe procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les informations relatives à ces actifs et passifs, les montants de charges et produits apparaissant au compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les montants réels pourraient ultérieurement être différents des estimations ainsi retenues.

Ces hypothèses concernent principalement :

- les tests de dépréciation (hypothèses décrites au § 2.10) ;
- les provisions pour passifs sociaux (hypothèses décrites au § 4.12) ;
- les charges sur les stocks options (IFRS 2) ;
- la comptabilisation des couvertures en juste valeur (IAS 39).

2.4. Méthodes de consolidation

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les transactions intra-groupe, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées pour les actifs cédés à l'intérieur du groupe ; elles sont alors considérées comme un indicateur de perte de valeur.

Les entreprises associées sont toutes les entités dont le Groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20 % et 50 % des droits de vote. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et initialement comptabilisées à leur coût. La participation du Groupe dans les entreprises associées comprend le *goodwill* (net de tout cumul de pertes de valeur) identifié lors de l'acquisition.

Les profits latents sur les transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminés en proportion de la participation du Groupe dans les entreprises associées. Les pertes latentes sont également éliminées, à moins qu'en cas d'actif cédé la transaction n'indique une perte de valeur.

Les méthodes comptables des filiales et des entreprises associées ont été modifiées lorsque nécessaire afin d'être alignées sur celles adoptées par le Groupe.

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes arrêtés au 31 mars.

2.5. Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes des filiales utilisant une monnaie fonctionnelle différente de l'euro sont convertis en euros :

- aux cours de clôture pour les éléments d'actif et de passif ;
- aux cours moyens de la période pour les éléments du compte de résultat.

Les différences de change résultant de l'application de ces cours sont inscrites en capitaux propres, en « écart de conversion ».

2.6. Opérations en devises et couvertures de change

Les opérations en devises étrangères réalisées par les sociétés consolidées sont converties dans leur monnaie fonctionnelle aux cours des devises à la date des opérations.

Les créances et dettes exprimées en devises étrangères sont converties aux cours de ces devises à la date de clôture. Les pertes et les gains de change latents résultant de cette conversion sont enregistrés :

- en résultat opérationnel courant pour les opérations commerciales d'achats et de ventes
- en résultat financier pour les opérations de nature financière.

Les pertes et les gains de change résultant de la conversion d'opérations ou créances et dettes intragroupe en devises étrangères, ou de leur élimination, sont enregistrés au compte de résultat, à moins qu'ils ne proviennent d'opérations de financement intragroupe à long terme pouvant être considérées comme faisant partie de l'actif net de la filiale : ils sont dans ce cas inscrits dans les capitaux propres, en « écart de conversion ».

Lorsque des instruments dérivés sont affectés à la couverture d'opérations commerciales en devises, ceux-ci sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture. La variation de valeur de marché de ces instruments dérivés est enregistrée :

- en marge brute pour la part efficace de la couverture des créances et dettes inscrites au bilan à la date de clôture ;
- en capitaux propres, en réserve de réévaluation, pour la part efficace de la couverture de flux de trésorerie futurs, ce montant étant transféré en marge brute lors de la comptabilisation des créances et dettes objets de la couverture ;
- en résultat financier pour la part inefficace de la couverture.

2.7. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux principes énoncés par IFRS 3 – *Regroupements d'entreprises*.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur.

La différence existant entre le coût d'acquisition et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs à la date d'acquisition est comptabilisée au poste « *goodwill* », qui n'est pas amorti et qui fait l'objet de test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et au moins une fois par an (voir § 2.10 infra).

Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés, le *goodwill* négatif est immédiatement reconnu en résultat dans les « autres produits et charges opérationnels ».

2.8. Immobilisations incorporelles

Seules les marques acquises, individualisables et de notoriété reconnue sont inscrites à l'actif, à la valeur déterminée lors de leur acquisition.

Les frais de dépôt de marque ou les frais pour développer une marque existante constituent des charges de l'exercice.

Le Groupe a qualifié ses marques principales comme des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéfinie.

Elles ne sont donc pas amorties, mais elles font l'objet d'une revue de leur valorisation lors de survenance d'événements susceptibles de remettre en cause leur valeur et, dans tous les cas, au minimum une fois par an. Lorsque leur valeur recouvrable, fondée sur les critères ayant prévalu lors de leur acquisition, s'avère inférieure de façon durable à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement par des logiciels amortis sur leur valeur d'utilité, entre 1 et 8 ans.

2.9. Immobilisations corporelles

A l'exception des terres à vignes, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements et des pertes de valeur, selon le traitement de référence de l'IAS 16 – *Immobilisations corporelles*.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable. Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Les terres à vignes sont évaluées à leur valeur de marché, conformément au traitement alternatif autorisé par IAS 16. La valeur de marché est déterminée à partir des valeurs « dominantes » publiées au Journal Officiel le plus récent.

Les valeurs « dominantes » utilisées à la clôture de l'exercice sont relatives aux données de l'année précédente pour des raisons d'indisponibilité des données de l'année en cours au moment de l'arrêt.

L'écart entre le coût historique et la valeur réévaluée est inscrit dans les capitaux propres en « Réserve de réévaluation ». Si la valeur de marché devient inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constatée en résultat du montant de la différence.

Les frais de plantation, considérés comme des agencements de terrains, sont comptabilisés selon la méthode du coût et amortis sur 25 ans. Il n'existe pas de juste valeur observable pour ces actifs. Enfin, il est constaté que la valeur de marché d'une terre à vigne varie peu selon qu'elle soit plantée ou non.

L'amortissement des autres actifs commence lorsque les actifs sont prêts à être utilisés. A partir de la date de mise en service du bien, les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, selon une approche par composants, sur leur durée d'utilité :

- | | |
|--|-------------|
| • Constructions et aménagements : | 10 à 50 ans |
| • Installations techniques, matériel : | 4 à 30 ans |
| • Autres : | 4 à 20 ans |

La valeur résiduelle des immobilisations est prise en compte dans le calcul des amortissements lorsqu'elle est jugée significative.

Les biens financés par un contrat de location-financement sont immobilisés lorsque ces contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens, sur la base de la valeur actuelle des loyers à verser ou sur la base de la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Les contrats de location dans lesquels les risques et avantages ne sont pas transférés au Groupe sont classés en location simple. Les paiements au titre des locations simples sont comptabilisés en charge de façon linéaire sur la durée du contrat.

2.10. Dépréciation des actifs à long terme

Conformément à IAS 36 – *Dépréciation d'actifs*, le Groupe procède à l'évaluation de la recouvrabilité de ses actifs long terme selon le processus suivant :

- les actifs corporels et incorporels amortissables font l'objet d'un test de dépréciation s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations ;
- les actifs incorporels non amortissables et les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation dès qu'un indice de perte de valeur est identifié et au minimum une fois par an.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable à la plus élevée des deux valeurs suivantes : prix de vente net de coûts de sortie ou valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs qui seront générés par l'utilisation continue des actifs testés pendant leur période d'utilité et de leur cession éventuelle à l'issue de cette période. La Direction utilise à cet effet ses dernières prévisions de trésorerie établies sur 5 ans et détermine, à l'issue de cet horizon, une valeur terminale. L'actualisation est réalisée à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital du Groupe. Celui-ci intègre le taux de rendement attendu par un investisseur dans le secteur d'activité et la prime de risque propre au Groupe.

Les tests de dépréciation sont réalisés, selon les circonstances, individuellement sur les actifs, ou au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ces actifs sont rattachés. Les UGT correspondent au plus petit groupe d'actifs homogènes générant des flux de trésorerie autonomes d'autres groupes d'actifs. Le rattachement des *goodwills* aux UGT est réalisé selon la manière dont la Direction du Groupe suit la performance des opérations et apprécie les synergies liées aux acquisitions.

Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif.

Toute dépréciation du *goodwill* est alors définitive.

2.11. Titres de participation non consolidés et autres actifs financiers

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées sont initialement enregistrés à leur juste valeur. Ils sont ensuite valorisés à chaque clôture :

- à leur coût (net des dépréciations éventuelles), pour les participations dont la valeur n'est pas significative ;
- à leur juste valeur, pour les participations qualifiées comme « actifs disponibles à la vente ». Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique séparée des capitaux propres jusqu'à la cession effective des titres. Lorsque les circonstances permettent de conclure que la perte de valeur est définitive, celle-ci est comptabilisée en résultat financier.

Lorsque les participations restent valorisées à leur coût, notamment si leur juste valeur ne peut pas être évaluée de façon fiable, elles font l'objet d'un test de dépréciation. Dans ce cas, la valeur recouvrable est déterminée en fonction de la part du Groupe dans l'actif net, la rentabilité future attendue et les perspectives de développement de l'entité représentative de l'investissement.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Sur cette base, les prêts à long terme sans intérêt sont donc inscrits au bilan pour leur valeur actualisée. L'effet de la désactualisation constitue un produit financier. Lorsqu'un nouveau prêt est octroyé, la différence entre la valeur actualisée et la valeur historique est reclassée en immobilisations incorporelles et est amortie sur la durée du prêt.

2.12. Actifs non courants détenus en vue de la vente

Un actif est classé en « actif détenu en vue de la vente » si :

- la vente est hautement probable dans un horizon raisonnable,
- ou l'actif est disponible en vue d'une vente immédiate dans son état actuel et un plan de vente de l'actif a été engagé par la direction.

Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont classés sur une ligne particulière du bilan consolidé. Conformément à IFRS 5 - *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, ces actifs sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur valeur de marché diminuée des coûts nécessaires à la réalisation de la vente.

2.13. Stocks et en cours

A l'exception des raisins récoltés par le Groupe dans ses propres vignes, les stocks sont évalués au prix de revient, sans que celui-ci puisse excéder la valeur nette de réalisation. La méthode de valorisation retenue est le coût unitaire moyen pondéré excluant les frais financiers.

Les stocks de vins produits à partir des raisins récoltés par le Groupe dans ses vignes sont évalués en valeur de marché de la vendange concernée, comme si les raisins avaient été acquis. L'impact de cette évaluation est constaté au compte de résultat sur la ligne « Coût des ventes ».

Ces raisins propres ne sont valorisés au prix de marché que lorsque le groupe a une information sur le rendement et la valeur de marché de la récolte à venir ; en conséquence, au 31 mars, date de clôture de l'exercice, aucune valeur de marché relative à la récolte future n'est prise en compte dans les états financiers.

Les vins bloqués détenus pour le compte des livreurs (indisponibles avant une décision de déblocage émanant des organismes professionnels) sont valorisés aux coûts de pressurage et de vinification à l'exclusion de tout autre coût.

En cas de baisse significative du niveau d'activité à certains stades de production, il est pratiqué l'imputation rationnelle des frais fixes pour l'évaluation des stocks, afin de n'intégrer aucune charge de sous-activité dans le prix de revient des stocks.

Bien que le processus de vieillissement du champagne impose de conserver les stocks plus d'un an, ceux-ci restent classés dans l'actif courant conformément à la durée du cycle d'exploitation.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les marges réalisées sur les transactions entre sociétés consolidées sont neutralisées (à l'exception de celles reflétant la valeur de marché des raisins).

2.14. Clients et créances d'exploitation

Les créances sont comptabilisées à la valeur nominale.

Elles ne sont comptabilisées pour leur montant actualisé que lorsque l'échéance est supérieure à un an et que l'effet de l'actualisation est significatif.

Les provisions pour dépréciation des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte. L'identification des créances douteuses, ainsi que le montant des provisions correspondantes, est fondée sur l'expérience historique des pertes définitives des créances et l'ancienneté des créances. Le montant de la provision est comptabilisé en résultat en « Charges commerciales ». Lorsque la certitude est acquise qu'une créance douteuse ne sera pas récupérée, ladite créance et sa provision sont annulées par le compte de résultat.

2.15. Impôts différés

Les impôts différés relatifs aux différences temporelles existant entre les bases taxables et les bases comptables des actifs et passifs consolidés sont constatés selon la méthode du report variable, aux taux votés ou quasiment votés à la date de clôture. Les actifs d'impôt différé ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer dans un délai raisonnable grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours des exercices suivants.

Les impôts différés ne font l'objet d'aucune actualisation.

Les impôts éventuellement à la charge du Groupe sur les distributions de dividendes des filiales sont provisionnés dès lors que la décision de distribution a été prise formellement à la date d'arrêté des comptes. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

Tous les retraitements donnent lieu à reconnaissance d'impôts différés lorsque nécessaire.

La charge d'impôt est constatée au compte de résultat sauf si elle concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

2.16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués par les liquidités et les placements disponibles à moins de trois mois, dont la valeur n'est pas soumise de manière significative à l'évolution de cours ou d'indices et les découverts bancaires. A défaut, ceux-ci sont présentés sur une ligne distincte du bilan. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les « emprunts ».

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur, dont les variations sont constatées en résultat financier.

2.17. Actions propres

Lorsqu'une des sociétés du Groupe achète des actions de la Société (actions propres), le montant versé en contrepartie, y compris les coûts marginaux directement attribuables (nets de l'impôt sur le résultat), est déduit des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société jusqu'à l'annulation ou la cession des actions.

En cas de vente ultérieure de ces actions, les produits perçus, nets des coûts marginaux directement attribuables à la transaction et de l'incidence fiscale afférente, sont inclus dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société.

2.18. Plans d'option d'achat et d'option de souscription d'actions

Les plans d'achats d'actions sont accordés aux dirigeants et à certains salariés du Groupe.

Conformément aux dispositions de IFRS 2 – *Paielements fondés sur des actions*, les plans mis en place après le 7 novembre 2002 font l'objet d'une valorisation à la date d'attribution et d'une comptabilisation en charge de personnel sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires, en général 4 ans. Cette charge, représentant la valeur de marché de l'option à la date de son attribution, est enregistrée en contrepartie d'une augmentation des réserves.

Compte tenu de leurs caractéristiques, les plans sont valorisés selon le modèle d'évaluation de Black & Scholes.

2.19. Engagements de retraite et autres avantages du personnel

Le Groupe offre à ses employés différents régimes de retraite supplémentaire, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme, en fonction des réglementations et usages en vigueur dans les pays d'exercice de l'activité.

Les montants relatifs aux régimes à prestations définies font l'objet de provisions estimées sur la base d'évaluations actuarielles. Ces engagements sont calculés selon les principes de la norme IAS 19, utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les principales hypothèses actuarielles retenues sont présentées au § 4.12.

Le Groupe applique depuis l'exercice 2006/2007 l'amendement de IAS 19, selon lequel les écarts actuariels portant sur les avantages postérieurs à l'emploi et résultant de l'effet d'expérience et des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés directement en capitaux propres l'année de leur survenance en contrepartie de l'augmentation ou de la diminution de l'obligation.

Le coût des services passés résultant notamment de la modification éventuelle des droits prévus par un régime ou de l'élargissement du nombre de leurs bénéficiaires à compter du 1er avril 2004, est amorti sur la durée de service qu'il reste à accomplir par le personnel concerné.

2.20. Provisions pour risques et charges

Le Groupe constate une provision lorsqu'il existe à la clôture une obligation vis-à-vis d'un tiers, résultant d'un événement passé, que la perte ou le paiement en découlant est probable et peut être raisonnablement évalué. Lorsque l'échéance de cette obligation est supérieure à un an, le montant de la provision est actualisé si son impact est significatif. Les effets de l'actualisation éventuelle sont enregistrés en résultat financier.

Au cas où ce passif n'est ni probable, ni ne peut être raisonnablement évalué mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans ses engagements hors-bilan.

2.21. Dettes financières

A l'exception des instruments financiers dérivés, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti par application du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

2.22. Dividendes

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la Société sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la Société.

2.23. Instruments financiers et dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et couvrir opérationnellement les risques de variation de taux de change et de taux d'intérêts. Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives.

Les instruments dérivés détenus par le Groupe et qualifiés comptablement de couverture au sens de la norme IAS 39 sont en majorité :

- pour la couverture de taux : des swaps de couverture de flux de trésorerie futurs (receveur Euribor 3M, payeur taux fixe),
- pour la couverture de change : des achats et ventes à terme fermes de devises

La comptabilité de couverture prévue par la norme IAS 39 est appliquée de façon prospective. Les opérations de couverture font l'objet d'une documentation spécifique. Un test d'efficacité est effectué à chaque clôture. L'efficacité de la couverture sur le plan comptable est vérifiée par le rapport des variations de valeur respective du dérivé et du sous-jacent couvert, ce rapport devant rester dans une fourchette comprise entre 80% et 125%. En cas d'absence de relation de couverture ou pour la partie inefficace des couvertures, les variations de valeur des instruments dérivés sont enregistrées en résultat financier. Au bilan, les instruments dérivés sont classés en autres créances ou autres dettes.

2.24. Reconnaissance des revenus

Le chiffre d'affaires inclut les ventes de marchandises en gros à des distributeurs et agents, ainsi que les ventes au détail, qui sont constatées respectivement lors du transfert de propriété lors de l'expédition, ou lors de l'enlèvement par la clientèle.

Il est présenté net de toutes formes de remises et ristournes, y compris les sommes versées dans le cadre d'accords de coopération commerciale avec le distributeur, ainsi que des droits sur vins et alcools.

Compte tenu de leur caractère accessoire, seule la marge réalisée sur les ventes de produits intermédiaires et de prestations de services à caractère industriel est présentée dans le compte de résultat, sur la ligne « autres charges et produits d'exploitation »

2.25. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, sous déduction des actions LAURENT-PERRIER auto-détenues inscrites en diminution des capitaux propres.

Le résultat net par action après dilution est calculé en ajustant le résultat net part du Groupe et le nombre d'actions en circulation de l'effet dilutif de l'exercice des plans d'options ouverts à la date de clôture. La dilution rattachée aux options est déterminée plan par plan selon la méthode du rachat d'actions, en l'occurrence le nombre théorique d'actions rachetées au prix du marché (cours de fin d'exercice) à partir des fonds recueillis lors de l'exercice des options, en ne retenant que les plans dont le prix d'exercice est inférieur à la juste valeur de l'action.

2.26. Soldes intermédiaires du compte de résultat

L'activité principale du Groupe consiste à produire et vendre des vins de Champagne sous quatre marques principales, du milieu au haut de gamme. Le résultat opérationnel courant provient de cette activité, qu'il s'agisse d'opérations récurrentes ou occasionnelles, principales ou accessoires.

Les autres produits et charges opérationnels comprennent le résultat d'opérations qui, en raison de leur nature et/ou leur fréquence, ne peuvent être considérées comme faisant partie des activités du Groupe. Il s'agit en particulier des dépréciations éventuelles des actifs incorporels non amortis et des goodwill, ainsi que du résultat de cession d'actifs immobilisés ou d'entités consolidées s'il est significatif.

2.27. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie consolidé est préparé en utilisant la méthode indirecte : celle-ci présente l'état de rapprochement du résultat net avec la trésorerie générée par les opérations de l'exercice. La trésorerie à l'ouverture et à la clôture inclut les disponibilités et autres instruments de placement, sous déduction des découverts bancaires ponctuels.

2.28. Information sectorielle

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité. Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le groupe opère.

L'information sectorielle présentée au § 4.20 repose sur les secteurs géographiques suivis par la direction du Groupe pour l'analyse et le suivi de la performance opérationnelle. Le chiffre d'affaires est ventilé en fonction de la localisation des clients du groupe alors que les autres données sont basées sur l'implantation géographique des sociétés du groupe.

3. PRINCIPALES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE

Aucune acquisition ni cession significative n'a été constatée au cours de l'exercice.

Une opération de restructuration interne a été réalisée à la date du 1er avril 2007 afin de simplifier les structures du Groupe :

La SARL Alain Mandois a été absorbée par la SARL Grands Vignobles de Champagne. Cette opération entre 2 sociétés détenues à 100% a été réalisée sur la base des valeurs comptables et n'a eu aucune incidence sur les comptes consolidés du Groupe.

Au cours de l'exercice précédent, les sociétés Jéroboam et Réhoboam exerçant leur activité au Japon ont été cédées, générant une plus value consolidée d'un montant de 0,51 millions d'euros.

4. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES

4.1. Goodwill

4.1.1. Principaux goodwills

<i>en millions d'euros</i>	Année d'acquisition	31 mars 08 Net	31 mars 07 Net
Titres de la SA Champagne Laurent-Perrier	1998	2,19	2,19
Titres de la SA Champagne de Castellane	1999	1,64	1,64
Titres de la SA Laurent-Perrier Suisse	2000	0,18	0,18
Titres de la SA A.S.	2001	0,44	0,35
Titres Grand Vignobles de Champagne (ex-SARL Alain Mandois)	2003	0,72	0,72
SA Château Malakoff	2004	19,23	19,23
SC Dirice	2005	0,10	0,10
TOTAL		24,50	24,41

4.1.2. Mouvements de l'exercice

L'augmentation du *goodwill* résulte du rachat d'actions de la société AS auprès d'actionnaires minoritaires.

4.1.3. Tests de dépréciation périodiques

Les tests de dépréciation effectués sur les unités génératrices de trésorerie incluant des *goodwills* n'ont pas révélé de perte de valeur à comptabiliser. Les principales natures d'hypothèses utilisées pour déterminer les flux de trésorerie sont les suivantes :

- valeurs de marché du raisin et des terres à vignes ;
- évolution des ventes sur les marchés français, britannique et nord-américain.

Les principales hypothèses de taux utilisées sont les suivantes :

- taux de progression à long terme des ventes, au-delà de l'horizon de prévision à 5 ans : 1,5 %.
- taux d'actualisation : coût moyen pondéré du capital et de la dette. Le taux retenu au 31 mars 2008 est de 6,5 % (au 31 mars 2007 : 6,4 %).

Les calculs réalisés au 31 mars 2007 et au 31 mars 2008 ne mettent pas en évidence la nécessité de constater une dépréciation sur ces *goodwills*.

4.2. Immobilisations incorporelles

La variation des immobilisations incorporelles par catégorie d'immobilisation s'analyse de la façon suivante :

Valeurs brutes en M€	Valeurs brutes au 1 ^{er} avril 2007	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeurs brutes au 31 mars 2008
Marques	3,29				3,29
Logiciels	1,80	0,04	(0,18)	0,05	1,71
Autres	0,00			0,87	0,87
TOTAL	5,09	0,04	(0,18)	0,92	5,87

Amortissements	Montants au 1 ^{er} avril 2007	Dotations de l'exercice	Amort. sur éléments sortis	Autres mouvements	Montant au 31 mars 2008
Marques	0,00				0,00
Logiciels	1,50	0,12	(0,18)		1,44
Autres					0,00
TOTAL	1,50	0,12	(0,18)	0,00	1,44
Valeur nette	3,59	0,08	0,00	0,92	4,43

Valeurs brutes en M€	Valeurs brutes au 1 ^{er} avril 2006	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeurs brutes au 31 mars 2007
Marques	3,29				3,29
Logiciels	1,78	0,15	(0,13)		1,80
Autres					0,00
TOTAL	5,07	0,15	(0,13)	0,00	5,09

Amortissements	Montants au 1 ^{er} avril 2006	Dotations de l'exercice	Amort. sur éléments sortis	Autres mouvements	Montant au 31 mars 2007
Marques	0,00				0,00
Logiciels	1,50	0,13	(0,13)		1,50
Autres					0,00
TOTAL	1,50	0,13	(0,13)	0,00	1,50
Valeur nette	3,57	0,02			3,59

Le poste « marques » correspond aux seules marques Laurent-Perrier et Salon pour leur valeur historique. Ces marques sont considérées comme ayant une durée de vie indéfinie et les résultats des tests de valeur sont favorables.

4.3. Immobilisations corporelles

4.3.1. Variation des immobilisations corporelles

Valeurs brutes en M€	Valeurs brutes au 1 ^{er} avril 2007	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeurs brutes au 31 mars 2008
Terrains	86,66	0,06	(0,06)	4,54	91,20
Vignobles	5,85		(0,02)	0,10	5,93
Constructions	35,34	1,55	(0,03)	0,19	37,06
Inst. techn. mat. et outillages	42,93	1,97	(0,18)	1,27	45,98
Autres immobili- sations corp	4,48	0,19	(0,17)	(0,04)	4,45
Immobilisations en cours	1,16	10,51	(0,09)	(1,66)	9,92
TOTAL	176,42	14,28	(0,55)	4,39	194,54

Amortissements et provisions	Montants au 1 ^{er} avril 2007	Dotations de l'exercice	Amort. sur éléments sortis	Autres mouvements	Montant au 31 mars 2008
Terrains	0,56				0,56
Vignobles	2,98	0,21	(0,01)		3,18
Constructions	16,72	1,31	(0,00)	(0,02)	18,00
Inst. techn. mat. et outillages	32,27	2,18	(0,12)	(0,06)	34,27
Autres immobili- sations corp.	3,55	0,12	(0,16)	(0,01)	3,50
Immobilisations en cours	0,14	0,14	(0,14)		0,14
TOTAL	56,22	3,95	(0,43)	(0,09)	59,66
Valeur nette	120,20	10,33	0,12	4,48	134,88

Valeurs brutes en M€	Valeurs brutes au 1 ^{er} avril 2006	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeurs brutes au 31 mars 2007
Terrains	79,21			7,45	86,66
Vignobles	5,78			0,07	5,85
Constructions	33,21	2,04		0,09	35,34
Inst. techn. mat. et outillages	40,24	2,37	(0,05)	0,37	42,93
Autres immobili- sations corp	4,80	0,19	(0,52)	0,01	4,48
Immobilisations en cours	0,78	0,92		(0,54)	1,16
TOTAL	164,02	5,52	(0,57)	7,45	176,42

Amortissements	Montants au 1 ^{er} avril 2006	Dotations de l'exercice	Amort. sur éléments sortis	Autres mouvements	Montant au 31 mars 2007
Terrains	0,05	0,46		0,05	0,56
Vignobles	2,78	0,20			2,98
Constructions	15,46	1,26			16,72
Inst. techn. mat. et outillages	29,97	2,31	(0,02)	0,01	32,27
Autres immobili- sations corp.	3,95	0,12	(0,52)		3,55
Immobilisations en cours	0,14				0,14
TOTAL	52,35	4,35	(0,54)	0,06	56,22
Valeur nette	111,67	1,17	0,03	7,39	120,20

Les terres à vignes ont fait l'objet d'une réévaluation

<i>en millions d'euros</i>	31 mars 07	Acquisitions/ réévaluations	Cessions/ virements	31 mars 08
Valeur des terrains avant réévaluation				
Terrains autres que vignoble	4,22	0,06	- 0,06	4,22
Terrains à vignes :				
- Terrains à vignes non réévaluées	13,73		- 1,56	12,17
- Terrains à vignes réévaluées	42,40		1,56	43,96
Ecart de réévaluations des terres à vignes	26,31	4,54		30,85
Total	86,66	4,60	(0,06)	91,20

Les réévaluations ont été enregistrées dans les capitaux propres en « Réserve de réévaluation » pour leur montant net d'impôt.

4.3.2. Locations simples

La charge locative des exercices 2007-2008 et 2006-2007 s'analyse comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	31 mars 08	31 mars 07
Loyers	2,00	1,79
Loyers conditionnels	0,00	0,00
Sous-location	0,00	0,00
TOTAL CHARGE LOCATIVE	2,00	1,79

4.4. Participations dans les entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées représentent la quote-part de 49% de la SARL Pétret-Martinval au 31 mars 2008.

La quote-part du Groupe dans les résultats et les actifs de ses participations associées, dont aucune n'est cotée, est exposée ci-dessous :

<i>en millions d'euros</i>	2007-2008	2006-2007
Au 1er avril	0,08	0,25
Cession		(0,17)
Écart de conversion		
Autres variations de capitaux propres		
Au 31 mars	0,08	0,08

<i>en millions d'euros</i>	% part.	Actifs	Passifs	Produits	Résultat
2007-2008					
SARL Pétret-Martinval	49,0 %	0,05	0,03	0,03	0,01
2006-2007					
SARL Pétret-Martinval	49,0 %	0,06	0,04	0,03	0,01

4.5. 4.5 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont détaillés ci-dessous :

<i>en millions d'euros</i>	31 mars 08	31 mars 07
	Net	Net
Titres non consolidés		
Prêts	3,70	2,56
Autres	0,19	0,20
TOTAL	3,89	2,76

Les prêts correspondent principalement à des prêts accordés à des partenaires viticulteurs ; les prêts à échéance à plus d'un an bénéficient de garanties.

Ils font l'objet d'une actualisation au taux de marché équivalent de 4,1% (contre 4% pour l'exercice précédent), s'ils sont sans intérêt.

4.6. Stocks et encours

<i>en millions d'euros</i>			31 mars 08	31 mars 07
	Brut	Provisions	Net	Net
Marchandises et produits finis	271,77		271,77	243,75
Matières premières et produits en cours	101,83	(0,01)	101,82	99,08
TOTAL	373,60	(0,01)	373,59	342,83

La provision pour dépréciation concerne principalement des articles publicitaires.

Son évolution est présentée dans le tableau ci-dessous :

<i>en millions d'euros</i>	31 mars 08	31 mars 07
Dépréciation des stocks au 1er avril	0,02	0,14
Dépréciation nette enregistrée en résultat	(0,01)	(0,12)
Autres variations		
Dépréciation des stocks au 31 mars	0,01	0,02

Afin de tenir compte du niveau de l'activité sur certains stades de production, le Groupe pratique l'imputation rationnelle des frais fixes pour la valorisation des stocks. Au titre de l'exercice 2007-2008, l'activité est considérée comme normale ; aucune charge de sous-activité n'est donc enregistrée dans le compte de résultat.

Le prix de revient des stocks inclut l'impact de la mise à la valeur de marché des raisins provenant des vignobles du groupe :

<i>en millions d'euros</i>	Exercice 2007/2008	Exercice 2006/2007
Mise à la valeur de marché des vendanges	4,59	2,85
Effet de la sortie des stocks	(2,32)	(0,28)
Incidence sur le coût des ventes de l'exercice	2,27	2,57
Incidence sur la valeur des stocks à la clôture	10,04	7,77

4.7. Clients et créances rattachées

<i>en millions d'euros</i>			31 mars 08	31 mars 07
	Brut	Provisions	Net	Net
Clients	40,08	(1,14)	38,94	40,86
TOTAL	40,08	(1,14)	38,94	40,86

Il n'y a pas de concentration du risque de crédit au titre des créances clients en raison de leur nombre important et de leur implantation internationale.

Le Groupe gère avec la plus grande prudence ses crédits aux clients et il n'a pas jugé utile de souscrire un contrat d'assurance crédit.

L'évolution des provisions pour dépréciation se présente ainsi :

<i>en millions d'euros</i>	31 mars 08	31 mars 07
Dépréciation des créances clients au 1er avril	1,23	1,21
Dépréciation nette enregistrée en résultat	(0,09)	0,02
Autres variations		
Dépréciation des créances clients au 31 mars	1,14	1,23

Les dépréciations sont estimées sur une base individuelle suite à la constatation d'un risque avéré de défaut du client en question et sur la base des retards de paiement.

L'échéancier des créances qui ont fait l'objet d'une dépréciation est le suivant :

<i>en millions d'euros</i>	31 mars 08	31 mars 07
De 90 à 120 jours	0,15	0,06
Au delà de 120 jours	0,99	1,17
Délai moyen de règlement des clients (en jours)	69	70

4.8. Autres créances

Les autres créances s'analysent ainsi :

<i>en millions d'euros</i>	31 mars 08	31 mars 07
État - Créances de TVA	8,11	4,57
État - Accomptes IS	0,08	
Charges constatées d'avance	1,82	1,68
Dérivés actifs de taux et devises	0,97	1,63
Divers	6,99	5,60
TOTAL	17,97	13,48

Les créances ci-dessus sont toutes à échéance à moins d'un an.

Le poste « divers » comprend essentiellement des avances à des fournisseurs de raisins et vins.

4.9. Synthèse des actifs financiers

<i>en millions d'euros</i>		31 mars 08		31 mars 07	
	Catégorie IAS 39	Valeur comptable	Juste Valeur	Valeur comptable	Juste Valeur
Prêts	P&C	3,70	3,70	2,56	2,56
Dépôts	P&C	0,07	0,07	0,07	0,07
Autres	DàV	0,12	0,12	0,13	0,13
Total des actifs financiers non courants		3,89	3,89	2,76	2,76
Créances clients	P&C	38,94	38,94	40,86	40,86
TVA déductible et autres taxes sur les ventes ⁽²⁾	N/A	8,11	N/A	4,57	N/A
Autres créances	P&C	7,07	7,07	5,60	5,60
Instruments dérivés dans une relation de couverture ⁽¹⁾	N/A	0,97	N/A	1,63	N/A
Charges constatées d'avance ⁽²⁾	N/A	1,82	N/A	1,68	N/A
Total des autres actifs courants		17,87		13,48	
Valeurs mobilières de placement	DFT	0,00		3,99	3,99
Disponibilités	P&C	7,62	7,62	7,94	7,94
Trésorerie et équivalents de trésorerie		7,62	7,62	11,93	11,93

(1) Méthode comptable spécifique aux relations de couverture

(2) Ne constitue pas un actif financier au sens de la norme IAS 39

Prêts et créances P&C

Détenus à des fins de transaction DFT

Non applicable N/A

Actifs financiers disponibles à la vente

Juste valeur par le résultat sur option

DàV

JVR

4.10. Capitaux propres

4.10.1. Capital apporté

	31 mars 08	31 mars 07
Nombre total d'actions	5 945 861	5 945 861
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	5 945 861	5 945 861
Nombre d'actions émises et non entièrement libérées		
Valeur nominale en € de l'action	3,80	3,80
Capital social en euros	22 594 272	22 594 272
Actions de la société détenues par le groupe	65 477	19 262

Le nombre total de droits de vote attachés aux 5 945 861 actions composant le capital est de 8 714 228 au 31 mars 2008 (8 762 233 au 31 mars 2007).

A la connaissance du Groupe Laurent-Perrier, il n'existe pas de pacte relatif au capital social. Par ailleurs, ni Laurent-Perrier, ni ses filiales ne sont soumis, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques en matière de capital.

4.10.2. Résultat par action

(en euros)	31 mars 08	31 mars 07
Actions ordinaires*	5 895 057	5 909 941
Effet dilutif des plans de rachat d'actions	64 439	59 723
Autre(s)		
Nombre moyen pondéré d'actions	5 959 496	5 969 664

*net de l'autodétention

Résultat net par action

	31 mars 08		31 mars 07	
(en €)	Avant dilution	Après dilution	Avant dilution	Après dilution
Résultat avant impôt	9,09	8,99	7,90	7,82
Résultat net - part du groupe	5,88	5,81	5,11	5,06

4.10.3. Dividendes

Le Groupe entend mener une politique constante de distribution de dividendes de l'ordre de 20 à 30% du bénéfice net consolidé (évalué selon les normes internationales) sous réserve que l'intérêt social de Laurent-Perrier le permette.

Les dividendes versés au cours des exercices 2006-2007 et 2007-2008 se sont élevés respectivement à 1,00 € et 1,30 € par action.

Lors de la prochaine assemblée des actionnaires en juillet 2008, il sera proposé un dividende de 1,40 € par action.

4.10.4. Plans d'options d'achat d'actions

La situation des options en vie et le montant de la charge de l'exercice se présentent comme suit :

	Date d'attribution	Date d'exercice possible	Nombre d'options attribuées et non encore levées	Prix d'exercice des options
Plan N°1	11.06.99	12.06.04	-	33,00 €
Plan N°2	22.10.99	23.10.04	-	33,90 €
Plan N°3	31.03.00	31.03.05	-	30,63 €
Plan N°4	25.04.00	26.04.05	-	29,97 €
Plan N°5	01.04.01	31.03.06	-	29,62 €
Plan N°6	04.09.01	06.09.05	750	32,22 €
Plan N°7	26.03.02	27.03.06	6 450	27,66 €
Plan N°8	25.03.03	26.03.07	9 150	29,78 €
Plan N°9	30.03.04	31.03.08	31 650	28,70 €
Plan N°10	08.03.05	09.03.09	18 000	34,10 €
Plan N°11	14.03.06	15.03.10	25 000	50,38 €
Plan N°12	22.03.07	22.03.11	25 000	83,72 €
Plan N°13	18.03.08	19.03.12	34 200	98,98 €

Le prix d'exercice des options correspond à la moyenne des 20 derniers cours précédant la date d'attribution. Conformément à IFRS 2, seuls les plans postérieurs au 7 novembre 2002 ont été valorisés. Compte tenu de l'étalement sur la période d'acquisition des droits, la charge au 31 mars 2008 est de 185 milliers d'euros. Elle était de 153 milliers d'euros au 31 mars 2007.

Cette charge est évaluée selon la méthode de Black & Scholes avec les hypothèses suivantes :

	31 mars 08	31 mars 07
Volatilité*	30%	19%
Taux de dividende normatif	2,00%	2,20%
Taux de "repo"	4,00%	1,75%
Décote d'illiquidité	0%	20%

4.10.5. Actions propres

L'assemblée générale du 3 juillet 2003 a approuvé un programme de rachat de 386 480 actions.

Les programmes d'achat réalisés peuvent avoir diverses finalités : il peut s'agir d'opérations de rachat en vue de réduire la dilution, d'optimiser la gestion des capitaux propres de la société ou de couvrir les plans d'options d'achat d'actions.

Au cours de l'exercice 2007/2008, le nombre d'actions propres détenues par le Groupe présente une augmentation nette de 46 215 pour s'établir au 31 mars 2008 à 65 477. Cette variation a eu un effet négatif sur les capitaux propres pour un montant de 7 342 milliers d'euros, qui s'analyse ainsi :

	<i>(en milliers d'euros)</i>
- Variation de la valeur brute	(5 286)
- (Perte) profit sur cessions	(2 056)
Variation nette des actions propres	(7 342)

Au 31 mars 2007, le Groupe détenait 19 262 actions propres. Au cours de l'exercice 2006/2007, le nombre d'actions propres détenues par le Groupe avait diminué de 81 036. Cette variation avait eu un effet positif sur les capitaux propres pour un montant de 1 859 milliers d'euros, qui s'analysait ainsi :

	<i>(en milliers d'euros)</i>
- Variation de la valeur brute	1 825
- (Perte) profit sur cessions	34
Variation nette des actions propres	1 859

4.11. Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	Solde au 1 ^{er} avril 07	Dotations	Utilisées	Devenues sans objet	Autres mouvements	Solde au 31 mars 08
Engagements vis-à-vis du personnel*	7,15	1,05	(0,65)		(0,06)	7,49
Provisions médailles du travail	0,06	0,02	(0,04)		0,03	0,07
Autres provisions	1,15	0,07	(0,09)	(0,41)	(0,05)	0,68
	8,36	1,14	(0,77)	(0,41)	(0,08)	8,24

Les autres provisions sont essentiellement constituées par des provisions pour risques commerciaux et pour litiges avec des fournisseurs.

4.12. Engagements de retraite et avantages assimilés

Le montant des engagements du groupe Laurent-Perrier au titre des retraites et autres avantages au personnel s'élève à 7,49 millions d'euros, montant qui est entièrement provisionné au bilan selon les dispositions de l'amendement à IAS 19 « Avantages du personnel », qui a introduit l'option permettant de porter en capitaux propres les gains et pertes actuariels relatifs aux régimes à prestations définies. La charge nette constatée au compte de résultat est de 1,05 millions d'euros.

Ces provisions couvrent trois natures d'engagements :

- Les salariés des sociétés françaises reçoivent, lors de leur départ en retraite, une indemnité basée sur la convention collective du Champagne et dont le montant varie en fonction, notamment, de leur dernier salaire et des années d'ancienneté. Ces plans constituent des régimes à prestations définies au sens de la norme IAS 19. Ils ne font pas l'objet d'un financement spécifique.

Les engagements vis-à-vis du personnel (qui n'existent que pour les sociétés françaises) sont calculés selon une méthode rétrospective avec projection des salaires de fin de carrière. Les principales hypothèses actuarielles retenues au 31 mars 2008 sont les suivantes :

- ✓ Départ volontaire du salarié
- ✓ taux d'actualisation : 5 %
- ✓ taux de revalorisation annuelle des salaires : 3%
- ✓ âge de départ en retraite :
 - Cadres : 62 ans si le salarié est né avant 1950 et 64 ans s'il est né après 1949.
 - Non cadres : 60 ans si le salarié est né avant 1950 et 62 ans s'il est né après 1949.
- ✓ taux annuel de démission :

	Cadres et personnel commercial du GIE Laurent-Perrier Diffusion	Agents d'encadrement et techniciens	Employés et ouvriers
Avant 40 ans	10%	3%	1%
De 41 à 50 ans	5%	3%	1%
Après 50 ans	0%	0%	0%

- ✓ table de mortalité : TH et TF 00.02

- Par ailleurs, le Groupe a souscrit un contrat de retraite sur-complémentaire à prestations définies au profit de ses cadres supérieurs. Ce contrat assure une rente annuelle brute de 10 à 15% du salaire des 12 mois précédant le départ en retraite. Les droits ne sont acquis qu'après la liquidation de la retraite de base. Ce plan constitue un régime à prestations définies au sens de la norme IAS 19. Il fait l'objet d'un financement spécifique sans recours, confié à un organisme extérieur.
- Enfin, certaines sociétés françaises du Groupe apportent une aide à leurs anciens salariés retraités en prenant en charge une partie de leurs cotisations à la mutuelle santé.
- Sensibilité aux variations du taux d'actualisation sur les engagements :

	+0,25%	-0,25%
Indemnités de départ en retraite.	-0,09	0,09
	-2,37%	2,46%
Mutuelle santé	-0,05	0,05
	-1,27%	1,32%

La variation des provisions pour retraite et avantages assimilés se détaille comme suit :

	2007-2008	2006-2007
Charge de la période	(1,05)	(0,90)
Prestations versées	0,36	0,57
Cotisations versées	0,29	0,29
Écarts actuariels reconnus en capitaux propres	0,06	0,04
Écart de conversion		
Au 31 mars	(0,34)	(0,00)

Les variations annuelles des engagements, de la valeur de marché des placements ainsi que des actifs et provisions correspondantes figurant au bilan des comptes consolidés s'analysent comme suit :

	31 mars 08	31 mars 07
1. RÉCONCILIATION DES ÉLÉMENTS DU BILAN		
Valeur actualisée des obligations non financées	7,28	7,10
Valeur actualisée des obligations financées	1,80	1,42
Valeurs actualisée des obligations totales	9,08	8,52
Juste valeur des actifs de couverture de retraite*	0,59	0,27
Valeur nette des obligations	8,49	8,25
Coût des services passés non comptabilisés	1,00	1,10
Actif (Passif) net reconnu au bilan	7,49	7,15
2. COMPOSANTES DE LA CHARGE NETTE COMPTABILISÉE EN RÉSULTAT		
Coût des services rendus	0,57	0,43
Coût financier (effet de l'actualisation)	0,40	0,39
Rendement attendu des actifs du régime	(0,01)	(0,01)
Coût des services passés	0,09	0,09
Effet des liquidations / réductions de régime	0,00	0,00
Charge nette comptabilisée en résultat	1,05	0,90
* Répartition des actifs de couverture de retraite au 31 mars 2008 : Produits de taux : 76% - Actions : 16% - Autres : 8%		
	2007-2008	2006-2007
3. VARIATION DE LA VALEUR ACTUALISÉE DES ENGAGEMENTS		
Valeur actualisée des engagements en début d'exercice	8,52	8,66
(Pertes) gains actuariels reconnus en capitaux propres	(0,06)	(0,04)
Coût des services rendus	0,57	0,43
Coût financier (effet de l'actualisation)	0,41	0,39
Cotisations versées par les salariés	0,00	0,00
Prestations versées	(0,36)	(0,92)
Modification de régime		
Écarts de conversion		
Autres (yc réductions / liquidations)		
Valeur actualisée des engagements en fin d'exercice	9,08	8,52
	2007-2008	2006-2007
4. VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME		
Juste valeur des actifs du régime en début d'exercice	0,27	0,32
Rendement attendu des actifs des régimes	0,03	0,01
Cotisations des salariés		
Cotisations de l'employeur	0,29	0,29
Prestations versées		(0,35)
(Pertes) Gains actuariels reconnus en capitaux propres		
Modification de régime		
Variations de périmètre		
Écarts de conversion		
Autres (yc réductions / liquidations)		
Juste valeur des actifs du régime en fin d'exercice	0,59	0,27

	2007-2008	2006-2007
5. COUVERTURE FINANCIÈRE AU 31 MARS		
Valeur actualisée des engagements	(9,08)	(8,52)
Juste valeur des actifs des régimes	0,59	0,27
Effets des plafonnements d'actifs		
Éléments différés :		
Modification de régime non comptabilisée	1,00	1,10
(Passif) / Actif net comptabilisé au bilan	(7,49)	(7,15)

	(Pertes) Gains actuariels reconnus en capitaux propres			Analyse des écarts sur l'exercice	
	31 mars 07	Exercice 2007/2008	31 mars 08	Écarts sur hypothèses	Écarts sur expérience
6. ANALYSE DES ÉCARTS ACTUARIELS :					
Retraite supplémentaire	0,10	0,01	0,11	0,05	(0,04)
Indemnité de départ en retraite	0,82	(0,28)	0,54	0,02	(0,30)
Mutuelle santé	(0,83)	0,33	(0,50)		0,33
	0,09	0,06	0,15	0,07	(0,01)

Estimation de la charge de retraite pour l'exercice 2008/2009 et des rendements attendus :

- Coût des services rendus 0,57
- Coût des services passés 0,04
- Rendement attendu des actifs (0,01)

Par ailleurs, la filiale Laurent-Perrier Suisse a mis en place pour ses salariés un régime de retraite à prestations définies.

Les actifs du fonds représentent au 31 mars 2008 : 1,64

Les obligations s'élèvent à 1,69

Afin de verser les prestations actuelles et futures, Laurent-Perrier Suisse a une obligation morale de couvrir l'insuffisance d'actifs, soit 0,05

4.13. Endettement et trésorerie

La dette financière nette s'établit ainsi :

<i>en millions d'euros</i>	31 mars 08	31 mars 07
Dette financière à long terme	233,48	225,90
Dette financière à court terme	12,55	12,11
Dette financière brute	246,03	238,01
Dette financière brute après prise en compte des instruments dérivés	246,03	238,01
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(7,62)	(11,93)
Dette financière nette	238,41	226,08

La dette financière brute se ventile par nature de la façon suivante :

<i>en millions d'euros</i>	31 mars 08	31 mars 07
Emprunts auprès des établissements de crédit (crédits d'investissement)	53,38	63,50
Emprunts auprès des établissements de crédit (crédits d'exploitation)	180,10	162,40
Contrats de location-financement		
Dette financière à long terme	233,48	225,90
Emprunts auprès des établissements de crédit (crédits d'investissement)	11,88	11,24
Emprunts auprès des établissements de crédit (crédits d'exploitation)	0,01	0,09
Contrats de location-financement		
Découverts bancaires	0,11	0,23
Intérêts courus	0,54	0,55
Dette financière à court terme	12,54	12,11
Dette financière brute	246,02	238,01

4.14. Risque de liquidité

<i>en millions d'euros</i>	31 mars 08	31 mars 07
Moins d'un an	12,54	12,11
De un à cinq ans	212,55	203,34
Plus de cinq ans	20,93	22,56
TOTAL À REMBOURSER (Y COMPRIS LES INTÉRÊTS À PAYER À LA CLOTURE)	246,02	238,01

Au titre de son endettement, le Groupe ne fait pas face à des échéances de remboursement significatives à court ou moyen terme. Les crédits d'exploitation sont constitués de lignes renouvelables.

4.15. Risque de contrepartie

Les instruments financiers pouvant exposer le Groupe au risque de contrepartie sont principalement les créances clients, la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les instruments dérivés. Le risque de contrepartie concernant les créances clients est limité du fait du grand nombre de clients et de leur dispersion géographique en France et à l'étranger. Le risque maximum, correspondant à l'encours total du poste clients après prise en compte des garanties et pertes de valeurs enregistrées, s'élève à 38,9 millions d'euros à la clôture et est détaillé en note 4.7 Créances clients. Le risque de contrepartie concernant la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les instruments financiers de couverture est également limité par la qualité des contreparties en question qui sont exclusivement des établissements financiers de réputation internationale. L'encours s'élève à 8,6 millions d'euros au 31 mars 2008 et correspond à la valeur nette comptable de l'ensemble de ces éléments.

Le risque de contrepartie maximum sur les autres actifs financiers du Groupe s'élève à 17 millions d'euros et correspond essentiellement à des créances sur l'état (TVA), à des avances sur commandes en cours et à des charges constatées d'avance.

4.16. Instruments financiers

4.16.1. Couverture de risque de taux

L'analyse de la dette après la prise en compte des effets des instruments dérivés de taux d'intérêt se présente ainsi :

<i>en millions d'euros</i>	31 mars 08	31 mars 07
Taux variable non couvert (<i>Euribor 3 mois + marge banque</i>)	86,36	97,92
Taux variable plafonné	20,00	0,00
Taux variable swapé (<i>taux moyen 3,81% + marge banque</i>)	132,61	133,24
Taux fixe (<i>taux moyen 5,41%</i>)	7,05	6,85
TOTAL	246,02	238,01

Des outils spécifiques d'échange de taux sont mis en place pour les crédits d'exploitation et les crédits d'investissement :

	Crédits d'exploitation à taux variable		Contrats de taux	Position nette après couverture
	Autorisés	Utilisés		
du 01.04.08 au 31.03.09	240,0 M€	177,4 M€	140,6 M€	36,8 M€
du 01.04.09 au 31.03.10	240,0 M€		98,3 M€	
du 01.04.10 au 31.03.11	240,0 M€		21,0 M€	

Crédits d'investissement

Un montant global d'emprunts amortissables pour 58,2 millions d'euros est à taux variable. Des outils d'échange de taux ont été mis en place à hauteur de 28,1 millions d'euros. Ces couvertures vont se réduire parallèlement à l'amortissement des emprunts couverts.

Sensibilité à la variation de taux d'intérêt

Le taux d'intérêt effectif moyen du groupe était de 3,71 % au 31 mars 2008 pour la partie couverte de son endettement (3,47% au 31 mars 2007).

Le groupe reste exposé à un risque de hausse des taux d'intérêts qui majorerait le coût de son endettement. Sur la base de la position nette après couverture sur le prochain exercice et en supposant une hausse de un point de base, le supplément de frais financiers serait de 0,67 millions d'euros.

- Crédits d'exploitation 0,37 M€

- Crédits d'investissements 0,30 M€

Ce montant est à rapprocher du coût de la dette financière de la période de 12 mois qui est de 11,86 millions d'euros.

4.16.2. Couverture de risque de change

Sensibilité à la variation des taux de change

En 2007-2008, 22,2 % du chiffre d'affaires du Groupe sont libellés dans des monnaies autres que l'euro, dont près de 2,7 % en dollar américain, 15,8 % en livre sterling et 3,7 % en franc suisse. En revanche, les dettes financières sont libellées exclusivement en euro. La monnaie de présentation des états financiers étant l'euro, le Groupe doit convertir en euro les actifs, passifs, produits et charges libellés dans d'autres monnaies que l'euro lors de la préparation des états financiers. Les résultats de ces activités sont consolidés dans le compte de résultat du Groupe après conversion au taux moyen de la période.

Aussi, une appréciation de 5% de l'euro par rapport au dollar américain, à la livre sterling et au franc suisse se traduirait par une réduction du chiffre d'affaires de respectivement 0,3 millions d'euros, 1,9 millions d'euros et 0,4 millions d'euros, la baisse du résultat opérationnel avant amortissements, autres produits et charges ne serait pas significative.

Une dépréciation de 5% de l'euro par rapport à ces mêmes devises se traduirait par une augmentation du chiffre d'affaires de respectivement 0,4 millions d'euros, 2,1 millions d'euros et 0,5 millions d'euros, et la hausse du résultat opérationnel avant amortissements, autres produits et charges ne serait pas significative.

4.16.3. Analyse des opérations sur dérivés de taux et de change:

(en millions d'euros)	Juste Valeur				Nominal réparti par échéance			
	au 31 mars 2008			au 31 mars 2007	au 31 mars 2008			
	Dérivés Actif	Dérivés Passif	Total	Total	moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
COUVERTURE DE FLUX FUTURS								
Change à terme		0,01	- 0,01	0,02	0,64			0,64
Swaps de taux	0,67	0,11	0,56	1,12	0,35	115,97	2,82	119,14
DÉRIVÉS NON QUALIFIÉS								
Change à terme				0,05				
Swaps de taux	0,30	0,10	0,20	0,39	46,92			46,92
	0,97	0,22	0,75	1,58	47,91	115,97	2,82	166,70

Pour l'exercice 2007-2008, les montants comptabilisés directement en résultat se sont élevés à -0,21 millions d'euros pour le taux et -0,06 millions pour le change.

Pour l'exercice 2006-2007, les montants comptabilisés directement en résultat s'élevaient à 0,35 millions d'euros pour le taux et 0,05 millions pour le change.

4.17. Autres dettes à long terme

Les autres dettes financières correspondent à la participation des salariés :

(en millions d'euros)	31 mars 08	31 mars 07
Moins d'un an	0,60	0,58
De un à cinq ans	3,10	2,68
Plus de cinq ans		
TOTAL	3,70	3,26

La partie à moins d'un an figure au passif courant dans le poste « autres dettes ».

4.18. Synthèse des passifs financiers

en millions d'euros		31 mars 08		31 mars 07	
	Catégorie IAS 39	Valeur comptable	Juste Valeur	Valeur comptable	Juste Valeur
Dettes financières y compris intérêts courus	CA	246,03	246,03	238,01	238,01
Dettes fournisseurs	CA	80,05	80,05	65,71	65,71
Dettes au personnel et charges sociales ⁽²⁾	N/A	8,82	N/A	8,19	N/A
TVA à payer et autres taxes sur le chiffre d'affaires	N/A	2,14	N/A	1,60	N/A
Dérivés passifs de taux		0,22	N/A	0,06	N/A
Associés créditeurs		11,36	N/A	7,68	N/A
Autres dettes	CA	4,05	N/A	9,55	N/A
Total des autres dettes		26,59		27,08	

(1) Méthode comptable spécifique aux relations de couverture

(2) Ne constitue pas un actif financier au sens de la norme IAS 39

Passifs financiers au coût amorti CA

Détenus à des fins de transaction DTFT

Non applicable N/A

4.19. Impôts différés

Le montant net des impôts différés par nature se présente comme suit :

(en millions d'euros)	31 mars 08	31 mars 07
Détail des impôts différés au bilan		
Réévaluation des terres à vignes	12,50	10,94
Réévaluation d'actifs corporels	3,08	3,17
Réévaluation d'actifs incorporels	0,78	0,83
Mise à la valeur de marché de marché de la récolte	2,03	1,56
Élimination des marges en stock	(1,73)	(1,13)
Élimination de la provision sur actions propres	2,98	2,22
Instruments financiers	0,26	0,54
Provision pour hausse de prix	0,53	0,06
Amortissements dérogatoires	1,30	1,03
Avantages du personnel	(2,58)	(2,46)
Autres (1)	(0,43)	(0,52)
TOTAL	18,72	16,24
Rapprochement avec le bilan :		
- Actif d'impôt différé	0,00	0,00
- Passif d'impôt différé	18,72	16,24
TOTAL NET	18,72	16,24

(1) L'essentiel de la rubrique " Autres impôts " est représenté notamment par des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable.

4.20. Information sectorielle par zones géographiques

<i>(en millions d'euros)</i>	31 mars 08	31 mars 07
Chiffre d'affaires (par localisation des clients)		
France	81,76	83,14
Europe	119,78	116,12
Autres pays du monde	47,89	37,39
TOTAL CONSOLIDÉ	249,43	236,65
Résultat opérationnel courant *		
France	61,99	54,17
Europe	4,05	2,39
Autres et éliminations	(0,01)	0,01
TOTAL CONSOLIDÉ	66,03	56,57
Actif du bilan *		
France	592,82	549,00
Europe	12,11	11,14
Autres et éliminations	0,97	0,00
TOTAL CONSOLIDÉ	605,90	560,14
Investissements (immobilisations corporelles et incorporelles)*		
France	14,51	5,64
Europe	0,11	0,04
Autres et éliminations		
TOTAL CONSOLIDÉ	14,62	5,68
Passif (hors capitaux propres) *		
France	378,03	355,23
Europe	4,34	3,43
Autres et éliminations	0,96	0,00
TOTAL CONSOLIDÉ	383,33	358,66

* Par zone géographique d'implantation des sociétés du groupe

Le Groupe exerce une seule activité qui consiste en la production et la distribution des vins de Champagne : aucune information sectorielle par secteur d'activité n'est donc donnée.

4.21. Autres produits d'exploitation nets

Ils se décomposent ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 mars 08	31 mars 07
Marge sur produits intermédiaires et prestations de services	(0,02)	1,48
Produits de change sur opérations d'exploitation	0,98	0,57
Pertes de change sur opérations d'exploitation	(0,32)	(0,65)
Autres produits d'exploitation nets	0,64	1,40

La marge sur les autres produits intermédiaires et prestations de services se ventile comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 mars 08	31 mars 07
Produits intermédiaires		
Chiffre d'affaires	12,75	5,79
Coûts des ventes	(13,82)	(5,51)
Marge	(1,07)	0,28
Prestations de services		
Chiffre d'affaires	4,10	4,42
Coûts des ventes	(3,05)	(3,22)
Marge	1,05	1,20
Marge consolidée	(0,02)	1,48

4.22. Frais de personnel

Les frais de personnel (y compris charges sociales, participation, intéressement et engagements de retraite) sont répartis entre les différentes fonctions de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 mars 08	31 mars 07
Coûts des ventes	11,96	12,62
Charges commerciales	14,80	12,65
Charges administratives	9,64	8,40
TOTAL	36,40	33,67

Ils s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 mars 08	31 mars 07
Salaires et charges sociales	35,56	33,00
Charges de stock option	0,18	0,15
Charges de retraite - régimes à prestations définies	0,66	0,52
Autres avantages du personnel		
TOTAL	36,40	33,67

4.23. Autres produits et charges opérationnels

<i>(en millions d'euros)</i>	31 mars 08	31 mars 07
Autres produits opérationnels		
Cessions immobilisations	0,16	0,41
Autres produits	0,05	0,03
Total	0,21	0,44
Autres charges opérationnelles		
Valeurs résiduelles des immobilisations cédées	0,19	0,21
Autres produits	0,25	0,14
Total	0,44	0,35

4.24. Résultat financier

<i>(en millions d'euros)</i>	31 mars 08	31 mars 07
Coût de la dette financière brute	11,86	9,91
Produits de la trésorerie	(0,30)	(0,19)
Coût de la dette financière nette	11,56	9,72
Part inefficace des couvertures de change	0,27	(0,40)
Autres, nets	0,40	0,63
Autres produits et charges financiers	0,67	0,23
Résultat financier	12,23	9,95
Eléments comptabilisés directement dans les capitaux propres		
Ecart de conversion	(1,24)	0,13

Les charges financières nettes ci-dessus intègrent les éléments suivants qui résultent d'actifs et de passifs qui ne sont pas enregistrés à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat :

Produits d'intérêts sur les actifs financiers	(0,30)	(0,19)
Charges d'intérêts sur les passifs financiers	11,86	9,91

4.25. Charge d'impôt

La charge d'impôt et le taux effectif d'imposition s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 mars 08	31 mars 07
Impôts courants	17,74	15,85
Impôts différés	1,09	0,51
Charge totale d'impôt	18,83	16,36
Résultat avant impôt	53,57	46,70
Taux d'imposition effectif	-35,1%	- 35,00 %

L'écart entre le taux d'imposition théorique – taux légal applicable aux sociétés françaises – et le taux d'imposition effectif constaté dans les états financiers consolidés, s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 mars 08	en %	31 mars 07	en %
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôt sur les bénéfices et impôts différés	53,57		46,70	
Charge d'impôt théorique à 34,43 %	18,44	34,4%	16,07	34,40 %
Différences permanentes comptables et fiscales	0,46	0,9%	0,44	0,90
Déficits fiscaux de l'exercice non activés	0,00	0,0%	0,00	0,00 %
Écart de taux d'impôt (France/ France et France/étranger)	(0,22)	-0,4%	(0,10)	- 0,20 %
Économie intégration sur déficits Divers (dont changement taux ID)	(0,06) 0,21	-0,1% 0,3%	(0,02) (0,03)	0,00 % - 0,10 %
Charge effective d'impôt	18,83	35,1%	16,36	35,00 %

Les sociétés Laurent-Perrier, Champagne Laurent-Perrier, Champagne de Castellane, Laurent-Perrier Diffusion, Lemoine, Grands Vignoble de Champagne et A.S. sont membres d'un Groupe fiscalement intégré. La société Château Malakoff est entrée dans ce groupe intégré depuis le 1er avril 2004.

Les conventions signées entre la société mère et les filiales intégrées ont retenu la méthode de la neutralité ; l'impôt dû est comptabilisé par les filiales comme si elles étaient imposées séparément, la société mère enregistre son propre impôt et l'économie provenant de l'application du régime.

4.26. Engagements et passifs éventuels

Engagements financiers

Au 31 mars 2008, une fraction des dettes bancaires décrites au § 4.13, correspondant à un plafond d'autorisation de 215,3 millions d'euros, fait l'objet de garanties assorties de sûretés réelles constituées exclusivement de warrants douaniers. Au 31 mars 2008, ces garanties s'élevaient à 215,3 millions d'euros (215,6 millions d'euros au 31 mars 2007). Dans le cadre des accords avec son pool bancaire, le Groupe s'est engagé à maintenir un ratio de couverture des frais financiers par le résultat opérationnel supérieur ou égal à 3,25 et un rapport endettement net / capitaux propres part du groupe inférieur ou égal à 2. Le non-respect des ratios précités entraîne la mise en œuvre d'une clause de revoir non assortie d'une clause d'exigibilité anticipée.

Autres engagements

- Des hypothèques ont été données afin de garantir les financements d'acquisitions de biens immobiliers pour un montant total de 31,8 millions d'euros.
- Des nantissements d'actions ont été consentis pour un montant total de 39 millions d'euros et un nantissement de fonds de commerce pour un montant de 7,8 millions d'euros afin de garantir les financements d'acquisitions ou d'augmentation de capital de sociétés.

- Certaines filiales sont engagées contractuellement auprès de divers fournisseurs pour l'achat d'une partie significative de leur approvisionnement en raisins. Ces engagements portent sur des surfaces ; dès lors, en raison des écarts pouvant affecter d'une année sur l'autre tant les rendements que les prix, la valeur de ces engagements ne peut être quantifiée avec une approximation raisonnable. Ces engagements représentent des atouts essentiels à l'activité d'une Maison de Champagne.
- Le Groupe Laurent-Perrier détient dans ses caves 34 339 hectolitres de vins des récoltes 1998, 1999, 2000, 2002, 2004, 2005 et 2007 constituant une réserve qualitative et appartenant à des viticulteurs et coopératives.
- Le nombre d'heures acquises au titre du droit individuel à la formation (DIF) s'élève au 31 mars 2008 à 27 165 heures.

4.27. Transactions avec les parties liées

Rémunération des dirigeants

Les charges au titre des rémunérations des membres du Conseil de Surveillance, du Directoire du Groupe et des principaux directeurs non mandataires sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 mars 08	31 mars 07
Rémunérations des membres du Conseil de Surveillance	0,32	0,31
Salaires et autres avantages à court terme	2,13	1,97
Avantages postérieurs à l'emploi - coûts des services rendus	1,47	1,20
Indemnités de fin de contrat	0,39	0,32
Paielements fondés sur des actions	0,15	0,09
Charge de l'exercice	4,46	3,89

Les salaires et autres avantages à court terme comprennent les charges sociales payées par le Groupe et les charges assises sur les salaires.

Autres transactions

<i>(en millions d'euros)</i>	31 mars 08	31 mars 07
Honoraires versés à des sociétés ayant des dirigeants communs avec Laurent-Perrier	0,08	0,08
Intérêts versés à des membres du Conseil de Surveillance en rémunération de sommes déposées en comptes courants	0,17	0,13
Charge de l'exercice	0,25	0,20

4.28. Événements postérieurs à la clôture

A la date d'arrêt de ces états financiers, il n'existe aucun événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un effet significatif sur la situation financière du Groupe.

5. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

5.1. Sociétés consolidées par intégration globale

Société	Siège	N° Siren	% Contrôle	% Intérêt
France				
Laurent-Perrier	32, avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne	335 680 096	100,00	100,00
Champagne Laurent-Perrier	32, avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne	351 306 022	100,00	100,00
Laurent-Perrier Diffusion	32, avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne	337 180 152	100,00	100,00
Champagne LEMOINE	Rue de Chigny 51500 Rilly La Montagne	335 780 011	99,80	99,80
Société A.S.	5-7, rue de la Brèche d'Oger 51190 Le Mesnil-sur-Oger	095 751 038	99,40	99,40
Grands Vignobles de Champagne	32, avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne	379 525 389	100,00	100,00
SCA Coteaux de Courteron	32, avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne	352 427 603	51,05	40,00
SCA Coteaux de Charmeronde	32, avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne	389 698 622	51,14	51,14
SCA Coteaux du Barrois	32, avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne	350 251 351	50,96	50,96
Champagne de Castellane	57, rue de Verdun 51200 Épernay	095 650 529	99,94	99,94
Château Malakoff S.A.	3, rue Malakoff 51200 Épernay	095 750 089	100,00	100,00
SC de CHAMOE	32, avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne	390 025 716	100,00	100,00
SC Coteaux de la Louvière	32, avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne	384 974 835	50,44	30,00
SCEA des Grands Monts	32, avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne	388 367 534	51,15	30,00
SC Cuvillier	Domaine Laurent-Perrier 51150 Tours-sur-Marne	388 693 657	100,00	100,00
SC Dirice	32, avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne	414 522 367	100,00	100,00
Étranger				
Laurent-Perrier UK LTD	66/68 Chapel Street Marlow Bucks SL 7 1 DE Grande-Bretagne	/	99,80	99,80
Laurent-Perrier U.S., Inc.	2320 Marinship Suite 140 Sausalito California 94965 USA	/	100,00	100,00
Laurent-Perrier Suisse	Chemin de la Vuarpillière 35 1260 Nyons Suisse	/	100,00	100,00

5.2. Participations dans les entreprises associées consolidées par mise en équivalence

Société	Siège	N° Siren	% Contrôle	% Intérêt
France				
SARL Pétret-Martinval	9, rue des Écoles 51530 Chouilly	407 910 629	49,00	49,00

5.3. COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2006, 2007 ET 2008

Compte de résultat

En M€

	Notes	Exercices clos au 31 mars		
		2006	2007	2008
Chiffre d'affaires		1,39	1,56	1,65
Reprise sur amortissements et transfert de charges				0,02
Autres produits		5,28	5,68	6,16
Total des produits d'exploitation		6,67	7,24	7,83
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Autres achats et charges externes		(1,49)	(0,99)	(0,94)
Impôts taxes et versements assimilés		(0,10)	(0,13)	(0,13)
Salaires et traitements	9	(0,87)	(0,80)	(1,09)
Charges sociales	9	(0,65)	(0,28)	(0,43)
Dotations aux amortissements		(0,02)	(0,02)	(0,02)
Dotations aux provisions		(0,01)	0,00	0,00
Autres charges		(0,38)	(0,31)	(0,34)
Résultat d'exploitation		3,15	4,72	4,87
Produits financiers		4,84	5,19	6,11
Charges financières		(3,40)	(5,45)	(4,32)
Résultat financier	10	1,44	(0,27)	1,79
Résultat courant avant impôt		4,59	4,45	6,66
Produits exceptionnels		0,73	0,00	0,00
Charges exceptionnelles		(0,00)	(0,00)	(0,01)
Résultat exceptionnel	11	0,73	(0,00)	(0,00)
Impôts sur le résultat	12	0,38	(1,93)	(1,14)
Participation des salariés				
Résultat net		5,70	2,52	5,52

Bilan

	Exercices clos au 31 mars			
	Notes	2006	2007	2008
Actif		<i>(en M€)</i>		
Immobilisations incorporelles		1,91	1,91	1,91
Immobilisations corporelles		0,08	0,16	0,28
Immobilisations financières		109,55	109,59	109,90
Autres immobilisations financières				
Actif immobilisé	1 & 2	111,53	111,66	112,08
Stocks et en cours				
Clients et comptes rattachés		0,29	0,29	0,01
Autres créances et comptes de régularisation	7	14,68	16,91	3,98
Valeurs mobilières de placement	3	3,11	1,29	6,44
Disponibilités		1,69	1,32	0,38
Charges constatées d'avance		0,03	0,02	0,02
Actif circulant		19,80	19,83	10,83
TOTAL DE L'ACTIF		131,33	131,49	122,91

	Exercices clos au 31 mars			
	Notes	2006	2007	2008
Passif		<i>(en M€)</i>		
Capital	4	22,59	22,59	22,59
Primes d'émission, de fusion et d'apport		22,74	21,80	21,80
Réserve légale		3,72	3,72	3,72
Réserves statutaires		2,71	2,71	2,71
Réserves réglementaires		4,52	5,46	5,46
Report à nouveau		19,37	19,15	14,01
Résultat		5,70	2,52	5,52
Provisions réglementées		0,00	0,01	0,01
Total des capitaux propres	4	81,35	77,96	75,82
Autres fonds propres				
Provisions pour risques et charges	5	2,55	6,26	6,26
Emprunts et dettes financières	6	39,15	32,82	26,43
Fournisseurs et comptes rattachés		0,37	0,47	0,40
Dettes fiscales et sociales	7	2,01	5,68	1,60
Autres dettes et comptes de régularisation	7	5,89	8,30	12,40
TOTAL DES DETTES		47,43	47,27	40,83
TOTAL DU PASSIF		131,33	131,49	122,91

5.4. ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2008

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes ont été établis conformément aux principes du plan comptable général et au code de commerce. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

2. MÉTHODES ET RÈGLES D'ÉVALUATION

2.1. Immobilisations incorporelles

Les marques sont inscrites pour leur valeur historique. Le montant ne représente donc pas leur valeur intrinsèque.

Les frais de dépôt et de renouvellement de marques et de recherche d'antériorité ne sont plus immobilisés depuis le 1er avril 2005 mais enregistrés en charge suivant l'avis 04-15 du Conseil National de la Comptabilité.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée de vie estimée des immobilisations et selon le mode linéaire. Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- | | |
|---|------------|
| • Agencements et aménagements des constructions | 8 à 10 ans |
| • Mobilier et matériel | 5 à 10 ans |

2.3. Immobilisations financières

Elles sont inscrites pour leur valeur historique (valeur d'acquisition ou d'apport).

A la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire des titres est appréciée sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus et compte tenu des plus-values latentes éventuelles et des perspectives de rentabilité.

Ainsi, si cette valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, les titres sont provisionnés.

2.4. Créances et dettes en devises

Les transactions réalisées en devises sont converties au cours du jour de la date de transaction. Les soldes des actifs et passifs libellés en devises sont convertis au cours du jour de la clôture, les gains et pertes de changes latents résultant de ces conversions sont portés au bilan. Les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risque.

2.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.6. Provisions pour risques et charges

Les provisions constituées sont destinées à couvrir les risques et les charges nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables.

2.7. Retraites et autres engagements vis à vis du personnel

Les montants des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite et d'indemnités de départ en retraite sont mentionnés en engagements hors bilan et estimés sur la base d'évaluations actuarielles. Ces engagements ont été calculés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 5 %
- taux de revalorisation annuelle des salaires : 3 %
- âge de départ en retraite :

	Cadres	Agents d'encadrement, employés et ouvriers
Nés avant 1950	62 ans	60 ans
Nés après 1949	64 ans	62 ans

- taux annuel de démission

	Cadres	Agents d'encadrement,	Employés et ouvriers
Avant 40 ans	10%	3%	1%
De 41 à 50 ans	5%	3%	1%
Après 50 ans	0%	0%	0%

2.8. Critères d'appréciation retenus pour l'identification des opérations exceptionnelles

Les opérations exceptionnelles comprennent les produits et les charges hors gestion courante de l'entreprise. Elles concernent soit des opérations de gestion soit des opérations en capital.

2.9. Autres informations

La société établit par ailleurs des comptes consolidés en qualité de société tête de Groupe ; les comptes annuels de la société sont donc inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans ces comptes consolidés.

Analyse du bilan et du compte de résultat

Tous les chiffres sont exprimés en millions d'euros.

NOTE 1 – Valeur brute de l'actif immobilisé

	Valeurs brutes à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeurs brutes à la clôture
Valeurs brutes					
Immobilisations incorporelles					
Marques	1,91				1,91
Frais dépôt & renouvel. Marques					
Autres	0,06				0,06
Sous-total	1,97				1,97
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques	0,13	0,01			0,14
Autres	1,78	0,13			1,91
Sous-total	1,91	0,14			2,05
Immobilisations financières					
Participations	109,59	0,31			109,90
Autres immo. financières					
Sous-total	109,59	0,31			109,90
TOTAL GÉNÉRAL	113,47	0,44			113,91

Détail du poste « participations » :

Champagne Laurent-Perrier	2 900 289 actions	54,98
A.S. (Salon+Delamotte)	181 519 actions	9,86
Champagne de Castellane	94 666 actions	3,43
Grands Vignobles de Champagne	16 634 actions	1,39
Château Malakoff	2 658 actions	38,99
S.C. Coteaux du Barrois	851 parts	0,13
S.C. Coteaux de Courteron	390 parts	0,06
S.C. Coteaux de Charmeronde	1 570 parts	0,24
SCEV des Grands Monts	4 500 parts	0,07
SC Chamoé	1 620 parts	0,34
SC des Coteaux de la Louvière	1 160 parts	0,02
SCI Cuvilliers	229 parts	0,08
SC Dirice	60 parts	0,31

109,90**NOTE 2 – Amortissements et provisions pour dépréciation**

	Amortissements à l'ouverture	Dotations	Diminutions	Autres mouvements	Amortissements à la clôture
Amortissements					
Immobilisations incorporelles					
Marques					
Autres	0,06				0,06
Sous-total	0,06				0,06
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques	0,12				0,12
Autres	1,63	0,02			1,65
Sous-total	1,75	0,02			1,77
Immobilisations financières					
Participations					
Autres immo. financières					
Sous-total					
TOTAL GÉNÉRAL	1,81	0,02			1,83

NOTE 3 – Valeurs mobilières de placement

Au 31 mars 2008, les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 6,44 M€ et comprennent des actions propres détenues dans le cadre d'un plan d'options d'achat d'actions pour un montant de 5,84 M€ et d'un contrat d'animation de marché pour un montant de 0,73 M€. La valeur comptable de ces actions a été comparée au cours de Bourse moyen des 20 dernières séances précédant la clôture de l'exercice. Ce cours moyen de 98,32 € étant inférieur au prix de revient, une provision pour dépréciation de 0,13 M€ a été constatée.

NOTE 4 – Composition du capital social et variation des capitaux propres

Le capital social est composé de 5 945 861 actions de valeur nominale de 3,80 euros.

Montant au 31 mars 2007	77,96
Augmentation nette de capital	
Résultat de l'exercice	5,52
Distribution de dividendes	(7,66)
Montant au 31 mars 2008	75,82

NOTE 5 - Provisions pour risques et charges

	Solde à l'ouverture	Dotations aux provisions	Reprises	Solde à la clôture
Nature des provisions				
Risque sur stocks options	6,26	0,00		6,26
Autres	0,00			0,00
TOTAL	6,26	0,00	0,00	6,26

La provision pour risque sur stocks options correspond à la différence entre : 1) le prix d'attribution aux salariés et : 2) la valeur nette comptable des actions propres et le prix probable d'acquisition par l'entreprise pour les actions non encore achetées. Le prix probable d'acquisition retenu est le cours de clôture au 31 mars 2008.

NOTE 6 - Emprunts et dettes financières

Échéance des dettes financières	Montant total	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
	26,43	6,59	19,84	0,00

NOTE 7 - Autres créances et autres dettes

Les autres créances s'analysent ainsi :

	Au 31 mars	
Autres créances	2008	2007
Filiales - Intégration fiscale	2,06	3,45
État - Acomptes IS		
Comptes courants (Sociétés du Groupe)	1,70	13,29
Divers	0,22	0,17
TOTAL	3,98	16,91

Les autres dettes se composent des éléments suivants :

	Au 31 mars	
Dettes fiscales et sociales, autres dettes et comptes de régularisation	2008	2007
Dettes envers le personnel	0,16	0,16
Organismes sociaux	0,15	0,14
État - TVA et autres taxes	0,15	0,18
État - Impôt sur les sociétés	1,06	5,13
Filiales - Intégration fiscale	0,43	0,10
Comptes courants - Sociétés du Groupe	0,59	0,56
Comptes courants - Actionnaires	11,26	7,63
Divers	0,20	0,09
TOTAL	14,01	13,98

NOTE 8 – Autres informations sur le bilan

Poste du bilan	Montants concernant les entreprises liées	Montants correspondant à des charges à payer
Participations et créances rattachées	109,89	
Clients et comptes rattachés	0,03	
Autres créances	3,89	
Emprunts auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Fournisseurs et comptes rattachés		0,22
Dettes fiscales et sociales		0,25
Autres dettes	1,03	0,01

NOTE 9 – Charges de personnel

Les frais de personnel de la société (charges sociales comprises) s'élèvent à 1,52 M€ contre 1,07 M€ pour l'exercice précédent.

L'effectif au 31 mars 2008 est le suivant :

Effectifs	Au 31 mars	
	2008	2007
Cadres	6	6
Agents de maîtrise	1	1
Employés	5	5
Ouvriers	2	2
TOTAL	14	14

NOTE 10 – Produits et charges financiers

Le résultat financier est positif et s'analyse comme suit :

	Exercices	
	2007/2008	2006/2007
PRODUITS		
Dividendes reçus	5,60	4,49
Produits financiers divers	0,51	0,69
CHARGES		
Dotation aux provisions	0,14	3,72
Intérêts et charges assimilés	1,89	1,63
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	2,29	0,10
TOTAL	1,79	0,27

La dotation aux provisions correspondait au risque sur stocks options en 2006/2007 (Note 5).

NOTE 11 – Produits et charges exceptionnels

La charge de 5 K€ correspond à une dotation aux amortissements dérogatoires.

NOTE 12 – Impôts sur le résultat

Les sociétés Laurent-Perrier, Champagne Laurent-Perrier, Champagne de Castellane, Laurent-Perrier Diffusion, Lemoine, Grands Vignoble de Champagne, A.S. et Château Malakoff sont membres d'un Groupe fiscalement intégré. Les conventions signées entre la société mère et les filiales intégrées ont retenu la méthode de la neutralité ; l'impôt dû est comptabilisé par les filiales comme si elles étaient imposées séparément, la société mère enregistre son propre impôt et l'économie ou la charge provenant de l'application du régime. Le groupe a poursuivi sa pratique antérieure, à savoir la non comptabilisation d'une dette latente d'impôt correspondant à l'impôt qui serait à verser à l'Etat si les filiales redevenaient bénéficiaires.

	M€	IS en M€	%
Ventilation de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel			
Résultat courant	6,66	0,52	8%
Résultat exceptionnel	(0,00)	0,00	0 %
I.S. sur le résultat de la société	(0,52)		
Intégration fiscale : économie d'I.S. ou (Supplément d'IS)	(0,62)	0,62	
Résultat	5,52	1,14	21%

NOTE 13 - Engagements hors bilan

Engagements donnés :

Des nantissemements d'actions ont été consentis afin de garantir les financements d'acquisitions ou d'augmentation de capital de sociétés pour un montant total de 39,0 M€.

Les engagements pris en matière d'indemnités de départ en retraite s'élèvent à 0,09 M€.

La société a souscrit un contrat de retraite sur-complémentaire à prestations définies au profit des cadres supérieurs. Ce contrat assure une rente brute de 10 à 15% du salaire des 12 mois précédant le départ en retraite. Les droits ne sont acquis qu'après la liquidation de la retraite de base. Les cotisations versées à l'organisme gestionnaire du contrat sont enregistrées dans les charges de personnel du groupe. La valeur actuelle des droits acquis est de 1,16 M€.

Risque de taux : Le groupe est endetté à taux variable. Des outils spécifiques d'échange de taux sont mis en place pour un montant de 11 M€ à échéance au 13 février 2012.

LAURENT-PERRIER

Siège social: 32, avenue de Champagne
51150 Tours-sur-Marne

TABLEAU-LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.	Informations financières			
	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice)
1 . FILIALES (DÉTENUES À + DE 50 %)				
Champagne Laurent-Perrier	44 200 816 €	115 379 514 €	99,00	21 885 542 €
Société A.S.	698 638 €	15 713 914 €	98,70	3 242 969 €
Société Château Malakoff	5 865 200 €	16 838 773 €	99,70	2 338 046 €
SCEA des Coteaux du Barrois	253 840 €	37 983 €	50,96	28 370 €
SCEA des Coteaux de Charmeronde	466 640 €	60 494 €	51,14	42 142 €
SCA des Coteaux de Courteron	116 128 €	31 100 €	51,05	30 757 €
SCEV des Grands Monts	132 000 €	25 285 €	51,15	23 017 €
STE Civile de Chamoe	246 240 €	6 593 €	100,00	5 865 €
STE Civile Cuvilliers	3 450 €	8 183 €	99,57	7 968 €
SC des Coteaux de la Louvière	34 500 €	8 941 €	50,44	8 378 €
SC Dirice	9 600 €	56 500 €	100,00	20 661 €
2 . PARTICIPATIONS (DÉTENUES ENTRE 10 ET 50 %)				
Champagne de Castellane	5 547 970 €	8 776 301 €	26,00	2 747 899 €
Grands Vignobles de Champagne	1 145 713 €	4 079 079 €	22,13	158 784 €
Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations	Filiales		Participations	
	Françaises	Étrangères	Françaises	Étrangères
Valeur comptable des titres détenus				
- brute	105 072 933		4 821 929	
- nette	105 072 933		4 821 929	
Montant des prêts et avances accordés	1 697 543	0	0	
Montant des cautions et avals donnés				
Montant des dividendes encaissés	5 596 413			

5.5. RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Société : Laurent-Perrier - Exercice du 1/04/2007 au 31/03/2008

Montants en milliers d'euros	du 01.04.2007 au 31.03.2008	du 01.04.2006 au 31.03.2007	du 01.04.2005 au 31.03.2006	du 01.04.2004 au 31.03.2005	du 01.04.2003 au 31.03.2004
Capital en fin d'exercice					
• Capital social	22 594	22 594	22 594	22 594	22 594
• Nombre des actions ordinaires existantes	5 945 861	5 945 861	5 945 861	5 945 861	5 945 861
• Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
• Nombre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
• Chiffre d'affaires hors taxes	1 646	1 555	1 388	1 321	1 216
• Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	6 815	8 157	6 048	6 971	6 183
• Impôt sur les bénéfices	1 138	1 928	(376)	937	340
• Participation des salariés due au titre de l'exercice					
• Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5 516	2 523	5 697	5 667	5 597
• Résultat distribué	7 669	5 915	4 346	3 854	3 859
Résultats par action (en euros)					
• Résultat après impôt, participation des salariés et avant dotations aux amortissements et provisions	0,95	1,05	1,08	1,01	0,98
• Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,93	0,42	0,96	0,95	0,94
• Dividende attribué à chaque action(1)	1,300 €	1,000 €	0,999 €	0,999 €	0,999 €
Personnel					
• Effectif moyen des salariés employés	13	14	13	13	13
• Montant de la masse salariale (2)	1 092	795	873	751	890
• Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, ...)(2)	432	278	646	634	507

(1) Précisez, le cas échéant par catégorie d'actions, s'il s'agit d'un dividende brut ou net.

(2) Taux moyen des cotisations sociales pour le personnel extérieur à l'entreprise (personnel intérimaire, détaché ou prêté) pour les exercices 2006 et précédents.

5.6. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2008

5.6.1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 mars 2008

Aux Actionnaires
Laurent-Perrier S.A.
32, rue de Champagne
51150 Tours-sur-Marne

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Laurent Perrier SA tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes ont été arrêtés par votre directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 2.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la détermination de la valeur d'utilité pour la société de ses titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées dans la note ci dessus et leur correcte application, et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Reims, le 29 mai 2008

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Christian Perrier

Philippe Venet et Associés
Philippe Venet

5.6.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2008

Aux Actionnaires
Laurent-Perrier S.A.
32, avenue de Champagne
51150 Tours-sur-Marne

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Laurent Perrier relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes 2.9 et 4.3.1 de l'annexe aux comptes consolidés exposent les approches retenues pour l'évaluation des terres à vignes en valeur de marché. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et leur correcte application, et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Reims, le 29 mai 2008

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Christian Perrier

Philippe Venet et Associés
Philippe Venet

5.7. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2008

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

I – Convention et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L 225-88 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles et ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Votre conseil de surveillance du 18 mars 2008 a autorisé les conventions suivantes :

- Avenant au contrat d'assistance de gestion

A la suite de l'évolution du groupe Laurent-Perrier, il est apparu nécessaire de remettre à jour les données du contrat d'assistance de gestion signé le 24/04/1997 entre Laurent-Perrier et sa filiale Champagne Laurent-Perrier.

Objet de l'avenant au contrat d'assistance de gestion :

Laurent-Perrier fournira à Champagne Laurent-Perrier, pendant la durée du présent contrat, divers services tels que décrits ci-dessous :

1. Laurent-Perrier apportera son concours et ses conseils dans :

- la définition de la stratégie de l'entreprise intégrant les autres filiales du Groupe,
- l'examen des problèmes juridiques,
- l'information en matière de réglementation, de législation et de jurisprudence,
- la tenue des contrats,
- le règlement des contentieux,
- le domaine de la propriété industrielle et des marques.

2. Laurent-Perrier assurera au bénéfice de Champagne Laurent-Perrier une activité de relations publiques, de promotion générale du Groupe Laurent-Perrier et de défense de l'image Laurent-Perrier.

Laurent-Perrier pourra tout particulièrement exercer son activité de relations publiques en mettant en avant les membres de la famille de Bernard de Nonancourt, Fondateur.

Cette implication personnelle de membres de la famille fait partie intégrante de l'image que Laurent-Perrier peut aider à développer.

3. Laurent-Perrier apportera son concours et ses conseils notamment dans l'élaboration des budgets prévisionnels et le contrôle budgétaire et si nécessaire dans les relations Champagne Laurent-Perrier avec ses banques, et seulement à la demande de cette dernière.

Il a été convenu qu'en contrepartie des divers services fournis par Laurent-Perrier à Champagne Laurent-Perrier, une redevance annuelle égale à 1 160 000 € HT sera facturée.

L'application de cet avenant ne s'effectuera qu'à compter de l'exercice ouvert au 01/04/08.

- Convention de prestations administratives

Suite à la mise en place de synergies, la société Champagne Laurent Perrier assure au profit de Laurent Perrier des prestations administratives, de paye, de comptabilité, et informatiques.

La convention prévoit la facturation de ces prestations pour un montant de 80 000 € HT.

L'application de cette convention ne s'effectuera qu'à compter de l'exercice ouvert au 01/04/08.

II – Conventions et engagements approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercice antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

1 – Avec les membres du Directoire

Votre Conseil de Surveillance du 10 février 2003 a autorisé la mise en place, d'un plan de retraite sur complémentaire à prestations définies permettant le versement aux assurés bénéficiaires de rente à vie, avec une réversion de la rente à 100 % au bénéfice du conjoint survivant.

Cette rente s'élèverait à 15 % du salaire annuel du bénéficiaire, calculée sur les 12 derniers mois. Un versement de 60 450 € a été effectué sur l'exercice au titre de ce plan. Cette rente ne sera perçue que par les membres du Directoire qui feront valoir leurs droits à retraite.

2 - Avec la société MDK Consulting, dont Monsieur Maurice de Kervénoaël, Président du Conseil de Surveillance, est le gérant

La société MDK Consulting facture des prestations dans le cadre de « *l'aide à la mise au point de plans d'actions dans les domaines suivants : direction stratégique, expansion du réseau de distribution dans le monde et optimisation des moyens* ». La facturation de ses prestations s'élève à 78 375 € HT sur l'exercice.

L'augmentation du montant facturé à compter de juillet 2007 a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 29 mai 2007.

3 - Avec Champagne Laurent-Perrier.

• *Poursuite de la convention d'utilisation du Château de Louvois accordée à Champagne Laurent Perrier*

Par cette convention autorisée par votre Conseil de Surveillance du 24 avril 1997, votre société met prioritairement à disposition de sa filiale Champagne Laurent Perrier, le Château de Louvois afin d'organiser des manifestations destinées à promouvoir l'image de Champagne Laurent Perrier et du Grand Siècle.

En contrepartie, votre société perçoit une cotisation annuelle de 38.000 euros ainsi que des locations pour un montant de 114.000 euros.

Au titre de l'exercice clos au 31 mars 2008, votre société a facturé 152.000 euros.

• *Poursuite de la convention de mise à disposition de locaux et de prestations de services par Champagne Laurent Perrier*

Champagne Laurent Perrier a facturé, sur l'exercice 2007/2008, 45 732 € HT de location et prestations à votre société.

• *Poursuite de la convention d'assistance de gestion*

Les prestations diverses en matière de finance, comptabilité et gestion, d'assistance juridique et fiscale et de travaux neufs, font l'objet d'une facturation sur la base de 0,7 % du chiffre d'affaires hors taxes réalisé sous les marques Laurent Perrier et Grand Siècle. Leur montant facturé sur l'exercice 2007/2008 est de 1 229 733 € HT.

• *Poursuite de redevance de marque*

La redevance de marque, prévue au contrat de licence du 14 décembre 1990, modifié par un avenant du 2 décembre 1992, à effet au 1er janvier 1993, s'est poursuivie. Le montant versé s'est élevé à 6 148 666 € HT, pour l'exercice clos le 31 mars 2008.

4 - Avec la société A.S.

• *Poursuite de la convention d'assistance de gestion*

Votre société a facturé une redevance de 0,5 % du chiffre d'affaires réalisé par AS sous les marques Delamotte et Salon, soit au titre de l'exercice 2007/2008 : 77 114 € HT.

5 - Avec la société Champagne de Castellane

• *Poursuite de la convention d'assistance de gestion*

Votre société a facturé une redevance de 0,5 % du chiffre d'affaires réalisé par de Castellane sous la marque de Castellane, soit au titre de l'exercice 2007/2008 : 149 717 € HT.

6 - Avec les sept sociétés civiles de vignobles

Facturation de frais d'assistance et de gestion annuels pour 800 euros chacune.

7 - Avec la SA Château Malakoff

Facturation de frais d'assistance et de gestion pour un montant de 30.000 € pour l'exercice 2007-2008.

8 - Avec la SARL Alain Mandois

Facturation de frais d'assistance et de gestion pour 1 200 Euros

9 - Convention de gestion de trésorerie

Les sociétés de votre groupe ont mis en place depuis plusieurs exercices, une convention de gestion centralisée de trésorerie, portant sur les flux financiers intervenant entre elles, à l'exclusion des sommes dues au titre de l'activité commerciale. Ces avances sont coordonnées par la société Champagne Laurent Perrier et portent intérêt au taux de refinancement externe du groupe (actuellement EURIBOR 1 mois + 0,60 %) sauf pour les comptes courants entre votre société et les sociétés civiles d'exploitation qui sont rémunérés à un taux égal au taux maximum fiscalement déductible au 31/03/2008, soit 5,53 %.

Conformément à cette convention, les comptes courants ont engendré les intérêts suivants, au cours de l'exercice :

	Intérêts versés en €	Intérêts reçus en €	Taux %
Champagne Laurent-Perrier		494 078	EURIBOR + 0,60 %
SCEA des Grands Monts	3 561		5,53 %
SC des Côteaux de Charmeronde	9 829		5,53 %
SC des Côteaux du Barrois	5 955		5,53 %
SC des Côteaux de la Louvière	1 613		5,53 %
SC de Chamoé	6 842		5,53 %
SC des Côteaux de Courteron		6 699	5,53 %
SC ASN	380 560		5,53 %
SC Dirice		39 173	EURIBOR + 0,60 %

10 - Convention de compte courant avec Monsieur et Madame Bernard de Nonancourt

Leurs comptes courants sont créditeurs respectivement de 2 091 331 € et de 1 156 082 € au 31 mars 2008, et ont donné lieu à décompte d'intérêts au taux de 5,53 %. La charge supportée, au titre de l'exercice 2007/2008, s'est élevée respectivement à 110 132 € et 60 402 €.

Fait à Reims et Neuilly-sur-Seine, le 30 mai 2008.

Les Commissaires aux Comptes

Philippe Venet et Associés
Philippe Venet

PricewaterhouseCoopers Audit
Christian Perrier

5.8. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE AU 31 MARS 2008

	PricewaterhouseCoopers				PVA			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	31 mars 2008	31 mars 2007	31 mars 2008	31 mars 2007	31 mars 2008	31 mars 2007	31 mars 2008	31 mars 2007
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	41 600	40 000	32 %	32 %	30 700	29 500	28 %	28 %
Filiales intégrées globalement	87 059	83 700	68 %	68 %	78 600	75 850	72 %	72 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Émetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	128 659	123 700	100 %		109 300	105 350	100%	
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal et social				0,0 %				0,0 %
Autres (à préciser si globalement > 10 % des honoraires d'audit)				0,0 %				0,0 %
Sous-total	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %
TOTAL	128 659	123 700	100 %	100 %	109 300	105 350	100 %	100 %

6

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 9 JUILLET 2008

6.1. ORDRE DU JOUR

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :

1. Présentation du rapport fusionné du Directoire sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2008 et sur l'activité au cours dudit exercice ; présentation de divers rapports et notamment celui du Président du Conseil de Surveillance sur l'organisation interne du Conseil de Surveillance et sur les contrôles internes ;
2. Présentation des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2008 et sur les opérations dudit exercice ;
3. Présentation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code du Commerce ;
4. Présentation du rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2008 ;
5. Examen et approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2008 ;
6. Quitus aux membres du Directoire, du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux comptes ;
7. Affectation du résultat ;
8. Approbation des conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code du Commerce ;
9. Jetons de présence ;
10. Examen des mandats de membres du Conseil de Surveillance, des mandats des Commissaires aux comptes titulaires, des Commissaires aux comptes suppléants ;
11. Renouvellement des mandats de trois membres du Conseil de Surveillance et d'un Commissaire aux Comptes titulaire et suppléant ;
12. Autorisation et pouvoirs à donner au Directoire concernant le nouveau programme de rachat d'actions.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE :

13. Autorisation et pouvoirs à donner au Directoire pour annuler les actions de la Société ;
14. Autorisation et pouvoirs à conférer au Directoire de pouvoir utiliser les autorisations d'augmentation de capital conférées lors de l'Assemblée Générale du 5 juillet 2007 et visant les titres de la Société en période d'offre publique d'achat et/ou d'échange ;
15. Pouvoirs.

NB : les numéros des résolutions sont différents des numéros de l'ordre du jour.

6.2. TEXTE DES RÉSOLUTIONS

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des divers rapports et notamment les rapports du Directoire sur les comptes sociaux et consolidés, du Conseil de Surveillance, du Président du Conseil de Surveillance sur l'organisation interne du Conseil de Surveillance et sur les contrôles internes, et des Commissaires aux comptes, approuve lesdits rapports et comptes annuels arrêtés à la date du 31 mars 2008 ainsi que les comptes consolidés établis par le Directoire au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2008 se montant à 5 516 334,36 €.

Affectation du résultat :

Bénéfice de l'exercice :	5 516 334,36 €
Report à nouveau :	14 006 207,52 €
Solde disponible	19 522 541,88 €

Sur le solde disponible, prélèvement de : 8 232 537,60 € au titre des dividendes à verser aux actionnaires(*).

Le compte « report à nouveau » passe à : 11 290 004,28 €

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à 1,40 € par action. Pour les personnes physiques, résidentes fiscales en France, le montant du dividende versé tiendra compte des prélèvements sociaux obligatoires depuis la loi de finances 2008. Il sera mis en paiement le 22 juillet 2008.

Il est d'ores et déjà précisé que lors de la mise en paiement des dividendes, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison des actions Laurent-Perrier détenues par la Société sera affecté au compte « report à nouveau ».

(*) En excluant les 65 477 actions Laurent-Perrier détenues par la Société au 31.03.2008, sous réserve d'un complément à la hausse ou à la baisse d'actions d'autocontrôle.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 20 de l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

Il est précisé que, pour se conformer aux dispositions de l'article 117 quater nouveau du Code Général des Impôts, issu de la loi de finances pour 2008 (loi 2007-1822 du 24 décembre 2007 parue au JO du 27/12/2007), et pour les revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % perçus à partir du 1er janvier 2008 :

- les prélèvements sociaux dus au titre de ces revenus seront prélevés à la source et déclarés directement par la société,
- les personnes physiques fiscalement domiciliées en France (autres que des entreprises industrielles, commerciales, artisanales, agricoles, ou exerçant une profession non commerciale) peuvent opter pour le prélèvement à la source libératoire de 18 %.

Les personnes qui optent ou qui ont opté pour le prélèvement libératoire de 18 % ne peuvent pas, dans tous les cas, bénéficier de l'abattement de 40 % pour tous les revenus distribués, encaissés ou à encaisser, au cours de l'année 2008. L'option doit être exercée auprès de la société au plus tard lors de chaque encaissement.

Affectation au compte « réserve pour actions propres »

Une somme de 6 570 832,65 € correspondant à la valeur comptable des 65 477 actions propres détenues au 31 mars 2008 par la Société doit figurer au compte « réserve pour actions propres ». Pour atteindre ce montant, une somme complémentaire de 1 167 979,55 € est donc virée du compte « prime d'émission » au compte « réserve pour actions propres ». A l'issue de cette opération, le compte « prime d'émission » passe donc de 21 740 843,97 € à 20 572 864,42 €.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende par action en €
2004-2005	0,75
2005-2006	1,00
2006-2007	1,30

Troisième résolution

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre d'une part, les membres du Conseil de Surveillance (ou les sociétés ou entreprises qu'ils représentent dont ils sont mandataires sociaux ou bien avec lesquelles soit ils ont un intérêt direct ou indirect soit ils interviennent par personne interposée) et d'autre part la Société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues d'une part entre les membres du Directoire (ou les sociétés ou entreprises qu'ils représentent dont ils sont mandataires sociaux ou bien avec lesquelles soit ils ont un intérêt direct ou indirect soit ils interviennent par personne interposée) et d'autre part la Société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre d'une part, un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote de la Société ou bien une société contrôlant une société actionnaire qui détient plus de 10 % des droits de vote de la Société et d'autre part la Société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide d'allouer une somme de 175 100 € au titre des jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance, jusqu'à décision contraire des actionnaires.

Un Conseil de Surveillance devra se réunir pour répartir les jetons de présence.

Septième résolution

L'Assemblée Générale constatant que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Mme Claude de Nonancourt est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de 6 années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale constatant que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. François Philippoteaux est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de 6 années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale constatant que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Bernard de La Giraudière est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de 6 années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014.

Dixième résolution

Les mandats de PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux Comptes titulaire et Pierre Cool, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes titulaire, et de nommer M. Etienne Boris en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant pour une nouvelle période de 6 années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014. Nous vous informons que l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) a été informée préalablement à cette Assemblée Générale de ces informations et n'a émis aucune observation à ce sujet.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire et après avoir pris connaissance des éléments figurant dans le Détail du programme de rachat d'action en application des dispositions des articles 241-1 à 241-8 du Règlement Général de l'AMF, autorise le Directoire, pour une période de dix-huit (18) mois à compter de la date de la présente Assemblée, à faire racheter par la Société ses propres actions dans les conditions définies par les articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce et les autres dispositions légales applicables.

L'Assemblée Générale décide que ces rachats d'actions pourront s'opérer par intervention sur le marché et par acquisition de blocs, en une ou plusieurs fois, dans la limite maximale visée ci-après ; le prix maximal d'achat par action hors frais est fixé à 150 €.

La part maximale du capital pouvant être achetée ne pourra excéder en permanence la limite de 10 % du capital social, soit un nombre maximum de 594 000 actions au jour de la présente Assemblée Générale, en tenant compte des actions déjà rachetées au titre des précédents programmes autorisés par les Assemblées Générales des actionnaires de la Société.

Le montant maximal alloué à la mise en œuvre du programme de rachat d'action s'élèvera à 79 278 450 €.

L'Assemblée Générale décide que ces actions pourront être rachetées en vue :

- assurer l'animation du cours de bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de l'AFEI reconnue par l'AMF,
- attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux,
- utiliser les actions en vue de consentir des Options d'Achat d'Actions à des salariés ou mandataires sociaux,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- annuler tout ou partie des actions acquises.

L'Assemblée Générale décide que les actions seront rachetées et revendues par intervention sur le marché et/ou par acquisition de blocs de titres. Les rachats par blocs de titres pourront se faire pour l'intégralité du programme étant précisé que l'objectif d'animation du cours ne pourra être atteint qu'en partie de cette manière. L'achat de ces actions, ainsi que leur vente, ou transfert pourront être réalisés par tout moyen, y compris par utilisation de produits dérivés et par des opérations optionnelles, et à tout moment, dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière.

L'Assemblée Générale décide que la présente autorisation remplace les dispositions du précédent programme de rachat adopté par l'Assemblée Générale du 5 juillet 2007.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Douzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Directoire, conformément à la Loi et aux Règlements et pour une durée de 18 mois :

- à annuler les actions de la Société détenues par celle-ci au titre des autorisations d'achat d'actions de la Société conférées au Directoire, dans la limite de 10 % du capital, par période de 24 mois ;
- à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre le prix de rachat et la valeur nominale des actions rachetées sur un poste de primes ou sur un poste de réserve disponibles.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire pour :

- procéder à cette ou ces réductions de capital,
- en arrêter le montant définitif, en fixer les modalités et en constater la réalisation,
- imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes,
- procéder à la modification corrélatrice des statuts et, généralement, faire le nécessaire, le tout conformément aux dispositions légales en vigueur lors de l'utilisation de la présente autorisation.

Treizième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire, autorise expressément le Directoire, à compter de la date de la présente Assemblée et jusqu'à la date de la prochaine Assemblée appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société, à utiliser en période d'offre publique d'achat et/ou d'échange portant sur des titres de la Société, les délégations qui lui sont consenties, au titre des dixième, onzième et douzième résolutions de l'Assemblée Générale du 5 juillet 2007 afin d'augmenter, par tous moyens légaux, le capital social dans les conditions desdites résolutions.

Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

7

DIVERS RAPPORTS

7.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LAURENT-PERRIER ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE CONTRÔLE INTERNE (ARTICLE L225-235 DU CODE DU COMMERCE))

Le présent rapport a pour objet, conformément à l'article L 225-37 du dernier alinéa du Code de commerce, de présenter à l'Assemblée Générale annuelle les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance, ainsi que des procédures de contrôle interne. Il a été établi avec l'assistance de la Direction Administrative et financière du Groupe.

1. PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

1.1. Composition et missions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance de Laurent-Perrier comprend onze membres dont cinq membres indépendants. La composition du Conseil de Surveillance figure en Annexe 1.

Le Conseil de Surveillance nomme le Directoire et l'Assemblée Générale peut mettre fin à son mandat. Conformément à la loi, il a une mission de contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire et tient des statuts de la société la mission d'autoriser les opérations suivantes :

- arrêter ou modifier le plan d'entreprise pluriannuel du Groupe Laurent-Perrier;
- réaliser ou autoriser toutes opérations susceptibles d'affecter substantiellement la stratégie du groupe, la structure financière ou périmètre d'activité, et notamment modifier significativement l'image des marques dudit groupe ;
- émettre, même sur autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires, des valeurs mobilières, quelle qu'en soit la nature, entraînant ou susceptibles d'entraîner une augmentation du capital social (ou prendre tout engagement en ce sens) ;

- consentir une rémunération, ou des droits sur des valeurs mobilières émises par la Société, à tout membre du Directoire ;
- procéder aux opérations suivantes (ou prendre tout engagement en ce sens), lorsqu'elles dépassent chacune un montant ou, le cas échéant, une durée fixée par le Conseil de Surveillance (étant entendu que la présente disposition statutaire ne s'appliquera que pour autant que le Conseil de Surveillance aura fixé de tels montants) :
- toute souscription, tout achat et toute disposition de valeurs mobilières, toute prise ou disposition de participation immédiate ou différée dans tous groupements ou sociétés, de droit ou de fait,
- tout apport ou échange, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs,
- toute acquisition ou disposition de biens ou droits immobiliers,
- toute acquisition ou disposition de créances, de fonds de commerce ou autres valeurs incorporelles,
- tout acte en vue de consentir ou d'obtenir tous prêts, emprunts, crédits ou avances de trésorerie,
- tout contrat de distribution ou, plus généralement, de commercialisation, et tout contrat d'approvisionnement,
- toute transaction et tout compromis, en cas de litige.

1.2. L'exercice des missions

Le Conseil de Surveillance se réunit au moins quatre fois par an, sur un ordre du jour établi par son président. Il s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2007-2008 ; le taux de présence de ses membres a été le suivant :

Date	Points importants de l'ordre du jour	Taux de présence
29.05.2007	Examen des comptes sociaux et consolidés au 31.03.2007 et du plan 2007-2008	80 %
04.07.2007	Plan stratégique du Groupe Laurent-Perrier à 5 ans	64 %
05.07.2007	Répartition des jetons de présence Renouvellement des membres directoire	64 %
22.11.2007	Situation de l'entreprise au cours du premier semestre de l'exercice 2007-2008 Présentation du résultat estimé au 31 mars 2008	90 %
18.03.2008	Situation de l'entreprise au cours des 9 premiers mois de l'exercice 2007-2008 Examen des comptes prévisionnels au 31 mars 2008 Budget de l'exercice 2008-2009	100 %

Toutes les opérations significatives font l'objet d'une information détaillée à l'attention du Conseil de Surveillance.

1.3. Les Comités

Le Conseil de Surveillance a créé quatre comités :

Le Comité de la Stratégie est chargé d'étudier le développement de l'entreprise et de présenter à l'ensemble du Conseil de Surveillance des propositions stratégiques pour le Groupe Laurent-Perrier. Il est présidé par Bernard de Nonancourt, et en font partie Yann Duchesne, Vice Président, Maurice de Kervénoaël, Eric Meneux, François Philippoteaux, Jean-Louis Pereyre, Yves Dumont, Alexandra Pereyre et Stéphanie Meneux.

Le Comité exécutif se réunit tous les mois et examine le tableau de bord de l'entreprise, ainsi que les résultats et la rentabilité des différents pays et produits du Groupe. En font partie Maurice de Kervénoaël, Bernard de Nonancourt, Alexandra Pereyre, Stéphanie Meneux, Yves Dumont.

Le Comité de l'Audit et de la Communication Financière traite des résultats, de leur analyse et de la communication de ceux-ci aux actionnaires. Il a pour mission de s'assurer de la qualité des méthodes comptables et des procédures internes, d'examiner les comptes sociaux et consolidés avant leur soumission au Conseil de Surveillance et de veiller à la qualité de la communication financière aux actionnaires. Il est présidé par Michel Chiron et en font partie Bernard de La Giraudière, Eric Meneux, Alain Nkontchou et Claude de Nonancourt.

Le Comité des Rémunérations et de Gouvernement d'Entreprise propose les conditions de rémunération des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire ainsi que les autorisations régissant les plans de stock-options et leur application aux membres du Directoire. Il formule aussi des avis sur la politique générale de rémunération des cadres. Il s'assure enfin de l'absence de conflit d'intérêts, de la fixation et de l'application de la politique de Gouvernement d'Entreprise. Il est présidé par Yann Duchesne et en font partie Michel Chiron, Grant Gordon et Jean-Louis Pereyre. Au cours de l'exercice 2007-2008, le Comité des Rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise a été amené à examiner et à émettre un avis principalement sur les rémunérations variables des membres du Directoire sur la base des résultats de l'exercice 2006-2007.

Les rémunérations des membres du Directoire sont basées sur les critères suivants :

- le résultat opérationnel du groupe,
- le résultat courant corrigé
- les critères qualitatifs fixés par le Président du Conseil de Surveillance

2. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

2.1. Inventaire des risques et procédures de prévention et de gestion

Pour assurer la pérennité de ses activités, le Groupe Laurent-Perrier doit veiller en permanence à la prévention et à la bonne maîtrise des risques auxquels il est exposé.

Dans ce cadre, le Groupe Laurent-Perrier a procédé à l'identification des différents types de risques encourus dans l'exercice de ses activités. Les procédures et contrôles pour gérer ces risques ont été mis en œuvre et les moyens nécessaires pour en limiter l'impact financier, notamment grâce aux contrats d'assurance souscrits.

Protection de l'environnement

Le Groupe pratique la viticulture raisonnée sur ses parcelles, conformément aux recommandations techniques de la branche.

Le Groupe maîtrise sa production de déchets, tant liés à la production de vins que liés aux emballages des produits. Il cherche également à minimiser sa consommation d'eau, d'électricité et de gaz.

Le Groupe respecte la législation sur le traitement des eaux usées (station d'épuration à Tours-sur-Marne) et un site du Groupe (Château Malakoff) est certifié ISO 14000, avec un salarié dédié au suivi de l'application de la norme.

Enfin, les salariés concernés sont sensibilisés au respect de l'environnement.

Approvisionnement – production

Dans les métiers du Groupe Laurent-Perrier, la maîtrise des risques de production passe surtout par la sécurité des approvisionnements et par une recherche permanente de la fiabilité des installations. En ce qui concerne les approvisionnements en raisins, les contrats ont des échéances réparties dans le temps et la grande fragmentation des vigneron livreur permet de diversifier les risques de perte de contrats (voir paragraphe 1.5. du Document de référence). La constitution de la réserve qualitative permet également de faire face au risque d'une mauvaise vendange.

Concernant les stocks de vins à proprement parler, les risques liés aux incendies sont limités par la nature même des stocks (bouteilles de vins) et les cas d'écroulement des caves de stockages sont extrêmement rares.

Le Groupe utilise différents sites de stockage distants géographiquement. Les caves sont sûres : pas d'historique d'écroulement et pas de risque d'incendie. Une clause couvrant l'effondrement des caves est prévue dans le contrat d'assurance dommage. Les vins en cuve et les bouteilles habillées sont également assurées.

Concernant la production, le Directeur de l'Approvisionnement et de la Production peut, à travers les indicateurs de pilotage de la production des différents sites, détecter d'éventuelles anomalies et mettre en place les actions nécessaires.

Qualité du produit

Des contrôles qualité sont effectués systématiquement lors des différentes étapes de production. Les contrôles faits par le laboratoire et les dégustations assurent un suivi rigoureux de la qualité des vins. Les règles très strictes de l'A.O.C. Champagne permettent également de garantir une forte exigence de qualité.

Image de marque – Protection des marques

Dans les métiers du luxe, l'image de marque doit être protégée en priorité.

Des règles internes strictes permettent de gérer en urgence toute crise qui interviendrait sur les produits du Groupe dans le monde entier.

Les marques du Groupe sont déposées et des procédures spécifiques sont en place pour garantir le renouvellement des dépôts dans les délais légaux. Des cabinets spécialisés surveillent les risques de copies et alertent et conseillent sur les démarches à suivre. Enfin, une procédure de gestion de crise est en place avec l'aide d'un cabinet extérieur afin de pouvoir réagir efficacement et rapidement en cas de risque avéré. Le Groupe respecte la législation en terme d'étiquetage pour assurer une bonne information du consommateur.

Circuits visites – réceptions

Les activités impliquant des visiteurs extérieurs sont soumises à un contrôle très strict des commissions de sécurité, qui déterminent les activités permises en fonction des installations et des sites.

Commercial

La dépendance commerciale à un client ou à un marché est source d'insécurité.

Le Groupe possède de nombreux importateurs et clients sérieux et solvables dans de nombreux marchés. Aucune dépendance à un secteur ou à un marché n'est à signaler.

Le grand nombre de clients assure une bonne diversification des risques liés au crédit clients. Les procédures de gestion du crédit client avec blocage des commandes lorsque l'encours est dépassé permettent de limiter les risques d'impayés. Des contrats précisant exactement la responsabilité des importateurs sont signés dans chaque pays.

Enfin, pour les autres produits distribués par le Groupe, les fournisseurs garantissent contractuellement les caractéristiques des produits distribués.

Filiales

Toutes les filiales sont situées dans des zones considérées comme à faible risque (Grande Bretagne, Belgique, USA, Suisse). Un reporting mensuel détaillé envoyé au siège permet un suivi de l'activité. Des audits semestriels garantissent la validité des informations reçues ainsi que la conformité des opérations avec les législations locales en vigueur.

Financier

Le contrôle de gestion assure le suivi de l'activité par rapport au budget et veille à la mise en place de mesures correctrices. Les risques devise et taux de change sont minimisés par une politique de couverture sur environ 50% des encours concernés. Des procédures sont mises en place pour autoriser les principales dépenses avant leur engagement. Des règles internes sont également en place pour respecter les directives énoncées par l'AMF pour les sociétés cotées : transparence de l'information, délais de publication des résultats, gouvernance de l'entreprise, risque de délit d'initiés... Le Groupe organise des réunions semestrielles avec les analystes et rencontre, à de nombreuses reprises, les investisseurs pour expliquer ses performances et sa stratégie.

La maîtrise des risques financiers requiert un contrôle strict des investissements ainsi qu'une gestion financière et comptable rigoureuse.

Les mesures décrites au paragraphe 1.5. du Document de Référence de Laurent-Perrier, et aux paragraphes 2.2. et 2.4. du présent rapport, permettent de limiter les risques.

Conformité juridique

Pour s'assurer que ses opérations sont en permanence en conformité avec la législation, le Groupe s'appuie sur son département juridique, qui travaille avec des avocats spécialisés. Les Commissaires aux Comptes émettent, à chacune de leur intervention, des jugements sur les procédures internes du Groupe afin de continuellement renforcer leur efficacité. Enfin, le Conseil de Surveillance du Groupe est doté d'un Comité des Rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise qui veille au respect d'une éthique, en ligne avec les meilleures pratiques du monde des affaires.

Social

Pour ses entités les plus importantes, le Groupe mène un dialogue social conformément à la législation, à travers les Comités d'entreprises, les Commissions d'hygiène et de sécurité, les négociations annuelles avec les délégués syndicaux et les réunions de délégués du personnel. Les avantages accordés au personnel font l'objet d'une procédure de validation auprès du Président du Directoire.

Accident du travail

L'entreprise respecte le Code du travail, y compris pour les travailleurs saisonniers dans les vignes. Elle respecte les règles d'hygiène et de sécurité, contrôlées par le CHSCT, les inspecteurs du travail ainsi que le médecin du travail. Le plan de prévention des risques ainsi que les conseils de sécurité permettent de limiter et contrôler les zones dangereuses. Les installations industrielles font également l'objet d'autorisations d'exploiter délivrées par les autorités compétentes. Les assurances prises sur les bâtiments, ainsi que les garanties décennales protègent contre les risques de malfaçon ou les dégâts pouvant affecter l'activité de l'entreprise. Pour les voyages à l'étranger, les salariés sont couverts par des assurances adéquates. Une charte « alcool, vitesse » a été distribuée aux commerciaux pour sensibiliser les salariés à une conduite prudente.

Transport

Les transports sont sous traités à des entreprises reconnues, ayant des assurances adéquates. Le Groupe contracte en plus des assurances pour éviter toute perte financière liée au transport de ses produits.

Inventaire

Les stocks de vins sont suivis très précisément et font l'objet de déclarations mensuelles auprès des douanes. Un inventaire complet est fait à chaque clôture annuelle. Pour les stocks de matières sèches, des contrôles de qualité sont effectués et la responsabilité du fournisseur est engagée en cas de non conformité.

Informatique

La perte de données commerciales, financières et opérationnelles peut gêner l'activité des divers départements. Le Groupe dispose d'un Département Systèmes d'Information centralisé en charge des systèmes d'information comptables et opérationnels, rattaché à la Direction Administrative et Financière.

Ce Département est responsable du fonctionnement et de la pérennité de nos systèmes, et notamment de la mise en place des procédures de récupération et de sauvegarde des données. De plus, le département informatique du Groupe décide des choix d'investissement en matériels et logiciels pour toutes les entités du Groupe Laurent-Perrier.

2.2. Système de contrôle

L'organisation du contrôle interne du Groupe est centralisée. La structure et les procédures de contrôle interne sont définies pour le Groupe par les départements centraux du siège.

Base de données de procédure :

Le Directoire entend poursuivre les actions déjà engagées au niveau de la formalisation et de la centralisation des procédures existantes au sein du Groupe Laurent-Perrier.

A cet effet, une base bureautique inhérente aux seules procédures avec un circuit de vérification, validation et diffusion est opérationnelle depuis novembre 2005.

Sa mise en place a été largement accompagnée de réunions d'informations afin de sensibiliser et mobiliser davantage tous les collaborateurs de l'entreprise à la démarche globale de maîtrise des risques et de protection du patrimoine dans le but de contribuer à assurer la pérennité de l'entreprise.

Responsabilisation des responsables des fonctions

Chaque Directeur de Département est le garant et le responsable des missions de son Département. L'organigramme qui figure en Annexe 2 décrit les principales Directions.

Le suivi juridique

Au sein de la Direction Administrative et Financière du Groupe, le Département juridique centralise et coordonne les aspects juridiques. Le Département juridique supervise le secrétariat juridique des filiales du Groupe. La propriété intellectuelle et industrielle est un enjeu majeur pour le Groupe. Elle est rigoureusement suivie et mise à jour en interne et avec le soutien de Cabinets extérieurs.

Démarche budgétaire et reporting de gestion

La démarche budgétaire Groupe détaillée par service est un élément clé du contrôle des activités et des éléments financiers. La construction budgétaire s'appuie sur les orientations stratégiques validées par la Direction Générale pour l'année à venir. Cette construction est assurée par chacune des Directions opérationnelles avec le contrôle de gestion et sous le contrôle de la Direction Administrative et Financière.

Le suivi périodique des budgets par entité fiscale et par Département, permet d'identifier les éventuels décalages par rapport au niveau d'activité anticipé et aux dépenses prévues.

2.3. Les organes de contrôle et de gestion

2.3.1. Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce son contrôle sur la gestion du Groupe Laurent-Perrier en s'appuyant sur les rapports du Directoire qui lui sont communiqués par l'intermédiaire du Comité Exécutif et sur les travaux du Comité d'Audit et de la Communication financière.

Chaque année, au cours du dernier trimestre de l'exercice, un plan annuel est établi pour fixer des objectifs et quantifier les options stratégiques majeures. Ce plan défini au niveau de chaque entité, sert de référence l'année suivante et pour mesurer la performance de l'entreprise et définir si nécessaire des actions correctives.

Le Conseil de Surveillance a été informé des grandes lignes de la politique de gestion des risques.

2.3.2. Le Directoire

Le Directoire exerce son contrôle sur la gestion des risques en s'appuyant sur les reportings existants, et notamment sur les travaux des départements financier, comptable, et contrôle de gestion ainsi qu'en examinant les décisions d'investissement et d'engagement.

Le Directoire approuve le budget. Les investissements et les engagements contractuels significatifs doivent faire l'objet d'une validation par le Directoire. Les demandes d'investissements sont présentées par les directions au Directoire pour validation, sous la forme de dossiers d'investissement. La procédure communiquée à tous les services prévoit le circuit de validation de chaque investissement du demandeur au Directoire. La constitution du dossier d'investissement prévoit une analyse d'opportunité de chaque investissement demandé. La procédure est validée par la Direction Administrative et Financière.

Le Directoire et le Comité des Opérations (cf. ci-dessous) est régulièrement informé des principaux risques identifiés et des moyens mis en œuvre pour y remédier.

2.3.3. Le Comité des Opérations

Ce Comité est composé du Président du Directoire et des Directeurs des départements approvisionnement et production, opérations commerciales et administration et finance ainsi que du Directeur de la marque Salon Delamotte. Lors de ses réunions quasi hebdomadaires, le Comité des Opérations suit l'évolution de l'activité de l'entreprise.

2.3.4. Le Contrôle de gestion

Les orientations stratégiques de la Direction Générale sont formalisées dans un business plan annuel et sont ensuite relayées par le management. La démarche budgétaire Groupe est le principal outil de déclinaison opérationnel des axes stratégiques.

Le contrôle de gestion Groupe est en charge d'organiser le processus budgétaire et d'assurer l'accompagnement des opérationnels dans la construction des budgets, leur suivi et la mise en place des actions d'amélioration prévues. Il a également un rôle de coordination, de centralisation et de contrôle de cohérence des reportings budgétaires et de gestion.

2.4. Information comptable et financière

Opérations de trésorerie et de financement

Les règlements et le financement des activités des sociétés françaises et filiales étrangères sont centralisés et suivis par le service trésorerie central, qui pilote ainsi l'endettement interne et externe du Groupe.

Les lignes de crédit et emprunts ainsi que les options de placement de trésorerie sont négociés par la Direction Administrative et Financière.

Le service trésorerie du Groupe gère également les risques de taux et de change à partir de seuils fixés par la Direction Administrative et Financière.

Consolidation statutaire

Un bilan, un compte de résultat et un tableau des flux de trésorerie consolidés sont produits et publiés chaque semestre.

La Direction comptable du Groupe Laurent-Perrier fixe un calendrier des tâches et rappelle les modalités de préparation des liasses de consolidation, à destination des services comptables ou des différentes entités.

Les procédures nécessaires à la production d'une information comptable fiable sont mises en place au niveau local. Elles comprennent notamment les procédures d'inventaires physiques (aussi bien pour les actifs immobilisés que pour les stocks) et une séparation des tâches.

Le reporting de gestion et la consolidation sont présentés par la Direction Administrative et Financière au Conseil de Surveillance tous les trimestres.

Commissaires aux Comptes

Les interventions des commissaires aux comptes notamment dans le cadre de leurs vérifications semestrielles, sont un contrôle supplémentaire sur la fiabilité de l'information financière et sur l'adéquation des procédures de contrôle interne. De par leur mission permanente, ils participent ainsi au processus de contrôle du Groupe Laurent-Perrier.

2.5. Communication en vue de la mise en œuvre du contrôle interne

Chaque collaborateur concerné a, à sa disposition, l'information nécessaire pour établir, faire fonctionner et surveiller le dispositif de contrôle interne au regard des objectifs qui lui ont été assignés.

Fait à Tours sur Marne le 27 mai 2008.

Maurice de Kervénoaël
Président du Conseil de Surveillance

Annexe 1 - Liste des membres du Conseil de Surveillance et fonction exercées dans d'autres sociétés

Annexe 2 – Organigramme fonctionnel

ANNEXE 1

Liste des membres du Conseil de Surveillance et fonctions exercées dans d'autres sociétés

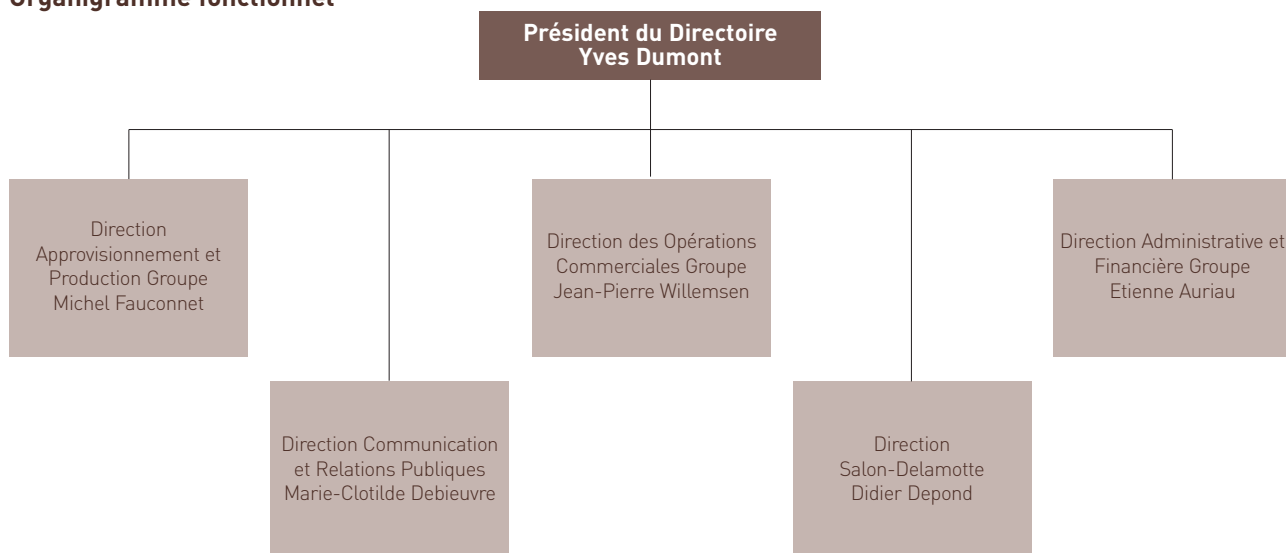
Administrateurs Date de 1 ^{ère} nomination Échéance du mandat	Autres mandats exercés dans le Groupe et mandats exercés en dehors du Groupe au 31 mars 2008
Monsieur Bernard de Nonancourt Président : 26 mai 1999 au 9 juillet 2005 Président d'honneur : 7 juillet 2005 Membre : 26 mai 1999 - 2011 Adresse professionnelle : Laurent-Perrier 32, avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne	Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier : cf. tableau Cumul des mandats Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier : néant
Monsieur Maurice de Kervénoaël(1) Président : 07 juillet 2005 - 2011 Adresse professionnelle : MDK Consulting - 20, rue Vignon 75009 Paris	Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier : néant Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier : - Gérant de MDK Consulting - Président du Comité d'Audit d'Hermès International - Administrateur et vice Président d'Hermès International - Président du Conseil de Surveillance de SIA - Administrateur de ONET - Président de Petit Bateau
Monsieur François Philippoteaux Vice-Président Membre : 11 juillet 1996 - 2008	Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier : cf. tableau Cumul des mandats - Président de Laurent-Perrier Suisse Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier : néant
Monsieur Michel Chiron(1) Membre : 07 juillet 2005 - 2011	Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier : néant Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier : Président du Conseil de Surveillance Partner-Jouet Management Expert comptable et ancien Commissaire aux Comptes
Monsieur Bernard de La Giraudière Membre : 11 juillet 1996 - 2008	Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier : - Président de Laurent-Perrier UK Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier : néant

Madame Claude de Nonancourt Membre : 11 juillet 1996 - 2008 Lien familial : épouse de M. Bernard de Nonancourt	Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier : cf. tableau Cumul des mandats Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier : néant
Monsieur Yann Duchesne (1) Membre : 3 juillet 2003 - 2009 Adresse professionnelle : Doughty & Hanson - 45 Pall Mall London SW1Y 5 JG Grande-Bretagne	Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier : néant Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier : - Associé Senior du fonds d'investissement Doughty & Hanson - Président du Conseil de Surveillance de Saft - Président de Balta - Administrateur d'IPSOS - Administrateur d'Altran Technologies jusqu'au 30.06.2005 - Chairman de NAMG jusqu'au 01.08.2007 - Administrateur de TUMI - Administrateur de Moeller jusqu'au 01.10.2007
Monsieur Grant Gordon(1) Membre : 26 octobre 1999 - 2011 Adresse professionnelle : 32 Buckingham Palace Road London SW1W 0RE- Grande-Bretagne	Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier : néant Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier : Director General, Institute for Family Business (UK)
Monsieur Éric Meneux Membre : 26 octobre 1999 - 2011 Lien familial : Époux de Stéphanie Meneux de Nonancourt, Membre du Directoire	Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier : néant Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier : Docteur en médecine Chirurgien des hôpitaux Activité Libérale : clinique Sainte Isabelle et Hôpital Américain - Neuilly-sur-Seine
Monsieur Alain Nkontchou(1) Membre : 26 octobre 1999 - 2011 Adresse professionnelle : Crédit Suisse First Boston - One Cabot Square London E 144 QJ - Grande-Bretagne	Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier : néant Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier : Managing Director en charge du Global Macro Proprietary Trading de Crédit Suisse First Boston à Londres
Monsieur Jean-Louis Pereyre Membre : 20 décembre 1994 - 2012 Lien familial : Époux de Alexandra Pereyre de Nonancourt Membre du Directoire	Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier : néant Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier : Président de la Maritime Archéologie et Prospection Administrateur de la Société Media Contact Services

(1) Membres du Conseil de Surveillance indépendants.

ANNEXE 2

Organigramme fonctionnel



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DU DERNIER ALINÉA DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES A L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE AU 31 MARS 2008

Assemblée Générale du 9 juillet 2008

Aux Actionnaires
Laurent Perrier SA
 32, avenue de Champagne
 51150 Tours sur Marne

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Laurent Perrier et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président, ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Reims, le 29 mai 2008

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Christian Perrier

Philippe Venet et Associés
Philippe Venet

7.2. DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

1. Informations périodiques et occasionnelles disponibles sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers www.amf-france.org et/ou sur www.finance-groupelp.fr.

12.05.2007	Chiffre d'affaires de l'exercice 2006-2007
01.06.2007	Document de référence 2006-2007
01.06.2007	Résultats de l'exercice 2006-2007
01.06.2007	Présentation aux analystes des résultats de l'exercice 2006-2007
10.07.2007	Présentation aux actionnaires de l'Assemblée Générale du 5 juillet 2007
26.07.2007	Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2007-2008
09.11.2007	Chiffre d'affaires du 1er semestre 2007-2008
22.11.2007	Résultats du 1er semestre 2007-2008
24.11.2007	Présentation aux analystes des résultats du 1er semestre 2007-2008
07.02.2008	Chiffre d'affaires du 3e trimestre 2007-2008

2. Informations communiquées à la presse professionnelle et spécialisée durant l'exercice 2007-2008 :

Avril 2007	Le Brevet du Prince de Galles à Laurent-Perrier
	S.A.R le Prince de Galles vient de renouveler à Champagne Laurent-Perrier « le brevet de fournisseur officiel » ou « Royal Warrant » que la Maison détenait depuis 1998.
	Ce rare privilège a été accordé à Champagne Laurent-Perrier en la personne d'Alexandra Pereyre de Nonancourt. Avec sa sœur Stéphanie Meneux de Nonancourt, les filles de Bernard de Nonancourt perpétuent au côté de leur père l'esprit d'indépendance de la Maison familiale et le maintien des valeurs fondatrices de la marque.
	S.A.R le Prince de Galles, qui n'accorde son brevet qu'à une seule maison dans chaque catégorie, l'a fait en fonction de critères environnementaux très stricts.
	En effet, situé dans le village de Tours-sur-Marne, au cœur des trois vignobles champenois, Champagne Laurent-Perrier porte une attention toute particulière à l'environnement, qu'il s'agisse de l'entretien de ses vignes où la viticulture raisonnée est appliquée ou de toutes les phases de la production, conduites par un personnel au comportement respectueux de l'environnement. Du recyclage systématique des matières et des résidus, du traitement des eaux, à la réduction des énergies et ressources polluantes, c'est bien une conscience citoyenne que la Maison applique.
	Ce souci constant et rigoureux de qualité, d'authenticité, de savoir-faire et de respect de la nature est partagé et retenu par S.A.R le Prince de Galles, rejoignant ainsi ses propres engagements.
	Les relations fidèles établies entre S.A.R le Prince de Galles et la Maison Laurent-Perrier remontent à 1979, année où le Prince a été reçu dans les celliers de Tours-sur-Marne en compagnie de son oncle Lord Mountbatten.
	Ce « Royal Warrant » a été accordé pour l'ensemble de la gamme des vins de la Maison et, à ce jour, les armes du Prince de Galles (trois plumes d'autruche et le mot du blason, Ich Dien, « Je Sers ») sont appliquées sur la bouteille et l'étui du Brut L-P et du Demi-Sec.

Mai 2007**Une médaille d'or pour le jardin Laurent-Perrier au Chelsea Flower Show 2007**

Le Jardin Laurent-Perrier reçoit une nouvelle consécration au Chelsea Flower Show 2007 et obtient une médaille d'or délivrée par le jury de la *Royal Horticultural Society*, fondation pour la promotion de l'art, de la science et de la pratique de l'horticulture, à l'origine de la manifestation. Fidèle au rendez-vous londonien depuis neuf ans, Champagne Laurent-Perrier reçoit sa cinquième médaille d'or, et son jardin, créé par Jinny Blom, paysagiste britannique déjà primée, devient ainsi l'attraction majeure de la célèbre exposition qui accueille chaque année plus de 150 000 visiteurs.

Le Jardin Laurent-Perrier 2007 est une invitation à la réflexion, au calme et à la tranquillité. Son dessin s'inspire du cheminement de la vie : des petites allées s'entremêlent ou se séparent, traversant le jardin en plusieurs niveaux pour représenter les aléas de la vie.

Ces chemins sont réalisés en marbre de travertin posé sur des plinthes de ciment, combinant astucieusement des éléments antiques à des méthodes contemporaines. Le style du dessin est un hommage à Carlo Scarpa, architecte italien des années 1950.

Le Jardin est structuré à chaque extrémité par une série de sculptures circulaires et des portiques en arceaux. À l'entrée, la porte solaire en bronze, simple et transparente, symbolise le début de la vie et invite les visiteurs à y pénétrer. Un peu plus loin, en écho, une lune semble suspendue au dessus d'un sombre bassin d'eaux calmes et tranquilles avec de petits galets en surface : une interprétation des gageures de la vie. Tout au bout, un disque de grès rouge, devant lequel trône un banc, forme une spectaculaire toile de fond invitant le passant à la contemplation et à la relaxation.

Ce Jardin est le cadre chaleureux et paisible de plantes naturelles mêlées à un travail artisanal détaillé et minutieux. Les plantations, à dominante florale, sont à la fois délicates et luxuriantes, et donnent la part belle aux ombellifères romantiques comme les *Astrantias*. Cette fragilité est équilibrée par une solide haie de charmes purs entourant le jardin et par des chênes taillés qui ponctuent ça et là les axes des structures sculptées.

Les couleurs dominantes sont dans les tons rouges – bordeaux et prune, des roses pastels éclairés par des touches de vert citron et des éclats d'orange vers la partie solaire.

Derrière le Jardin Laurent-Perrier, et pour exprimer le caractère de ses vins de plaisir, il y a la grande cuvée Grand Siècle. Champagne de prestige et fruit du savoir-faire traditionnel champenois qui traduit l'art de l'assemblage de vins provenant des plus grands crus et d'années particulièrement réussies et millésimées par Laurent-Perrier.

« *Je me suis inspirée de la vie dans toute sa merveilleuse diversité* » commente la paysagiste et designer Jinny Blom, « *la façon dont nous abordons les bons comme les mauvais moments de l'existence. Je me suis dit : 'Pourquoi ne pas célébrer la vie et tout ce qu'elle a de merveilleux au travers d'un jardin ?' Le Champagne Laurent-Perrier est alors tout naturellement le partenaire idéal de cette fête !* »

Jinny avait également contribué au succès médaillé du Jardin Laurent-Perrier Harpers & Queen – « Le Jardin des Simples » – conçu en collaboration avec SAR Le Prince de Galles en 2002 et à celui de l'année dernière, « Retour aux Sources » inspiré par le terroir champenois.

Juin 2007**Un Jardin Grand Siècle pour Laurent-Perrier**

Pour la troisième année consécutive, Champagne Laurent-Perrier est partenaire de « Jardins, jardin ». Pour exprimer le caractère de ses vins de plaisir et plus particulièrement celui de sa grande cuvée, Laurent-Perrier a demandé cette année à Daniel Ost de « revisiter » Grand Siècle.

Daniel Ost est devenu depuis les années 80 un des « fleuriste » ou artiste floral les plus respectés. Ses jardins, perçus comme de rares intermèdes dans son œuvre, ont déjà marqué les imaginations. Conçus comme un dialogue entre l'architecture et l'organique, ses jardins traduisent ses intentions : inscrire le bâtiment dans son milieu par un travail sur la proportion des végétaux qui l'approchent, sous la forme d'un maniérisme végétal.

Pour le Jardin Grand Siècle Laurent-Perrier 2007, Daniel Ost a intégré le site sacré du jardin des Tuileries à la nouvelle identité visuelle de Laurent-Perrier tout en symbolisant les bulles sortant d'une bouteille par l'élégance des arums qui sortent de l'eau en dansant.

Il a tenu à dépasser les époques en associant, selon son credo « l'est à l'ouest », la présentation de lauriers centenaires à un parterre de buis taillés à la japonaise.

Cette installation temporaire –sa première réalisation de cette taille en France- a permis au célèbre fleuriste d'utiliser des fleurs coupées tout en restant fidèle à sa conception de l'architecture des jardins, notamment en utilisant l'eau qui ruisselle, l'eau qui est source de vie.

Ainsi a-t-il créé le jardin Grand Siècle 2007 de Laurent Perrier tout d'élégance, de fraîcheur et d'expression, résultant du travail de l'homme et symbolisant ainsi rigoureusement la cuvée de prestige de la Maison de Tours-sur-Marne.

Juin 2007

Champagne Laurent-Perrier Brut Millésimé 1999

Si un grand champagne est l'expression complexe de la vigne unie à un terroir et au savoir-faire des hommes, le millésime est un cadeau du climat : surprise, miracle qui fait passer sur la pérennité de la tradition un vent d'inattendu, d'improvisation du temps, le temps qui passe et le temps qu'il fait. Le millésime, c'est un peu le supplément d'âme du champagne ! Pour tous les vins Laurent-Perrier – dont les millésimés – l'exigence et la rigueur sont des maîtres mots.

Le Vin et son Histoire

Laurent-Perrier a fait le choix exigeant de ne millésimer que rarement en ne choisissant que les plus grandes années, pour faire toujours du Brut Millésimé un vin unique et exceptionnel. En restant fidèle à son style, la pureté et la fraîcheur, la Maison recherche la pleine expression du caractère de l'année. Les millésimes de Laurent-Perrier possèdent une grande aptitude au vieillissement.

Vendanges 99

Après des gelées sévères en novembre (-14°C), l'hiver est une combinaison de pluie, de neige, de froid, de grisaille, mais aussi de douceur et de soleil. Le printemps un peu contrasté et chaotique (neige le 14 avril, chaleur du 25 au 30 Avril) se termine par une belle floraison. Fin Août, la vendange promettait d'être excellente, mais des pluies viennent perturber celle-ci. Malgré des conditions météorologiques difficiles, la récolte est caractérisée par des grappes lourdes, saines et abondantes.

Composition

- Cépages : chardonnay 52 %, pinot noir 48 %.
- Crus : les crus les plus prestigieux de la Montagne de Reims : Verzy, Verzenay, Ambonnay, Tours-sur-Marne et de la Côte des Blancs : Mesnil, Cramant, Chouilly.

Vinification et vieillissement

De ces crus uniques de chardonnay et de pinot noir, seule la cuvée est utilisée. Le vieillissement en cave est de sept ans minimum.

Dégustation

- Visuel : Couleur lumineuse d'or clair, bulles fines et vives avec une jolie persistance.
- Olfactif : Un nez complexe et intense, mêlant des arômes d'ananas frais et de fruits mûrs (pêche blanche) qui se prolongent par des notes d'abricots secs et d'amandes.
- Gustatif : Dès l'attaque en bouche, on retrouve la présence de pinot noir, avec l'équilibre des chardonnays. L'ensemble nous offre un vin mature tout en rondeur, une finale soyeuse avec des notes de fruits confits et de vanille.

À table

Température de service entre 9°C et 11°C. Il accompagnera harmonieusement les poissons en sauce. Sa rondeur et sa délicatesse lui permettent de prolonger sur les volailles ou des viandes blanches.

Juin 2007

Yachts de Paris – « Le Club »

Pour la belle saison, en partenariat exclusif avec Champagne Laurent-Perrier, ouverture d'un bar à champagne éphémère « Le Club » du 11 juin au 7 octobre 2007.

Myriades de bulles Laurent-Perrier devant le plus beau coucher de soleil de Paris.

Notre-Dame, l'île Saint-Louis, la Seine, tout en dégustant un verre de Grand Siècle Laurent-Perrier : le plaisir de vivre s'est ancré au port Henri-IV, le temps d'un été.

Du lundi 11 juin au dimanche 7 octobre 2007, Yachts de Paris ouvre un nouveau lieu imaginé pour les citadins avides de fraîcheur et d'agréable convivialité. Il s'agit d'un bar éphémère, nommé « Le Club », largement ouvert sur la beauté du soir, la vue, l'air de Paris.

Faites de ce bar flottant un rendez-vous d'été incontournable : avant une balade romantique dans l'île Saint-Louis, après une soirée musicale à l'Opéra Bastille tout proche, avant de plonger dans la nuit parisienne... ou tout simplement pour un apéritif après le bureau.

La carte du bar est exclusivement française : champagne, en partenariat avec la maison de champagne Laurent-Perrier, jus de pomme venu d'une ferme de Normandie... accompagnés d'« assiettes du Club » (foie gras, saumon fumé...).

Un avant-goût de vacances et de fraîcheur dans l'agitation de la capitale !

Seuls les membres du « Club » auront un droit d'accès à ce bar exclusif (70 places maximum)... pour cela il suffit d'être muni de sa carte de membre nominative, individuelle et strictement personnelle.

La « Mise en bulles Laurent-Perrier » sera à la fois un moment de découverte et de dégustation des plus beaux champagnes de la Maison de Tours-sur-Marne, et la façon la plus excitante et élégante de scander une rencontre, une conversation.

Trois verres, trois magnifiques cuvées Laurent-Perrier : Grand Siècle, Cuvée Rosé Brut et Laurent-Perrier Ultra Brut, se succéderont, chacun accompagné de l'écho d'un amuse bouche. Véritable parcours œnologique aussi bien que gustatif, où tous les sens sont en éveil.

Septembre 2007

Les Etoiles de Mougins

Du 14 au 17 septembre 2007, après le succès remporté l'année dernière, « les Etoiles de Mougins », deuxième édition du Festival international de la Gastronomie et des Arts de vivre célèbre l'excellence de la Gastronomie. Une pléiade d'Etoiles venue des quatre coins de France et du monde enchante les gourmets, gourmands et gastronomes aux palais avertis autour des bulles Laurent-Perrier. Une rencontre unique entre plus de 100 chefs étoilés et de nombreuses personnalités du monde des Arts, des Affaires, du Spectacle, qui honorent de leur présence la ville la plus étoilée de France.

En s'associant à cette prestigieuse manifestation, la Maison Laurent-Perrier exprime une nouvelle fois son soutien à la Gastronomie internationale.

Champagne Laurent-Perrier (Brut LP, Laurent-Perrier Ultra Brut et Brut Millésimé 1999 est le champagne exclusif de cette deuxième édition des Etoiles de Mougins : associé à la finale du Concours des jeunes chefs, au Concours des jeunes espoirs en sommellerie, au concours de boules de chefs, démonstrations culinaires... et servi à toutes les soirées, les déjeuners, les cocktails, à l'Espace des chefs (plateaux « mise en bulles Laurent-Perrier ») et au Dîner de Gala.

Champagne Laurent-Perrier, fidèle soutien de la création et de l'excellence gastronomique, pétillote à Mougins au milieu d'une pléiade d'Etoiles pour le plus grand plaisir des amoureux de l'Art culinaire : sans doute le rendez-vous gastronomique de l'année !

Octobre 2007

Esprit de Famille, Esprit de Jardins - Premier « Prix Laurent-Perrier » aux Journées des Plantes de Courson

La Maison Laurent-Perrier s'associe aux Journées des Plantes de Courson (du 19 au 21 octobre 2007) pour remettre le premier « Prix Laurent-Perrier ». La Maison a décidé d'encourager un pépiniériste ou collectionneur qui poursuit et développe, dans son entreprise, une tradition familiale.

Nées de la rencontre de quelques pépiniéristes, spécialistes et collectionneurs et d'un public d'amateurs, les Journées des Plantes de Courson sont une « exposition vente » ouverte au public, se déroulant sur trois jours (vendredi après-midi, samedi et dimanche) deux fois par an au Printemps et à l'Automne dans le parc du domaine de Courson (Courson-Monteloup, Essonne).

Elle accueille une sélection d'exposants de toutes les branches de l'horticulture d'ornement, ainsi que des formes d'industrie, d'artisanat et d'art ayant un rapport avec le jardin, sa mise en valeur ou son entretien.

Fondée en 1812 à Tours-sur-Marne, la Maison Laurent-Perrier, est reconnue aujourd'hui dans le monde entier comme l'une des plus grandes maisons de champagne, indépendante et familiale. Ce succès est entre autres le résultat de l'énergie déployée par une famille menée par Bernard de Nonancourt qui a voulu et su, dans un métier exigeant, éviter les écueils et conserver l'indépendance de sa maison, et les valeurs qui y sont liées.

La création de ce « Prix Laurent-Perrier » s'inscrit dans la continuité de l'association naturelle de la Maison Laurent-Perrier et des jardins, en France et à l'étranger. La Maison crée notamment un jardin éphémère à *Jardins, Jardin* (Paris) depuis sa création, a reçu de nombreuses médailles pour ses jardins au *Chelsea Flower Show* depuis près de dix ans, accompagne le décorateur floral Daniel Ost en Belgique et au Japon, et a soutenu les présentations de l'Aspeco (Association des Pépiniéristes Collectionneurs) en 2006 à Courson.

Novembre 2007

**Le Prix Grand Siècle Laurent-Perrier, a été remis lundi 19 novembre 2007
au Professeur Bronislaw Geremek**

Sous la présidence de Jeanne Moreau, le 43ème Prix Grand Siècle Laurent-Perrier 2007, a été remis lors d'un dîner prestigieux au Professeur Geremek dans les salons du Pavillon d'Armenonville par Franz-Olivier Giesbert.

Intellectuel, historien et homme politique actuellement député européen polonais, Bronislaw Geremek a reçu cette distinction avec beaucoup d'émotion, entouré de nombreuses personnalités : Bernard Accoyer, Claude Bébéar, Dominique Bona, Claudia Cardinale, Franz-Olivier Giesbert, Jean-Pierre et Claudie Haigneré, Pierre Schoendoerffer, Simone Veil, Professeur Jean-Didier Vincent, le Duc Eberhard de Wurtemberg, Sarah Biasini, Françoise Chandernagor, Patrick Poivre d'Arvor...

Créé en 1965 par Bernard de Nonancourt, le Prix Grand Siècle récompense chaque année une personnalité, afin de saluer son action et son mérite.

Pour le dévouement et les qualités humaines qu'il met au service de son pays et de l'Europe, le Professeur Geremek a été choisi comme lauréat 2007 par l'ensemble du jury du Prix Grand Siècle : Jeanne Moreau, Hélène Carrère d'Encausse de l'Académie française, Claude Bébéar, Dominique Bona, Françoise Chandernagor, Yves Dumont, Franz-Olivier Giesbert, Bernard de La Giraudière, Jacqueline Lanier, Stéphanie Meneux de Nonancourt, Bernard de Nonancourt, Alexandra Pereyre de Nonancourt, Jacques Rigaud, Jean-Didier Vincent.

Ce Prix met à l'honneur depuis 43 ans des hommes et des femmes qui témoignent des valeurs durables de notre temps. Bronislaw Geremek rejoint ainsi de prestigieux lauréats tels que : Sœur Emmanuelle, Simone Veil, Claude Chabrol, ...

Février 2008

**Un printemps de cristal sous les cerisiers : la Cuvée Rosé Brut Laurent-Perrier
et un seau à champagne ou un vase de Baccarat**

Le printemps pointe son nez sur la Terre de champagne, les fleurs des arbres n'en peuvent plus d'attendre dans leurs bourgeons ! Le jour de leur splendide épanouissement est une grande fête des yeux et de tous les sens. Comme pour les Japonais, le printemps est la fête de l'éblouissement et des retrouvailles avec le bien-être, un bain de beauté : beauté du nuage rose et blanc que devient la cerisaie, beauté de chaque petite fleur épanouie.

Pourquoi ne pas s'inspirer de cette douce atmosphère ? Pour marquer la venue du printemps et célébrer le renouveau de la nature, l'éveil de la lumière et de la douceur, Laurent-Perrier a uni sa Cuvée Rosé Brut, éclatante des fragrances de fruits roses et rouges, à un élégant seau à champagne en cristal — édition exclusive limitée et numérotée —, pour ceux qui aiment la beauté et savent créer l'émotion.

Ce seau à champagne devient vase puis redevient seau à rafraîchir au gré des désirs de champagne ou des bouquets offerts. Une frise court en liberté tout autour, rameau fleuri de cerisier dessiné et émaillé dans le cristal. Il exaltera la splendeur de pivoines roses, ou accueillera, pour le porter à son exacte température, le plus beau des champagnes rosés avant qu'il libère ses myriades de bulles légères.

C'est une délicatesse raffinée, une élégance à la fois simple et idéale, évocatrice de délicieux moments, qu'ont recherchée les cristalliers de Baccarat à partir de leur vase « Perfection » - créé en 1933 - et du dessin original de Gabrielle de Vareilles, créatrice et dessinatrice française.

Un cadeau de grand prestige, imaginé par Laurent-Perrier pour exalter toutes les fêtes exquises du printemps : fiançailles, mariage, Fête des Mères, Noces de Cristal ou de Tourmaline...

Février 2008**Annonce pour le Jardin Laurent-Perrier, Chelsea Flower Show 2008**

Le Jardin Laurent-Perrier, créé par le paysagiste Tom Stuart-Smith au Chelsea Flower Show 2008, est un espace éthéré invitant à la contemplation. Par cette création, Tom célèbre le 10ème anniversaire de la participation du Champagne Laurent-Perrier à la prestigieuse manifestation horticole britannique.

Tel un beau verre à champagne contenant les bulles Laurent-Perrier, le jardin est d'une élégance discrète. Ce pourrait très bien être le jardin d'un particulier. Mais il a été conçu pour démontrer qu'un agencement peut se révéler à la fois complexe et subtil en utilisant les mêmes éléments simples qui se répètent.

Le Jardin de Tom est une composition de contrastes et d'objets en forme de brique orientés dans une direction, avec des fleurs plantées comme au hasard. Des charmes trentenaires taillés en forme de petits nuages semblent flotter dans le ciel. Le jardin est parcouru de sentiers en briques flamandes menant tout au fond à une terrasse où se trouvent quelques chaises.

Plusieurs citernes en zinc, réalisées par Andrew Ewing, miroitent et l'eau semble déborder. De larges panneaux en zinc venu de Belgique constituent un mur d'enclos. Sa couleur fraîche, dans les tons bleu-gris, est une nouvelle incitation à la contemplation.

Une haie d'ifs borde un côté. Les plantes herbacées sont néanmoins les végétaux prédominants du Jardin Laurent-Perrier 2008 et forment une tapisserie ondoyante : *Rodgersias*, *Molinias*, *Epidemiums*, *Asarum*, *Hosta Devon Green* et *Astrantias*, typiques de sols humides et semi-ombragés. Les formes et les textures sont plus privilégiées que les couleurs, pour un résultat apaisant et équilibré.

« C'est la cinquième fois que j'ai la chance de travailler avec Laurent-Perrier au Chelsea Flower Show et j'en suis très heureux, » commente Tom Stuart-Smith.

Le célèbre designer avait également contribué au succès de quatre des Jardins Laurent-Perrier, en remportant notamment le titre très recherché de « *Best in Show* » en 2003.

En créant le Jardin Laurent-Perrier, Tom Stuart-Smith a souhaité exprimer pleinement le caractère des vins de plaisir de la Maison, et plus particulièrement celui de la Cuvée Rosé Brut, champagne rosé unique à déguster *al fresco* un joli soir d'été. Ce champagne remarquable aux arômes de fruits rouges combine vinosité et grande fraîcheur. Il s'est imposé dans le monde entier comme la référence des champagnes rosés.

Mars 2008**Prix des Honneurs de la Chasse Laurent-Perrier/Groupama**

Le jury des Honneurs a décerné, à l'unanimité, le Prix 2007 à Guy-Noël Olivier pour son action en faveur de la bécassine sourde sur son territoire situé au Touquet.

Le travail de toute une vie, la volonté et le courage de ce chasseur ont été particulièrement soulignés par les membres du jury des Honneurs de la Chasse Laurent-Perrier/Groupama.

Depuis 1959, Guy-Noël Olivier se consacre à la survie et à la défense de la bécassine sourde. Il mène une action exemplaire de développement et de sauvegarde de cet oiseau en aménageant son territoire afin que la Bécassine sourde y trouve son refuge.

Ces actions sont menées avec quatre objectifs principaux :

- Restaurer une zone humide importante
- Bâtir une chasse spécifique de deux espèces de bécassines ; bécassine des marais (*Gallinago gallinago*) et bécassine sourde (*Lymnocyrtus minimus*) en rétablissant la biodiversité originelle d'une section de vallée maritime
- Créer un laboratoire expérimental in situ permettant la collecte et l'analyse des données recueillies sur ces deux espèces ainsi que sur leur habitat spécifique
- Démontrer l'aspect positif de la chasse pour la conservation de la nature

Guy-Noël Olivier s'inscrit de plus dans une démarche de transmission d'un savoir-faire en matière de gestion des espaces et d'une espèce. Il a, sur ce sujet, écrit de nombreux articles dans des revues françaises et étrangères et a publié récemment un livre sur ce thème.

Le Jury tient à mentionner les dossiers qui avaient été sélectionnés en raison de la pertinence de leur travail

L'Acca St Hubert à Montbéliard porte une action toute particulière à la sécurité de la chasse au gros gibier.

Cette Acca a travaillé sur la mise en place de panneaux afin d'informer et sensibiliser le « Grand Public » sur les actions des chasseurs, signaler et légitimer la présence des chasseurs en forêt et donner quelques conseils sur la sécurité, la signalétique et le comportement à avoir en période de chasse.

La Chasse de « la Nousillière » à Louailles dans la Sarthe a présenté un dossier sur la réimplantation du faisan.

En 1998, seulement 6 coqs chanteurs sont référencés sur le territoire (180 ha dont 80 de boisés). Après un réaménagement complet de l'environnement agricole et forestier, l'introduction de faisandeaux, de poules et de coqs, l'arrêt de la chasse pendant 10 ans et le piégeage, « La Nousillière » s'étend aujourd'hui sur 285 hectares et compte 284 coqs chanteurs.

La chasse de Christophe Durand à Augères dans la Creuse participe au retour durable du lapin de garenne en contexte herbager-bocager et propose le développement d'un parc d'élevage de lapins de garenne sur le site associé à une agriculture moderne et productive en Limousin. Christophe Durand a mis en œuvre des mesures permettant d'augmenter les populations de gibiers sur son exploitation sans compromettre son activité agricole.

Le Comité Central de la Sologne a présenté un dossier sur la venaison et la mise en œuvre d'une filière à l'échelle des trois départements de Sologne.

L'organisation de la récupération et de la transformation du gibier sauvage en viande de consommation est un sujet d'actualité qui intéresse de nombreux chasseurs. Un point sera fait l'an prochain sur ce dossier.

La Société de chasse de la Renaudière a proposé un dossier sur la sécurité avec une initiative originale d'organisation d'une journée de simulation d'accidents ayant pour but la sensibilisation et l'apprentissage de la sécurité aux jeunes chasseurs.

Les membres du Jury souhaitent saluer l'enthousiasme et la motivation des candidats et les remercier pour leur travail accompli.

Mars 2008

Annonce pour un jardin Grand Siècle pour Laurent-Perrier

Pour la quatrième année consécutive, Champagne Laurent-Perrier est partenaire de « Jardins, Jardin ». Pour exprimer le caractère de ses vins de plaisir et plus particulièrement celui de sa grande cuvée, Laurent-Perrier a demandé cette année à Yves Gosse de Gorre de « revisiter » Grand Siècle.

Yves Gosse de Gorre est paysagiste, diplômé de l'Ecole d'architecture du paysage de Bruxelles. Il possède également une pépinière où il cultive de nombreux arbres, arbustes et plantes vivaces qu'il utilise sur ses projets. Depuis une trentaine d'année, il a créé à Séricourt, dans le Pas-de-Calais, une série de jardins à nuls autres pareils. Il y donne vie aux images qui peuplent son imaginaire et pose, petit à petit, les bases d'un nouvel art des jardins.

Yves Gosse de Gorre est un amoureux des contrastes, des oppositions... Après le jardin « tout en symboles » de Pierre-Alexandre Risser, le jardin « d'esthète » de Daniel Ost, place donc à un jardin « Grand Siècle » contrasté, assemblage subtil d'élégance et de panache.

L'idée de départ est un concept classique dans lequel les éléments sont détournés pour le rendre contemporain et « déraisonnable ». L'espace est constitué de deux bacs symétriques de couleur « terre de champagne », séparés par un miroir central. Côté pile, le jardin est un jeu de topiaires de pur style classique, côté face certaines topiaires sont évidées... L'élément central de cet espace est un miroir lové dans un parterre de fleurs blanches, pures et d'aspect champêtre. Ce chemin de glaces reflétant le ciel et ses humeurs conduit le visiteur vers deux pilastres de gazon, support d'un jeu de glaces renvoyant de manière artistique et poétique l'image de la Maison champenoise exprimée dans le jardin.

3. Publicité Financière durant l'exercice 2007-2008 :

Date	Nom du journal – objet de l'insertion
11.05.2007	La Tribune – Chiffre d'affaires de l'exercice 2006-2007
01.06.2007	La Tribune – Résultats annuels Exercice 2006-2007
26.07.2007	La Tribune – Chiffre d'affaires du 1er Trimestre 2007 - 2008
09.11.2007	La Tribune – Chiffre d'affaires Semestriel 2007-2008
21.11.2007	La Tribune – Résultats semestriels 2007 - 2008
07.02.2008	La Tribune – Chiffre d'affaires du 3ème Trimestre 2007

4. Informations publiées au Bulletin des Annonces Légales (BALO) disponibles sur le site internet <http://balo.journal-officiel.gouv.fr>

16.05.2007	Chiffre d'affaires de l'exercice 2006-2007
30.05.2007	Convocation à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 5 juillet 2007
11.06.2007	Comptes de l'exercice 2006-2007
22.06.2007	
16.07.2007	Approbation par l'Assemblée Générale du 5 juillet 2007 et attestation des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2006-2007
01.08.2007	Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2007-2008
14.11.2007	Chiffre d'affaires du 1er semestre 2007-2008
28.11.2007	Comptes du 1er semestre 2007-2008
13.02.2008	Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2007

5. Informations déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Reims

12.07.2007	Comptes annuels, extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 5 juillet 2007, rapport de gestion social, document de référence (incluant le rapport de gestion consolidé), rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés, rapport du Président sur le contrôle interne.
------------	---

6. Informations mises à disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale du 5 juillet 2007

Statuts Laurent-Perrier
Avis de convocation paru au BALO
Avis de convocation paru dans La Tribune
Avis de convocation paru dans Matot Braine
Convocations des Commissaires aux comptes
Convocations des actionnaires inscrits au nominatif
Feuille de présence
Bulletin de vote
Insertion des comptes au BALO
Descriptif du programme de rachat d'action
Documents pour envoi aux actionnaires :
- ordre du jour
- inventaire valeurs mobilières
- comptes sociaux arrêtés au 31 mars 2007
- comptes consolidés arrêtés au 31 mars 2007
- résultats des cinq dernières années
- exposé sommaire
- rapports généraux des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés et rapport spécial
- liste des conventions libres
- rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le fonctionnement du Conseil de Surveillance et le Contrôle Interne
- rapport du Directoire
- projet de texte des résolutions
- liste des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et fonctions dans d'autres sociétés
- formulaire de vote par correspondance ou procuration
- demande d'envoi de document

Pour toute information

Direction Financière Groupe
Étienne Auriau
Tél : 03 26 58 91 22 – fax 03 26 58 17 29
e.mail : etienne.auriau@laurent-perrier.fr

Direction de la Communication et des Relations Publiques
Marie-Clotilde Debieuvre-Patoz
Tél : 03 26 58 91 22 – fax 03 26 58 77 29
mc.debieuvre@laurent-perrier.fr

7.3. RAPPORT SPÉCIAL SUR LES OPÉRATIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

En application du second alinéa de l'article L 225-209 du Code de Commerce, nous vous indiquons les opérations réalisées dans le cadre de l'autorisation que vous avez consentie au Directoire au titre de la 8^{ème} résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 juillet 2007, conformément aux conditions décrites dans le descriptif du programme de rachat de Laurent-Perrier publié le 10 juin 2008.

- Pourcentage de capital autodétenu de manière directe ou indirecte au 31.03.2008 : 1,10 %
- Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 0

Nombre de titres détenus en portefeuille

- Titres comptabilisés en valeurs mobilières de placement : 0
- Titres comptabilisés en titres immobilisés :
- Valeur comptable du portefeuille : 6 570 832,65 €
- Valeur de marché du portefeuille calculée sur la base de 98,32 € : 6 437 895,07 €

Opérations réalisées au titre de la dernière autorisation (période du 5 juillet 2007 au 31 mars 2008)

	Animation du titre contrat de liquidité	Attribution d'actions gratuites	Opérations de croissance externe	Utilisation des actions pour consentir des OAA	Annulation d'actions	Total
Achat						
Nombre d'actions	101 028			28 373		
Prix	114,24 €			108,01 €		
Montant	11 541 067,49 €			3 064 449,34 €		
Volume des actions utilisées						
Réallocation pour d'autres finalités						
Ventes/transferts						
Nombre d'actions	97 652			20 425		
Prix	114,70 €			30,13 €		
Montant	11 201 113,68 €			615 477,00 €		

La Société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

Les actions détenues par la Société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'Assemblée Générale. Les 65 477 titres détenus en portefeuille au jour de l'établissement du présent rapport sont affectés, dans leur totalité, au programme de rachat d'actions, animé par la Société Oddo Pinatton Corporate, et sont utilisés dans deux objectifs :

- animation du cours de l'action,
- utilisation pour consentir des Options d'Achat d'Actions à des salariés et mandataires sociaux.

Le Directoire

7.4. RAPPORT SPÉCIAL SUR LES TITRES DES DIRIGEANTS

	Nature de l'Opération	Objet	Nombre	Valeur	Prix unitaire
Déclarant					
Yves Dumont	Achat	OAA	7 000	208 460	29,78€
			3 000	89 340	29,78€
		total	10 000	297 800	
	Cession	Actions	3 000	255 500	85,00€
		total	3 000	255 500	

Une liste de dirigeants, conforme aux dispositions de l'article L 621-18-2 du Code Monétaire et Financier a été transmise à l'AMF.

7.5. EXTRAIT DU RAPPORT DE GESTION

L'ensemble des éléments du rapport de gestion figure dans le document de référence. Certains éléments sont détaillés ci-dessous.

1. Informations générales sur la société Laurent-Perrier – situation et activité au 31 mars 2008

Chiffres d'affaires au 31 mars 2008

Au cours de l'exercice 2007-2008, le chiffre d'affaires réalisé par Laurent-Perrier s'est élevé 1,65 millions d'euros (M€) contre 1,56 M€ pour l'exercice 2006-2007.

Ce chiffre d'affaires est essentiellement composé de la redevance de gestion du Groupe. Les produits d'exploitation englobent également la redevance de marque versée au titre de l'exercice.

Analyse du résultat financier au 31 mars 2008

Pour l'exercice 2007-2008 le résultat financier se traduit par un produit de 1,79 M€ contre une charge de -0,27 M€ au titre de l'exercice 2006-2007.

Analyse du résultat exceptionnel au 31 mars 2008

Pour l'exercice 2007-2008, le résultat exceptionnel est non significatif, aucun résultat exceptionnel n'a été enregistré en 2006-2007.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, provisions et amortissements, le résultat de l'exercice 2007-2008 se solde par un bénéfice de 5,52 M€ contre un bénéfice de 2,52 M€ au cours de l'exercice précédent.

Montant et détail des investissements

Les investissements se sont montés à 0,14 M€.

Passif

Une provision figure au passif pour couvrir les engagements liés aux Options d'Achat d'Actions distribuées par la société à hauteur de 6,3 M€ dont 6,2 M€ de provisions passées au titre des exercices précédents.

2. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code. A titre d'information, les comptes prennent en charge 14 K€ de réintégration de loyer excédentaire sur la location de véhicule.

ANNEXES

ANNEXES

LAURENT-PERRIER 2007 - 2008

Annexe 1 - L'ÉLABORATION DU CHAMPAGNE

L'élaboration du champagne comporte dix étapes principales :

1^{ère} étape – vendanges* (septembre – octobre)

Le raisin est exclusivement cueilli à la main et transporté en paniers de petite taille. Ces contraintes contribuent à la qualité du champagne.

2^e étape – pressurage* (septembre – octobre)

Le raisin est pressuré afin d'obtenir 25,5 hectolitres de moût* pour 4 000 kg de raisin, ce qui est exceptionnellement qualitatif en comparaison avec d'autres vins.

3^e étape – vinification* (octobre – novembre – décembre)

Une première fermentation* en cuves ou en fûts permet au sucre du raisin de se transformer en alcool.

4^e étape – assemblage* (janvier – mars)

Cette opération détermine le goût spécifique qu'obtiendra le champagne après son vieillissement*. Il est effectué par un chef de cave* ayant une connaissance intime du style caractéristique de la maison de champagne. Il effectue un assemblage* vertical et horizontal de crus* afin d'obtenir un vin dont le style et la qualité ne varient pas d'année en année. Une partie des récoltes exceptionnelles pour lesquelles aucun assemblage* vertical n'est nécessaire permet de faire des vins millésimés.

5^e étape – tirage* (mise en bouteille)

De la liqueur de sucre de canne et des levures sont ajoutées lors de la mise en bouteille du vin. Les bouteilles sont ensuite stockées dans des caves ou dans des entrepôts à température et hygrométrie contrôlées durant le vieillissement*.

6^e étape – prise de mousse

Le sucre ajouté fermente à basse température, il se forme de l'alcool et du gaz carbonique. Ce dernier assure l'effervescence.

7^e étape - vieillissement*

La période de vieillissement* minimum pour un champagne est de 15 mois, et de trois ans pour un champagne millésimé*.

8^e étape - remuage*

Après le processus de vieillissement*, les bouteilles font l'objet de petits mouvements rotatifs, à intervalles réguliers pendant plusieurs semaines pour permettre au dépôt d'être rassemblé dans le goulot de la bouteille.

9^e étape - dégorgement*

Les dépôts accumulés pendant la période de vieillissement* et rassemblés dans le goulot lors du remuage* sont retirés de la bouteille après formation d'un glaçon qui est ensuite expulsé. Vient le dosage* par lequel une petite quantité de liqueur (mélange de sucre et de vin) est ajoutée au champagne avant l'insertion du bouchon de liège. Selon la quantité de sucre ajoutée, le champagne sera brut* nature, brut*, extra dry, sec, demi-sec ou doux.

10^e étape - habillage*

Enfin, capsule, collerette, étiquette sont posées, la bouteille est mise en carton ou en coffret et elle est expédiée.

Annexe 2 - LEXIQUE

Assemblage

Opération effectuée après la fermentation qui consiste en l'élaboration de la cuvée par le mélange de plusieurs vins afin d'obtenir un ensemble harmonieux. En Champagne les vins de différents cépages, de différentes années et de différents vignobles sont mélangés. Le processus de l'assemblage produit un vin supérieur à chacun des vins de base et dont la qualité est plus constante d'une année à l'autre.

Appellation d'Origine Contrôlée (A.O.C.)

La mention A.O.C. désigne expressément la ou les régions et parfois le cru* dans lequel le vignoble est implanté. Une réglementation est établie par l'I.N.A.O.* Rendement à l'hectare, degré alcoolique, cépage utilisé et contenance minimum en sucre du moût* sont ainsi fixés, et les vins sont agréés chaque année par le comité de dégustation.

Blanc de blancs

Champagne élaboré uniquement à partir de raisin à peau blanche. Champagne (millésimé ou non) issu de la vinification du cépage chardonnay, dont la première des qualités est la fraîcheur.

Brut

Traditionnellement le champagne le plus sec, jusqu'à l'élaboration relativement récente des champagnes peu ou non dosés, qui ont été dénommés extra brut, brut nature ou brut zéro.

Brut nature

Champagne pas ou peu dosé (0 à 3 grammes de sucre par litre).

Cépage

Variété de vigne. Uniquement trois variétés principales sont autorisées pour la production du champagne : le pinot noir, le pinot meunier et le chardonnay.

Champagne non millésimé

Champagne élaboré par assemblage* de vins de plusieurs années.

Champagnisation (ou prise de mousse)

Deuxième fermentation* s'opérant en bouteille et durant plusieurs mois. Elle est obtenue par l'adjonction, lors de la mise en bouteille, d'une liqueur de canne, et de levures sélectionnées. Cette seconde fermentation* élève le degré d'alcool de 10,5° à 12° et produit du gaz carbonique qui, ne pouvant s'échapper, se dissout dans le vin et lui confère son effervescence.

Chef de cave

Celui qui effectue l'assemblage* des vins et supervise le processus d'élaboration.

C.I.V.C.

Le Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne, constitué en 1941, est un organisme indépendant, dont les membres sont des producteurs de vins de Champagne, qui gère les intérêts des vignerons et négociants, régit les professions liées à la culture de la vigne et à l'élaboration des vins de Champagne et s'occupe de la régulation des marchés afin d'ajuster l'offre et la demande.

Côte des Blancs

Très célèbre vignoble qui s'étend sur les collines au sud d'Épernay.

Cru

Le C.I.V.C. attribue à chaque cru ou commune viticole une cote en fonction de la qualité de sa production, ce qui forme une échelle des crus. Un champagne a droit au titre de « grand cru » (17 communes) s'il est élaboré à partir de raisins cotés 100 %, « premier cru » (43 communes) si les raisins sont cotés de 90 à 99 %, tandis que la cote minimum de raisin pour le champagne est 80 %.

Cuvée spéciale

Champagne brut, millésimé ou non, qui se distingue des productions de base par un assemblage particulier, un vieillissement plus long, une bouteille spéciale et un habillage plus raffiné.

Dégorgement

Le dégorgement consiste à expulser les dépôts (la lie) du col de la bouteille après la seconde fermentation, le vieillissement et le remuage. Afin d'éviter de perdre en même temps du vin, le col de la bouteille est plongé dans un bac à - 23°. Un glaçon, emprisonnant le dépôt, se forme et est expulsé par la pression du gaz à l'ouverture. Intervient ensuite le dosage.

Dosage

L'ajout d'une petite quantité de liqueur, composée de vin vieux et de sucre de canne, après le dégorgement. Selon le dosage de sucre, le champagne sera brut nature (moins de 3g par litre), extra brut (moins de 6g par litre), brut (moins de 15g par litre), sec (17 à 35g par litre), demi-sec (33 à 50g par litre) ou doux (plus de 50g par litre).

Extra Brut

Champagne ne comportant que très peu de sucres résiduels, entre 0 et 6g/l. Lorsqu'il n'y a aucun ajout de sucre, on l'appelle brut nature ou brut zéro.

Fermentation

Le processus d'apparition d'alcool dans les moûts* dans des cuves en acier inoxydable, ou, plus rarement, dans des fûts de chêne.

Grand cru

Champagne élaboré à partir de raisins provenant de crus cotés 100 %.

Habillage

L'opération d'habillage de la bouteille comporte la pose de l'étiquette, de la collerette et de la capsule de surbouchage, éventuellement du médaillon et de la contre-étiquette.

I.N.A.O.

L'Institut National des Appellations d'Origine est un organisme indépendant qui s'occupe du contrôle et de la protection des appellations d'origine contre les utilisations frauduleuses. Il vérifie les conditions de production qui doivent être conformes aux normes en vigueur.

Lie

Résidu qui se dépose dans les récipients contenant des vins après fermentation et / ou stockage. Dans la bouteille, c'est le dépôt formé lors de la deuxième fermentation. Durant le vieillissement, le phénomène de lyse de ces lies apporte les arômes caractéristiques du champagne, d'où l'importance de la durée de vieillissement sur lies. Le dépôt est ensuite descendu vers le col de la bouteille par le remuage, puis expulsé lors du dégorgement.

Millésimé

Un champagne dit millésimé est élaboré à partir d'un assemblage de vins de la même année, et stocké pendant un minimum de trois ans après mise en bouteille.

Il a le caractère des données climatiques spécifiques de l'année. En principe, seules les années exceptionnelles sont millésimées.

Montre

Etape de la croissance de la vigne correspondant à la sortie des grappes .

Moût

C'est le produit du pressurage des raisins. Le premier moût est destiné aux meilleures cuvées. La quantité totale de moût est réglementée et ne peut excéder 25,5 hectolitres pour 4 000 kg de raisin. L'excédent éventuel est utilisé pour la distillation ou l'élaboration du ratafia.

Négociant manipulant

Opérateur qui achète le raisin des viticulteurs pour le vinifier, ou simplement qui se limite à acheter des vins pour les assembler.

Premier cru

Raisins provenant de crus cotés de 90 à 99 %.

Pressurage

Le pressurage est réglementé, chaque centre doit recevoir un agrément pour avoir le droit de fonctionner. Le produit du pressurage du raisin est le moût*. Le rendement maximum de pressurage est actuellement fixé par l'I.N.A.O.* de telle sorte que 1,6 kg de raisin donne naissance après vinification* à un litre d'appellation champagne.

Qualité du raisin

La qualité du raisin est appréciée par une cote exprimée en pourcentage comprise entre 80 % et 100 %. La qualité du champagne dépend beaucoup de la qualité du raisin.

Ratafia

Apéritif sucré obtenu par mélange de moût* de raisin et d'alcool.

Récoltant manipulant

Vigneron qui vinifie sa récolte et la met en bouteille.

Remuage

Ce processus intervient pendant les derniers mois du vieillissement* et consiste, après avoir placé les bouteilles col vers le bas, à leur imprimer à intervalles réguliers, des petits mouvements rotatifs alternatifs et d'inclinaisons, destinés à amener progressivement vers le col les dépôts (la lie) laissés par la seconde fermentation*. Bien que le remuage soit encore pratiqué traditionnellement à la main dans certains cas, l'utilisation de machines automatisées s'est généralisée.

Rendement maximum

Le rendement maximum est fixé chaque année par l'I.N.A.O.* sans pouvoir dépasser 15 500 kilos de raisins à l'hectare depuis 2007. Le rendement maximum agréé dans le cas d'une récolte exceptionnelle est le plafond limite de classement (PLC) qui autorise un rendement plafonné normalement à 25 % au-dessus du rendement de base. Ce rendement de base est de 12 400 kilos à l'hectare depuis la vendange 2007.

Stock mis en réserve qualitative

Cette pratique a été mise en place par la profession pour remédier à l'incidence que peuvent avoir les aléas climatiques sur le volume des récoltes champenoises. Au-delà du rendement maximum fixé pour chaque récolte (13 000 kg par hectare en 2006 et 15 500 kg par hectare en 2007), une partie déterminée peut être utilisée pour constituer une réserve individuelle (3 100 kg par hectare en 2007). La réserve est placée en dépôt chez les négociants et vinifiée, mais sans pouvoir être mise en bouteilles. Elle est ainsi stockée en cuves et peut être débloquée par décision du C.I.V.C.* et l'I.N.A.O.* pour compenser une insuffisance de rendement une année suivante et ou en fonction des besoins économiques de la Champagne. Ce stock mis en réserve individuelle est financé conjointement par les viticulteurs (qui ne pourront facturer leur raisin que lors du déblocage) et par les négociants (qui supportent le coût de la vinification et du stockage en cuves).

Taille

Jus qui coulent du pressoir après la cuvée, au deuxième pressurage.

Tirage

Mise en bouteille et ajout de ferments naturels et de sucre, après la première fermentation et l'assemblage et avant la champagnisation.

Vendange

Récolte du raisin, faite encore exclusivement à la main en Champagne pour respecter l'intégrité des grappes. Les dates de vendange sont établies par le C.I.V.C.* et interviennent en septembre / octobre.

Vieillessement

Le vieillissement du vin en bouteille entraîne une série de phénomènes contribuant à l'affinage du vin et le développement du bouquet, avec prise de mousse. La réglementation A.O.C.* fixe la durée minimale de vieillissement du champagne à 15 mois (à partir de la date de mise en bouteilles) pour les champagnes non millésimés et à trois ans (à partir de la date de mise en bouteilles) pour les millésimés.

Vins clairs (vins en cercle)

Les vins clairs (vins en cercle) sont les vins en cuve non encore mis en bouteille.

Vins de réserve

Les vins de réserve sont les vins des années précédentes utilisés dans l'assemblage des champagnes non millésimés.

Vins sur lattes

Les vins sur lattes sont les vins mis en bouteilles mais non encore dégorgés.

Vinification

Technique de transformation du moût* en vin. Pour le champagne ce processus est celui de la première fermentation*.

Annexe 3 - TABLEAU DE CONCORDANCE ENTRE LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET LE RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

§ 1.4.1.	Situation de la Société durant l'exercice écoulé Evolution prévisible de la Société et perspectives d'avenir Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi
§ 1.6.	Prise en compte des conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société
§ 3.1.11.	Opérations effectuées par la société sur ses propres actions en application de l'article L 225-209 : cours moyen des achats et ventes, montant des frais de négociation
§ 3.2.5.	Options d'achat d'actions réservées au personnel de la société
§ 3.2.5.	Etat de la participation des salariés au capital social et proportion du capital détenu par les salariés dont les titres font l'objet d'une gestion collective ou sont frappés d'une inaccessibilité Information sur les risques
§ 3.2.6.	Information sur l'actionnariat : Identité des personnes détenant directement ou indirectement plus de 5%, 10%, 20% 33 1/3% 50%, et 66 2/3% du capital ou des droits de vote aux assemblées générales Modifications intervenues au cours de l'exercice dans la détention du capital
§ 4.2.	Rémunération et avantages de toute nature versés individuellement à chaque mandataire social
§ 5 et § 7.5.	Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels ou dans les méthodes d'évaluation retenues dans les conditions définies par l'article L 123-17 du code de commerce Activités et résultats de l'ensemble de la société Prises de participation significatives de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège sur le territoire français Toute prise de contrôle d'une société ayant son siège social sur le territoire français Montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des 3 exercices précédents, du crédit d'impôt et de l'avoir fiscal correspondant Opérations effectuées par la société sur ses propres actions en application de l'article L 225-208 Informations sur les charges non fiscalement déductibles (dépenses somptuaires, frais généraux ayant donné lieu à réintégration) Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées par les mandataires Tableau des résultats des 5 derniers exercices

Annexe 4 - TABLEAU DE CONCORDANCE ENTRE LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET LES PRINCIPALES RUBRIQUES DU RÈGLEMENT CE N° 809-2004 DE LA COMMISSION EUROPÉENNE DU 29 AVRIL 2004

Afin de faciliter la lecture du document de référence, ce tableau renvoie aux principales rubriques du Règlement Général de l'AMF et aux pages du présent document.

	Chapitre section	Page(s)
1. Personnes responsables		
1.1. Personnes responsables des informations contenues dans le document de référence	2.1.	31-32
1.2. Déclaration des personnes responsables du document de référence	2.2. et 2.4.	31-32
2. Contrôleurs légaux des comptes		
2.1. Nom et adresse des contrôleurs des comptes de l'émetteur	2.3.	32
2.2. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés	n/a	
3. Informations financières sélectionnées	1.2.2 et 1.4	5 et 13
4. Facteurs de risques	1.5.	19 et suivantes
5. Informations concernant l'émetteur		
5.1. Histoire et évolution de la Société	3.	33 et suivantes
Raison sociale et nom commercial		
Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur		
Date de constitution et durée de vie de l'émetteur		
Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone		
Événements importants dans le développement de l'activité de l'émetteur		
5.2. Investissements	1.4.4. et 5.	19 et 50
6. Aperçu des activités		
6.1. Principales activités	1.4.	13
6.2. Principaux marchés	1.3.	6 et suivantes
7. Organigramme		
7.1. Description du Groupe et place occupée par l'émetteur	3.4.	42
7.2. Liste des filiales importantes de l'émetteur	5.	50 et suivantes
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	3.3. et 5.	41 et 50
9. Examen de la situation financière et du résultat	5.	50 et suivantes
10. Trésorerie et capitaux	5. et 1.52 à 1.53	50
11. Recherche et développement, brevets et licences	n/a	
12. Information sur les tendances	1.4.3.	18
13. Prévision ou estimation du bénéfice	Néant	
14. Organes d'administration, de Direction, de Surveillance et de Direction Générale	4.	
14.1. Organes d'administration et de surveillance	4.1.1. et 4.1.2.	42 et suivantes
14.2. Conflits d'intérêts	4.1.3.	47
15. Rémunérations et avantages	4.2. et 4.3.	44 et suivantes
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	4. et 7.1	42 et 100
17. Salariés		
17.1. Effectif	1.6	21 et suivantes
17.2. Stocks options	4.3.	48
17.3. Participation des salariés dans le capital de l'émetteur	3.2.	36
18. Principaux actionnaires	3.2.6	39
19. Opération avec des apparentés	5.	

20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	5.	50 et suivantes
20.1. Informations financières historiques	5.1 à 5.4.	50 et suivantes
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	5.6.	50 et suivantes
21. Informations complémentaires		
21.1. Capital social	3.2.	36 et suivantes
21.2. Acte constitutif et statuts	3.1. et 3.2.	33 et suivantes
22. Contrats importants	1.4.1.	13
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	n/a	
24. Documents accessibles au public	3.1.2.	33
25. Informations sur les participations	5.4.	88



Domaine Laurent-Perrier
51150 Tours-sur-Marne

Siret : 335 680 096 00021 - APE 6420Z

Tél. : +33 (0)3 26 58 91 22 - **Fax :** +33 (0)3 26 58 77 29

www.finance-groupep.com

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 22 594 271,80 €